



Promotion et protection sociale de l'enfance et de l'adolescence en Haïti

Nathalie Lamaute-Brisson



NATIONS UNIES

CEPALC

unicef 



MINISTERIO DE
ASUNTOS EXTERIORES DE NORUEGA

POLITIQUES SOCIALES

Promotion et protection sociale de l'enfance et de l'adolescence en Haïti

Nathalie Lamaute-Brisson



Ce document a été élaboré par Nathalie Lamaute-Brisson, consultante de la Division du développement social de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), dans le cadre du projet CEPALC-UNICEF (UNI/12/001), sous la supervision de María Nieves Rico, Spécialiste des affaires sociales de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

L'édition en français de ce document a été réalisée grâce au concours du programme commun de coopération entre la CEPALC et le Ministère des affaires étrangères de la Norvège, «Promotion de l'égalité en Amérique latine et dans les Caraïbes».

L'auteure remercie tout particulièrement Simone Cecchini, María Nieves Rico, Pablo Yanes, Varinia Tromben et Randolph Gilbert, de la CEPALC; Lucy Bassett et Patrick Philippe Ramanantoanina de la Banque mondiale, et Joaquín González-Alemán et Gerardo Escaroz, de l'UNICEF-LACRO pour leurs commentaires. Les contributions d'Ernesto Espíndola, Daniela Huneeus et Nadia Prado ont également été très appréciées.

Les opinions émises dans ce document qui n'a pas été soumis à révision éditoriale sont de l'exclusive responsabilité de l'auteure et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies.

Publication des Nations Unies

ISSN 1564-4162

LC/L.3919

Copyright © Nations Unies, janvier 2015. Tous droits réservés.

Imprimé aux Nations Unies, Santiago du Chili

Les États membres et leurs institutions gouvernementales sont autorisés à reproduire cet ouvrage sans autorisation préalable, à condition d'indiquer la source et d'informer les Nations Unies de cette reproduction.

Table des matières

Introduction	5
I. Situation des enfants et des adolescents en Haïti	7
A. Profil sociodémographique de la population des enfants et défis associés	7
1. Enfants de moins de 5 ans: entre la mortalité et la malnutrition	8
2. Défis de l'universalité dans le cycle primaire et de la qualité de l'éducation.....	8
3. Adolescents et jeunes face au système d'emploi: chômage, emploi de second rang et migration	9
4. La fécondité des adolescentes	11
B. Garçons, filles et adolescent(e)s dans le régime sociodémographique	11
II. Institutions et dépenses sociales de l'État dans la protection et la promotion sociale des enfants et des adolescents	17
A. Fragmentation du système de protection sociale et nouveaux dispositifs institutionnels	17
1. Vers la coordination: d'Aba Grangou (À bas la faim!) à Ede Pèp (Aider le Peuple)	17
2. Ede Pèp: de la stratégie générale au plan d'action.....	22
3. Ede Pèp: vers la rationalisation des initiatives	23
B. Protection et promotion sociales de l'enfance	25
C. Référentiels et action publique: la place de l'approche fondée sur les droits	27
D. Dépenses publiques sociales destinées à l'enfance.....	34
III. Éducation	39
A. Éducation préscolaire	39
B. Subvention universelle à la scolarisation	41
C. Transferts conditionnés pour la rétention scolaire (<i>Ti Manman Cheri</i>)	46
IV. Santé des enfants, nutrition, sécurité alimentaire et assurance maladie	49
A. Services de santé destinés aux enfants: l'approche intégrale des principes à la réalité	49
B. Santé maternelle et infantile: des soins gratuits aux soins payants	50
C. Lutte contre la malnutrition: l'approche communautaire (<i>Kore Fanmi</i> et <i>Kore Lavi</i>).....	52
D. Lutte contre l'insécurité alimentaire: cantines scolaires et subventions à la consommation ..	53

E.	La construction d'une assurance maladie pour le secteur privé et les enfants en tant qu'ayants droit.....	55
V.	Promotion sociale de l'adolescence	57
A.	Défis de la formation professionnelle pour les adolescents, et les jeunes.....	57
B.	L'initiative pour les adolescentes.....	58
VI.	Protection de l'enfance en danger	61
A.	Le travail domestique des enfants: progrès et défis à relever.....	61
B.	Garçons et filles <i>de</i> la rue et <i>dans</i> la rue: divers mécanismes de promotion sociale.....	63
VII.	Conclusion	65
	Bibliographie	71
	Série Políticas Sociales: Numéros publiés	79
Tableaux		
TABLEAU 1	HAÏTI: INDICATEURS CLÉS DU RÉGIME SOCIODÉMOGRAPHIQUE, POPULATION DE 5 À 14 ANS, POPULATION DE 6 À 17 ANS, POPULATION DE 10 ANS ET PLUS, 2012.....	15
TABLEAU 2	HAÏTI: UNE REPRÉSENTATION DU SYSTÈME PUBLIC DE PROTECTION ET PROMOTION SOCIALE DE L'ÉTAT.....	19
TABLEAU 3	CONFIGURATION DU PROGRAMME <i>EDE PÈP</i> : AXES ET PRESTATIONS, 2012-2013.....	22
TABLEAU 4	CONFIGURATION DU PROGRAMME <i>EDE PÈP</i> : AXES ET PRESTATIONS, 2014.....	24
TABLEAU 5	PROTECTION ET PROMOTION SOCIALE DE L'ENFANCE, 2014.....	28
TABLEAU 6	HAÏTI: DÉPENSES PUBLIQUES DESTINÉES À L'ENFANCE SELON LA CATÉGORIE ET LE TYPE DE DÉPENSES.....	35
TABLEAU 7	HAÏTI: DÉPENSES DU PROGRAMME DE SCOLARISATION UNIVERSELLE, GRATUITE ET OBLIGATOIRE (PSUGO).....	36
TABLEAU 8	HAÏTI: ÉCOLES SPÉCIALISÉES DANS L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ÉLÈVES, 2010-2011 ET 2012-2013.....	40
TABLEAU 9	HAÏTI: ÉVOLUTION DE LA COUVERTURE OFFICIELLE DU PROGRAMME DE SCOLARISATION UNIVERSELLE, GRATUITE ET OBLIGATOIRE (PSUGO) SELON LE NOMBRE ET TYPE D'ÉCOLE, ET SELON LE NOMBRE D'ÉLÈVES, 2011-2012 ET 2012-2013.....	42
TABLEAU 10	HAÏTI: ÉVOLUTION DE LA COUVERTURE OFFICIELLE DU PROGRAMME DE SCOLARISATION UNIVERSELLE, GRATUITE ET OBLIGATOIRE (PSUGO) SELON LE NOMBRE D'ÉCOLES ET LE NOMBRE D'ÉLÈVES, ET SELON LE GROUPE CIBLE DU PROGRAMME, 2011-2012 ET 2012-2013.....	43
TABLEAU 11	HAÏTI: COUVERTURE OFFICIELLE DU PROGRAMME TI MANMAN CHERI (TMC) SELON LES COMMUNES, ÉCOLES, TITULAIRES DU TRANSFERT ET ÉLÈVES, 2012-2013.....	46
Encadrés		
ENCADRÉ 1	PROTECTION DES MINEURS L'INSTITUT DU BIEN-ÊTRE SOCIAL ET DE RECHERCHES (IBESR).....	31
ENCADRÉ 2	LE DROIT À L'ÉDUCATION: UNE RÉFLEXION APPROFONDIE À PARTIR DE L'APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS.....	33
ENCADRÉ 3	LA PERSPECTIVE DE GENRE DANS LE PROJET <i>KORE LAVI</i> UNE CONCEPTION COMPLEXE ET AMBITIEUSE.....	54
ENCADRÉ 4	GARÇONS ET FILLES <i>RESTAVÈK</i> . ÉVOLUTION DES PRATIQUES ET MESURE.....	62

Introduction

Depuis 2000, on constate, en Amérique latine, un déséquilibre entre les groupes d'âge dans la distribution de la pauvreté monétaire, en raison de la surreprésentation des garçons, des filles et des jeunes par rapport au reste de la population. Ce déséquilibre remet en question non seulement le profil des dispositifs de protection et de promotion sociale dans la région, mais aussi leur efficacité à la lumière des changements économiques, démographiques et sociaux qui ont une incidence sur la structure des risques (Rossel, 2013).

Dans le cas d'Haïti¹, Gordon et Nandy (2007) ont constaté, sur la base des données des enquêtes démographiques et de santé² de 2000 et 2005-2006, que l'incidence de la pauvreté en termes de besoins de base insatisfaits est particulièrement marquée chez les enfants³. En l'an 2000, 46% des garçons et des filles vivaient dans la pauvreté absolue (deux privations ou plus) et 43% en 2005. Pour ces mêmes années, 70% d'entre eux vivaient en situation de privation sévère (une privation ou plus). De même, l'écart de privation absolue entre les garçons et les filles des zones rurales les plus touchées et ceux des zones urbaines était considérable, avec 43 points de pourcentage en 2005, après avoir enregistré une baisse à partir de l'an 2000.

Au-delà de toute comparaison avec l'incidence des privations parmi les adultes, ces données viennent confirmer la nécessité d'aborder la protection et la promotion sociale des enfants et des adolescents à partir d'une perspective basée sur le cycle de vie, d'autant plus que la population haïtienne est encore jeune. En effet, en 2012, 47,7% de la population totale avait moins de 20 ans et les moins de 15 ans correspondaient à 36% du total (39% dans les zones rurales où la fécondité est plus élevée).

¹ L'Institut haïtien de Statistiques et d'Informatique (IHSI) a réalisé, durant le deuxième semestre de 2012, une enquête sur les conditions de vie des ménages après le séisme (ECVMAS 2012), qui fournit des données sur les revenus et la consommation des ménages. Au moment de l'élaboration du présent rapport, un comité interministériel établissait le seuil de pauvreté monétaire et procédait au calcul de l'incidence de la pauvreté monétaire ainsi qu'à l'analyse du profil de pauvreté, avec l'appui technique de la Banque mondiale.

² Enquête Mortalité Morbidité et Utilisation des Services (EMMUS-V).

³ Gordon et Nandy (2007) font référence à la définition de pauvreté absolue adoptée au Sommet mondial pour le développement social tenu à Copenhague en 1995. La pauvreté absolue désigne une situation dans laquelle les besoins fondamentaux des personnes (alimentation, eau potable, installations sanitaires, santé, logement, éducation et information) ne sont pas couverts. Il faut signaler que le 10 janvier 2007, la 41e session de l'Assemblée générale des Nations Unies est convenue que les enfants vivant dans la pauvreté sont privés d'une nutrition adéquate, d'eau potable et d'infrastructures sanitaires, d'accès aux services de base de santé, logement, éducation ainsi que de participation et de protection.

L'analyse de la série d'enquêtes démographiques et de santé (EMMUS) qui couvre une période de plus de 20 ans (1987-2012) fait ressortir une amélioration de la situation des enfants et des adolescents dans différents domaines et dimensions du bien-être. Ces avancées sont dues aux dépenses des familles, financées en grande partie par les envois de fonds depuis l'extérieur des travailleurs émigrés et les investissements des ONG, ainsi qu'aux politiques publiques en matière de prestation de services sociaux de base. Des défis importants persistent cependant en termes de couverture, de réduction des inégalités entre les niveaux de vie et les zones géographiques, de même qu'en termes de qualité des services sociaux de base disponibles.

Comment l'État haïtien organise-t-il aujourd'hui la protection et la promotion sociale des enfants et des adolescents? L'objectif central de ce rapport est de répondre à cette question, dans l'espoir que les éléments apportés puissent éclairer sur une autre interrogation: comment la caractérisation des politiques publiques de protection et de promotion sociale ciblées sur les enfants et les adolescents permet-elle de compléter le profil du système haïtien de protection sociale? Une étude antérieure avait conclu que ce système qui relève d'un État conjuguant l'absence de protection et la protection tronquée s'adresse à quelques îlots épars de groupes de populations, à côté de ceux qui sont protégés par des compagnies d'assurances ou par les organisations non gouvernementales (ONG), grâce au soutien financier de l'aide internationale et à la délégation formelle de responsabilité aux ONG. Ce système est également caractérisé par une triple fragmentation du cadre institutionnel, des idées et des modèles utilisés par les acteurs et les institutions, ainsi que des intérêts présents sur le marché de l'aide internationale (Lamaute-Brisson, 2013b).

Afin de comprendre le sens et l'importance des mécanismes publics en vigueur pour assurer la protection et la promotion sociale des garçons, des filles et des adolescents, il est essentiel de déterminer la place que ceux-ci occupent dans la structure économique et sociale d'Haïti. Des études antérieures sur le thème de l'économie du soin aux personnes comme production et reproduction des êtres humains et le travail des femmes en Haïti (Lamaute-Brisson, 2010 et 2012) se sont basées sur la notion de régime sociodémographique. Celui-ci est conçu comme un ensemble de relations internes aux ménages et de rapports entre ces derniers et l'activité économique, par le truchement du travail indépendant ou du travail salarié, et les rapports des ménages à la tutelle de l'État. Les relations internes aux ménages sont constituées autour de l'alliance (le choix du conjoint et les contributions matérielles et symboliques des membres du couple, comme le travail, les soins, le logement et la protection), et autour de la descendance et de la filiation qui impliquent les soins, le travail domestique et le travail réalisé dans l'activité économique, l'éducation, la santé et l'héritage.

Il s'agit, dans cette perspective, d'établir le profil sociodémographique des enfants et des adolescents en Haïti et de présenter les principaux enjeux auxquels ils sont confrontés, pour ensuite analyser, dans chaque secteur, à savoir l'éducation, la sécurité alimentaire et la nutrition, la santé des mères et des enfants, la protection de l'enfance, l'insertion sur le marché de l'emploi et l'employabilité des adolescents et adolescentes, les défis spécifiques et incontournables, ainsi que les mécanismes de protection et de promotion sociale en vigueur⁴. En fonction des données disponibles, l'objectif sera d'appliquer une grille thématique qui, fondée sur une perspective de genre, inclut les cadres de référence et les systèmes d'information, les mécanismes en vigueur, les sources et les niveaux de financement⁵. Les changements intervenus depuis l'année 2012 sur le plan de la conception et de l'application des politiques publiques, ainsi que du cadre institutionnel des mécanismes de protection et de promotion sociale seront également pris en compte.

⁴ Il faut analyser, selon la proposition de Staab (2012), quatre grands types de politiques axées directement sur l'enfance et l'adolescence: les transferts sociaux pour la prévention et la protection face aux risques et vulnérabilités sur le plan social et économique; les programmes de promotion sociale (capacité de création de revenus et accès aux services sociaux de base); les services spécialisés pour l'identification, la prévention et la protection face à certains risques spécifiques et la législation pour faire face aux situations d'iniquité et de discrimination (politiques, normes juridiques et réglementations). Signalons que la révision présentée ci-après est loin d'être exhaustive en raison de la fragmentation du système de protection sociale et de la dispersion des sources d'information.

⁵ Ce rapport est basé sur la compilation de documents de recherche (centres de recherche ou consultations) et de documents officiels (rapports sur les programmes en vigueur de protection et de promotion sociale), sur l'examen de la législation nationale ou de projets de loi (avant-projets) en matière de protection de l'enfance, et sur certaines entrevues effectuées auprès de représentants qui complètent l'information bibliographique.

I. Situation des enfants et des adolescents en Haïti

La présente section est composée de deux parties: la première est centrée sur le profil sociodémographique général des enfants et des adolescents, dans le but de mettre en lumière les principaux enjeux qui se posent dans chaque étape du cycle de la vie. La deuxième présente une ébauche, d'une part, des configurations de régimes sociodémographiques sur la base des données récemment publiées à propos de la participation des garçons, des filles et des adolescents aux soins aux proches et au travail dans l'activité économique et, d'autre part, de l'investissement réalisé en matière d'éducation au profit de la population en âge scolaire.

A. Profil sociodémographique de la population des enfants et défis associés

Ci-après sont exposés, pour chaque étape du cycle de la vie, allant des enfants de moins de 5 ans jusqu'aux adolescents et adolescentes, les principaux problèmes pour lesquels des mécanismes de protection et de promotion sociale s'imposent.

Comme nous l'avons déjà mentionné, la population haïtienne est jeune. En 2012, 47,7% de la population avait moins de 20 ans et les moins de 15 ans représentaient 36% du total, pourcentage plus élevé dans les zones rurales où la fécondité est plus importante (39%). La proportion de ce dernier groupe d'âge est en baisse depuis la première EMMUS menée en 1987, époque à laquelle il représentait 45,8%, tendance qui reflète l'augmentation de l'âge de la population et le fléchissement de la fécondité. L'indice synthétique de fécondité (ISF) calculé pour la population féminine âgée de 15 à 49 ans a reculé de 4,8 enfants par femme en 1994 à 3,5 enfants en 2012. Cette diminution est confirmée par l'examen de l'évolution à la baisse des taux de fécondité par tranche d'âge calculés pour les cinq années antérieures à l'enquête de 2012 (Cayemittes *et coll.*, 2013).

1. Enfants de moins de 5 ans: entre la mortalité et la malnutrition

Des progrès notables ont été accomplis en matière de mortalité infantile, mais les taux restent élevés. Les enquêtes EMMUS indiquent que les taux de mortalité infantile et des moins de 5 ans connaissent une forte tendance à la baisse et sont passés, respectivement, de 79 sur mille enfants nés vivants à 59, et de 112 à 88 sur mille enfants nés vivants, durant une période de 15 ans (1997-2012); toutefois, le taux de mortalité néonatale, qui est lié au risque de décès avant le premier mois de vie, est resté relativement stable, soit 30 à 31 sur mille enfants nés vivants.

Les indicateurs globaux cachent de profondes inégalités et des tendances contrastées. La mortalité des filles et des garçons de moins de 5 ans est tombée, dans les zones rurales, de 114 pour mille enfants nés vivants à 88, alors que, dans les zones urbaines, elle a augmenté de 78 à 99 pour mille enfants nés vivants durant la période allant de 2005-2006 à 2012. La comparaison de ces données selon l'indice de richesse en biens durables (Cayemittes et coll., 2013) rend compte de l'importance de cet écart. Le taux de mortalité des moins de 5 ans les plus pauvres équivaut à 104 pour mille enfants nés vivants, soit beaucoup plus que le taux observé parmi les plus riches (62 sur mille enfants nés vivants)⁶.

En ce qui concerne la malnutrition, les données des trois dernières enquêtes EMMUS ont permis de construire les séries temporelles des indicateurs de la situation nutritionnelle des garçons et filles durant la période 2000-2012⁷. Parmi les moins de 5 ans, on observe une amélioration de la prévalence de la malnutrition globale (insuffisance pondérale). En 2012, celle-ci atteignait 11%, soit une forte diminution par rapport à l'enquête antérieure, qui indiquait 18% (2005-2006), ce qui confirme une tendance globale à la baisse par rapport au niveau enregistré au début de la période (14%).

Même si aucune différence sensible n'a été observée entre les garçons et les filles, les inégalités territoriales et en fonction du niveau de richesse sont très marquées. Ainsi, la prévalence de l'insuffisance pondérale est plus nette dans les zones rurales (13% contre 8% dans les zones urbaines), dans certains départements administratifs (15% dans les départements du centre et de la Grande-Anse par rapport à 11% à l'échelle nationale), et parmi les garçons et les filles de ménages pauvres en termes de patrimoine de biens durables (18% contre 4% parmi les riches). Enfin, le pourcentage de garçons et de filles présentant une insuffisance pondérale est trois fois plus important lorsque la mère n'a aucun niveau d'étude (18%) par rapport aux garçons et filles de femmes ayant des niveaux d'études secondaires ou supérieures (6%).

2. Défis de l'universalité dans le cycle primaire et de la qualité de l'éducation

Selon l'enquête EMMUS-V, en 2012, plus de trois quarts de la population âgée de 6 à 11 ans (77,2%) fréquentaient l'école primaire, et l'indice de parité entre garçons et filles était de 1,01 (Cayemittes et coll., 2013)⁸. On constate néanmoins que le pourcentage de garçons et de filles scolarisés dans les villes est supérieur à celui observé dans les zones rurales (86% contre 76%) et que l'écart entre les niveaux extrêmes de richesse est très profond (26 points de pourcentage).

Par ailleurs, le taux brut de fréquentation scolaire (TBFS) dans le primaire est très élevé (164,8%), en particulier parmi les garçons (170,7% comparés à 158,7% pour les filles). Le TBFS révèle la forte présence d'élèves dont l'âge est supérieur à l'âge requis en raison de leur entrée tardive à l'école, phénomène généralement associé au niveau socioéconomique et au redoublement.

⁶ Bien que la majorité des camps de personnes déplacées après le séisme de 2010 soient aujourd'hui fermés, il faut souligner que la mortalité des enfants de moins de 5 ans estimée dans ces camps était la plus élevée du pays (124 pour mille nés vivants) par rapport aux autres territoires (urbains et ruraux), soit plus que la moyenne nationale de 112 pour mille nés vivants

⁷ Signalons que pour pouvoir comparer les trois enquêtes (2000, 2005-2006 et 2012), les indices de malnutrition des deux premières ont été recalculés conformément aux normes de croissance adoptées par l'Organisation mondiale de la santé en 2006 (OMS, 2006). Par conséquent, les chiffres présentés ici pour les années 2000 et 2005-2006 diffèrent de ceux qui ont été publiés et commentés dans le rapport antérieur (Lamaute-Brisson, 2013a).

⁸ Cet indice est calculé en divisant le taux (net ou brut) de fréquentation scolaire des femmes par le taux (net ou brut) de fréquentation scolaire des hommes. L'indice de parité est plus faible si l'on considère le taux brut par rapport au taux net, que ce soit au niveau primaire (0,93 contre 1,01) au niveau secondaire (1,08 contre 1,35).

Le faible taux de fréquentation des adolescentes et adolescents entre 12 et 17 ans dans le cycle secondaire (25,4%), accompagné d'un taux de parité entre les sexes de 1,35 en faveur des femmes, rend compte, d'une part, des échecs subis dans le cycle primaire, ainsi que du décrochage scolaire qui expliquent pourquoi ils ne peuvent accéder au niveau secondaire. Sur ces problèmes vient se greffer l'extension limitée de l'offre d'éducation secondaire, en particulier dans les zones rurales. Le manque de ressources financières constitue également un obstacle pour poursuivre les études. 52,6% des adolescentes et des adolescents âgés de 12 à 17 ans issus des ménages les plus riches (selon l'indice de richesse en biens durables) fréquentent l'école, alors que moins de 10% des jeunes issus des ménages les plus pauvres poursuivent leurs études⁹. Le taux brut de fréquentation scolaire représente 124,5% dans le premier cas, contre 21,9% pour les plus pauvres. Il est toutefois important de signaler que la fréquentation scolaire des adolescentes âgées de 12 à 17 ans est supérieure à celle des garçons du même âge dans tous les quintiles de richesse, et que les écarts sont particulièrement marqués dans les trois quintiles les plus pauvres¹⁰.

Les avancées enregistrées dans les années 70 en matière de scolarisation, qui ont été marquées par la *ruée vers les écoles* (Locher, 2001), ont permis d'améliorer les niveaux d'éducation de la population âgée de 6 ans et plus. Selon l'enquête EMMUS 2012, la proportion de ceux qui n'ont aucun niveau d'études a cessé d'être majoritaire, même si le manque d'instruction touche surtout les femmes (25% contre 19%), et si plus d'un quart des enfants de 6 ans ou plus ne termine pas le cycle secondaire. Il faut ajouter que les niveaux atteints en termes de nombre d'années d'études achevées restent très faibles. Dans la tranche des 20 à 24 ans, la moyenne se situe en deçà de la neuvième année (7,7 années) qui est le seuil minimum que les jeunes Haïtiens et Haïtiennes devraient atteindre. L'écart entre le niveau moyen des adolescents de 15 à 19 ans (4,7 années) et la norme est encore plus prononcé.

3. Adolescents et jeunes face au système d'emploi: chômage, emploi de second rang et migration

Les enquêtes sur l'emploi et le chômage réalisées par l'Institut haïtien de statistiques et d'informatique (IHSI) durant la période 1999-2000 permettent, dans les grandes lignes, de dresser un bilan peu favorable de l'insertion des jeunes, hommes et femmes, aux systèmes ruraux et urbains d'emploi. Quatre phénomènes sont à signaler:

- Le taux d'activité des jeunes de 15 à 24 ans est relativement faible, apparemment comme résultat de la scolarisation.
- Les niveaux de chômage ouvert¹¹ et de chômage élargi, lequel inclut les inactifs disponibles pour l'emploi, sont très élevés: plus de 35% et 70% respectivement en 2007, soit beaucoup plus que les taux observés chez les adultes (25 ans et plus), en particulier dans les zones urbaines et parmi les adolescents et les jeunes, hommes et femmes, ayant des niveaux de scolarité plus élevés.
- En 2012, le taux de chômage des jeunes de 10 à 24 ans, hommes et femmes, calculé sur la base de la dernière enquête sur les conditions de vie des ménages après le tremblement de terre (ECVMAS 2012), équivaut à 14%, après une diminution de presque 23 points de pourcentage depuis 2007¹². L'amélioration est apparente; en effet, au cours de cette période, la rémunération moyenne a enregistré une réduction en termes du pouvoir d'achat (Roubaud et Zanuso, 2014). En fait, le taux de sous-emploi global, qui inclut le sous-emploi par heure,

⁹ Cet écart de 46,4 points de pourcentage est plus important que celui observé entre les plus pauvres et les plus riches de la population de 6 à 11 ans (26,5%).

¹⁰ L'avantage des adolescentes s'atténue si on analyse le taux brut de fréquentation scolaire, mais la parité est dépassée dans les premier et deuxième quintiles de richesse.

¹¹ Selon la définition de l'Organisation internationale du travail (OIT).

¹² La comparaison de l'enquête de 2007 avec celle de 2012 doit être faite avec précaution, même si, d'une manière générale, elles ont le même cadre de référence. L'enquête de 2012 mesure mieux l'emploi que celle de 2007 en raison du caractère plus précis des questions relatives à l'activité, ce qui permet de « récupérer » les jeunes du secteur agricole qui travaillent comme aides familiaux moins de 15 heures par semaine. D'autre part, les stratégies de collecte de données de deux enquêtes sont différentes, non seulement en termes de périodes couvertes mais aussi en ce qui a trait à la saisonnalité des activités.

le sous-emploi par revenu et le chômage, atteint 89% parmi les jeunes de 10 à 24 ans, des deux sexes, et 61% parmi les personnes âgées de 25 ans et plus, après avoir enregistré, respectivement, des augmentations de 17 et 9 points de pourcentage entre 2007 et 2012 (Roubaud et Zanuso, 2014).

- Les jeunes filles sont moins présentes dans les systèmes d'emploi et sont plus sévèrement touchées par le chômage ou le chômage élargi que leurs homologues masculins. Les écarts varient selon l'enquête. Cette situation implique donc trois enjeux. Le premier est de déterminer comment les systèmes d'emploi absorbent la population juvénile, car l'une des principales raisons du découragement des jeunes inactifs disponibles pour travailler, hommes et femmes (IHSI, 2010) est précisément le manque d'emplois et le peu d'espérance d'en décrocher un¹³.

À ce sujet, la faible dynamique de création nette d'emplois salariés, en particulier dans les zones urbaines, est associée à une croissance lente et instable du PIB au cours des dernières années et partant, au manque d'opportunités d'emplois dans les entreprises formelles, sauf dans les branches d'activité des nouvelles technologies et de la téléphonie mobile qui engendrent également des emplois indirects informels¹⁴.

L'absorption de la population juvénile à l'emploi salarié est marquée par le niveau des études. En effet, une enquête sur la jeunesse en Haïti menée en 2009 révèle que près de deux tiers des jeunes occupé(e)s ayant fait des études secondaires ou universitaires (la minorité) travaillent actuellement au sein d'entreprises privées et d'entreprises familiales, dans le secteur public, dans des ONG et à l'intérieur des ménages. Au contraire, la majorité des jeunes occupé(e)s ayant moins d'années d'études (niveau primaire ou moins) travaillent de façon indépendante au sein de l'économie informelle (63%).

Il faut rappeler qu'une grande partie des adolescents et adolescentes ne parvient pas à terminer les études secondaires soit en raison d'un échec scolaire, d'un décrochage, du manque de ressources financières et dans le cas des jeunes filles, de grossesses précoces. Ils/elles n'ont donc pas les compétences suffisantes ou adéquates pour occuper des emplois semi-qualifiés ou qualifiés. Les compétences acquises en travaillant durant leur enfance et leur adolescence constituent leur principal *atout*. Se pose alors un deuxième enjeu: celui de l'employabilité des jeunes et des adolescents, hommes et femmes.

Le troisième enjeu est celui de la productivité de l'activité économique, notamment au sein de l'économie informelle, car une partie importante des jeunes et des adultes qui ont un emploi dans l'économie informelle reçoivent une rémunération moyenne inférieure au salaire minimum légal.

Une des issues ou échappatoires des jeunes, hommes et femmes, est la migration. Sur la base des données recueillies en 2009, peu avant le tremblement de terre, Lunde (2010) rend compte de l'importance des migrations internes et externes des jeunes, hommes et femmes, de 10 à 24 ans. 15% des ménages interrogés ont déclaré qu'un jeune membre de la famille avait émigré, selon des schémas qui varient selon le sexe. 11% des jeunes filles a émigré de façon définitive vers la République dominicaine, et 50% des garçons a traversé la frontière pour tenter de trouver un emploi. Lunde considère que la migration vers la République dominicaine s'explique par une plus grande probabilité de trouver un emploi et parce les revenus y sont plus sûrs, car l'activité économique choisie n'est pas sujette au risque de perte des récoltes ou à l'instabilité politique. Par ailleurs, certains émigrent pour produire le capital nécessaire à l'amorce d'un nouveau cycle de l'exploitation agricole.

¹³ D'une certaine manière, Lunde (2010) confirme cette affirmation en analysant, sur la base d'une enquête de 2009 sur la jeunesse en Haïti, les raisons de l'inactivité des jeunes, hommes et femmes, de 15 à 19 ans et de 20 à 24 ans. Dans ces deux tranches d'âge, le manque d'emploi ou le fait d'avoir perdu tout espoir d'en trouver un est la deuxième explication apportée après la scolarisation. Il est important de signaler que la proportion des personnes qui doit prendre soin de leurs enfants atteint 19% des femmes inactives âgées de 20 à 24 ans (contre 27% parmi les inactives en raison du manque d'emplois).

¹⁴ Par ailleurs, on ignore l'ampleur de l'économie informelle dont la valeur ajoutée n'est pas incluse dans les calculs du PIB. Quoi qu'il en soit, les opportunités dans l'économie informelle ne sont pas infinies et le manque de ressources financières et de savoir-faire, nécessaire pour l'emploi indépendant en dehors des branches d'activité traditionnelle, comme le commerce pour les femmes limite les options des adolescents et des jeunes.

En revanche, la migration féminine vers la République dominicaine est moins fréquente, en raison du risque de viols, de trafic de personnes et vols à l'encontre des femmes. Celles-ci émigrent donc vers Port-au-Prince (Lunde, 2010)

Au-delà des différences entre les sexes, l'émigration économique des jeunes, hommes et femmes, est l'un des piliers du modèle économique qui se met en place depuis des années et qui est fondé sur l'exportation de main d'œuvre (Montas, 2007 et 2012), laquelle finance à son tour, par le biais des envois de fonds, l'économie transnationalisée des soins.

4. La fécondité des adolescentes

L'âge moyen de la naissance du premier enfant parmi les femmes de 15 à 49 ans est de 22 ans. La proportion d'adolescentes (de 15 à 19 ans) ayant commencé leur vie reproductive était de 14% en 2012. Ce phénomène s'est atténué entre 2000 et la période 2005-2007, puis s'est stabilisé entre 2007 et 2012. La stagnation de la tendance à la baisse observée durant le premier lustre des années 2000 s'explique peut-être par la plus grande vulnérabilité des adolescentes qui vivaient dans les camps installés après le séisme de 2010. La proportion d'adolescentes mères ou enceintes observée dans ces camps (26%) a dépassé la moyenne enregistrée dans les zones rurales (15%) et, de façon plus nette encore, celle du milieu urbain (13%). Bidegain (2014) parle d'un *baby-boom* postséisme. Effectivement, le taux de fécondité des adolescentes de 15 à 19 ans est passé de 8,14% à 11,78% entre la période 2005-2006 et 2012. Enfin, on observe des écarts entre les proportions d'adolescentes mères et enceintes selon le lieu de résidence, du niveau d'études et du niveau de richesse en biens durables.

B. Garçons, filles et adolescent(e)s dans le régime sociodémographique

Selon Caldwell (1978), les rapports de descendance sont fondés sur les flux de richesse intergénérationnels (argent, biens, services et garanties) entre les parents, ou tuteurs, et leurs enfants. Les soldes de ces flux en fin de vie varient selon les rôles des filles et des garçons. Caldwell distingue deux types de régimes. Au sein des sociétés agricoles traditionnelles, avant la transition démographique, les garçons et les filles servent de force de travail durant leur enfance et leur adolescence et sont, à l'âge adulte, le bâton de vieillesse de leurs parents, de telle sorte que le solde des flux est favorable à ces derniers. Dans les sociétés non agricoles, après la transition démographique, le garçon ou la fillette est le bénéficiaire net de l'investissement en éducation, d'où un solde des flux qui lui est favorable.

En fait, le rapport entre les parents et leurs fils et filles suit des modèles de genre qui déterminent le type, l'ampleur et le solde des flux intergénérationnels entre eux en fonction de leurs rôles de genre respectifs (Lamaute-Brisson, 2012). Les filles fournissent des services de soins à leurs parents et aux autres filles et garçons du ménage, se chargent des tâches domestiques ou apportent des soins directs ou interpersonnels (Lamaute-Brisson, 2010 et 2013b) durant leur enfance et leur adolescence, ainsi qu'à l'âge adulte à mesure que les parents vieillissent. En outre, dans le cas d'Haïti, les fils ont été pendant de nombreuses années les principaux bénéficiaires de l'investissement en éducation. La parité observée aujourd'hui dans les taux de fréquentation scolaire témoigne de l'évolution des besoins et des représentations.

Par ailleurs, il est bon que l'analyse tienne compte de la famille élargie au-delà des frontières du ménage (comme notion statistique) et, par conséquent, des flux existant entre d'autres membres de la famille, garçons, filles et adolescent(e)s, ainsi que du pourcentage élevé de garçons et de filles vivant dans des ménages sans leurs parents, soit parce qu'ils sont orphelins, soit parce qu'ils ont été envoyés dans des familles d'accueil dans le cadre de stratégies visant à les sortir de la pauvreté (Sommerfeld, 2002). Dans le premier cas, les filles et les garçons reçoivent des fonds pour assurer leur alimentation et scolarisation. Dans le deuxième cas, il faut rappeler que 20% des moins de 18 ans vivent dans des ménages où leur père ou mère biologique n'est pas présent, 30% dans la tranche d'âge de 15 à 17 ans et 12% sont orphelins de père ou de mère (Cayemittes et coll., 2013). Ces chiffres cachent différentes réalités: des filles et des garçons qui sont confiés à d'autres ménages dans l'espoir qu'ils soient scolarisés,

et d'autres qui sont remis à des ménages et obligés à travailler comme main-d'œuvre domestique dans des conditions de maltraitance qui portent atteinte à leurs droits¹⁵.

Malgré la difficulté de mesurer avec précision les flux entre les fils, les filles et leurs parents, les données quantitatives et anthropologiques recueillies entre 1994 et 2000 sur le travail des filles et des garçons et la scolarisation permettent de conclure que coexistent deux régimes sociodémographiques ayant pour toile de fond l'entrée dans la transition démographique. Le régime de «l'enfant-ressource»¹⁶ en transition, sans doute trop lente, vers un régime hybride «d'enfant-ressource/enfant-investissement», qui prédomine dans les zones rurales, et le régime de «l'enfant-investissement» dans les zones urbaines (Lamaute-Brisson, 2010 et 2013b).

L'information issue de la dernière enquête démographique et de santé (EMMUS-V, 2012) permet d'élaborer avec plus de précision les caractéristiques de ces profils sur la base de données plus précises sur le travail des garçons et filles, bien que limitées à la population de 5 à 14 ans. Conformément à la définition de l'UNICEF, il a été tenu compte du travail, rémunéré ou non, réalisé dans la sphère domestique tout comme dans l'activité économique. Les données recueillies affichent des évolutions différentes selon la tranche d'âge (UNICEF, 2014b). Dans le cas des filles et des garçons de 5 à 11 ans, l'enquête a identifié ceux qui ont participé à l'activité économique pendant au moins une heure ou qui ont effectué des travaux domestiques pendant 28 heures ou plus durant la semaine qui a précédé l'enquête¹⁷. En ce qui concerne les adolescentes et adolescents de 12 à 14 ans, deux critères ont été pris en compte: participer à l'activité économique pendant 14 heures ou plus par semaine ou effectuer des travaux domestiques pendant 28 heures par semaine ou plus (Cayemittes et coll., 2013)¹⁸. À la lumière de ces critères, presque deux tiers des filles et des garçons de 5 à 11 ans et 18% des adolescentes et adolescents de 12 à 14 ans travaillent, alors que l'immense majorité, dans les deux tranches d'âge, participe à l'activité économique, en particulier dans les établissements ou sur les terres appartenant à leurs familles (Cayemittes et coll., 2013). Les résultats de cette enquête ont été présentés conformément à la définition de l'UNICEF utilisé dans la quatrième série des enquêtes en à indicateurs multiples (UNICEF, 2014a)¹⁹. Cette définition couvre à la fois le travail réalisé dans la sphère domestique, c'est-à-dire le travail de soins non rémunérés, qui inclut les travaux domestiques et le soin des enfants, filles et garçons, des personnes âgées et des malades, et le travail réalisé dans l'activité économique, dans l'exploitation agricole, l'entreprise familiale ou externe, qu'il soit rémunéré ou pas²⁰.

Le scénario est complètement différent lorsqu'on assouplit le critère du nombre d'heures de travail domestique pour les deux tranches d'âge, ainsi que le critère du nombre d'heures dans l'activité économique pour la deuxième tranche d'âge²¹. D'une part, la grande majorité des moins de 14 ans

¹⁵ Pour plus d'informations sur les enfants et adolescents travailleurs domestiques, voir la sixième section du présent rapport.

¹⁶ Il ne s'agit pas de considérer les garçons et filles comme des choses ou des objets, mais de souligner leur rôle dans la production et la reproduction économique et démographique.

¹⁷ Le seuil de temps de travail de 28 heures par semaine consacrées par les garçons et les filles aux corvées domestiques a été défini par l'UNICEF dans la réalisation des enquêtes à indicateurs multiples (MICS). Il fait référence à l'hypothèse selon laquelle le principal facteur des effets négatifs du travail sur la scolarité et les loisirs est l'intensité et non pas la nature de la production domestique (OIT, 2007). Étant donné qu'il a été démontré que le travail domestique est moins intense que le travail marchand (OIT, 2007) et engendre des problèmes moins évidents en matière de santé, sécurité et éducation chez les garçons et filles, il conviendrait de choisir un seuil de temps de travail maximum relativement élevé. Dès que ce seuil est franchi, on se trouve en présence d'un travail (domestique) des enfants qui doit être aboli.

¹⁸ L'OIT ajuste les seuils du temps de travail marchand aux tranches d'âge dans sa classification des formes de travail des enfants. Dans le cas des formes de travail non dangereux, le seuil de 14 heures par semaine permet de distinguer entre une charge horaire de travail légère (moins de 14 heures) et une charge de travail ordinaire de 43 heures maximum par semaine. Conformément aux conventions internationales 138 et 182, la charge légère doit être éliminée pour les garçons et filles de 5 à 11 et la charge ordinaire pour les garçons et filles de 12 à 14 ans.

¹⁹ Pour en savoir plus, voir http://www.unicef.org/french/publications/files/SOWC2014_FR.pdf.

²⁰ La question posée dans l'EMMUS-V (2012) était « Durant la semaine dernière, est-ce que (nom) a réalisé des tâches domestiques comme faire des courses, nettoyer, laver le linge, cuisiner ou prendre soin d'enfants, de personnes âgées ou de malades ? » (Cayemittes et coll., 2013).

²¹ Au-delà des seuils du temps de travail domestique et marchand découlant de la nécessité d'identifier les pires formes de travail à éliminer (Schlemmer, 2005), il s'agit ici de faire ressortir la participation des filles et des garçons dans les deux types de travail. Il faut souligner que seuls ont été analysés les résultats publiés de l'EMMUS V de 2012 (Cayemittes et coll., 2013). Pour la population de 5 à 14 ans, deux groupes de résultats sont présentés: un groupe qui découle de l'application stricte de la définition de l'UNICEF et un autre doté de critères liés à la même définition, mais plus flexibles. C'est pourquoi il est question, en l'occurrence, de critères

participe au travail des soins non rémunérés pendant moins de 28 heures par semaine (respectivement 64,2%, et 80,9% selon la tranche d'âge), le pourcentage étant plus important parmi les filles (75,5% contre 53,3%) et les adolescentes (90,9% contre 71,4%). Par ailleurs, 67,3% des adolescentes et adolescents participent à l'activité économique pendant moins de 14 heures par semaine.

Bien que l'enquête EMMUS-V 2012 ne fournisse pas de données sur l'emploi du temps, en termes de nombre d'heures et de répartition du temps selon le type de travail²², ces chiffres revêtent une très grande importance, car ils révèlent l'ampleur du travail des garçons, des filles, des adolescents et des adolescentes, travail dont la valeur dépend des contributions à l'économie du ménage. L'enquête confirme également la plus forte participation des filles et des adolescentes au travail domestique.

Par ailleurs, les modèles varient dans les zones rurales et urbaines, selon les critères de l'UNICEF. Plus de trois quarts des garçons et des filles des zones rurales travaillent, contre la moitié de ceux et celles qui vivent dans les zones urbaines. Ce chiffre tombe pratiquement à un quart parmi les adolescents et adolescentes qui vivent dans des zones rurales, contre moins de 10% de ceux et celles des zones urbaines. Les écarts sont moins marqués lorsque les critères sont assouplis (voir le tableau 1).

La situation varie également si l'on tient compte de l'indicateur de richesse fondé sur le patrimoine en biens durables des ménages. D'une manière générale, en conjuguant cet indicateur avec les critères de l'UNICEF, on observe un net contraste entre le quintile le plus pauvre et le quintile le plus riche. Environ 80% des garçons et des filles des ménages pauvres travaillent, alors que c'est le cas de moins d'un tiers ou de la moitié des enfants des ménages riches, si l'on considère les critères assouplis. Parmi les adolescents, la proportion de ceux qui travaillent dans les ménages pauvres est six fois plus importante que celle observée dans les ménages riches (30,7% contre 5,1% en 15. Les écarts sont toutefois moins marqués lorsque les critères sont assouplis (voir le tableau 1).

Selon la définition de l'UNICEF, 50% des enfants et des adolescents scolarisés âgés de 5 à 14 ans travaille, en particulier dans les zones rurales (60% contre 22% dans la capitale). 91,5% d'entre eux est scolarisé; cette scolarisation ne varie guère entre les zones rurales et les zones urbaines et on observe une progression de 83% à 99% du premier au dernier quintile de richesse.

En conclusion, selon les données relatives au travail et à la scolarisation, il faut d'abord constater que le régime sociodémographique est un modèle hybride étant donné que les enfants et les adolescents et adolescentes constituent à la fois une ressource, à savoir une main d'œuvre pour l'activité économique (essentiellement celle du ménage) ainsi que pour les soins non rémunérés, et un objet d'investissement dans l'éducation.

Ce caractère hybride s'explique par la nécessité de fournir aux enfants, par le biais de l'éducation, les moyens de vivre en Haïti ou à l'étranger et de soutenir leurs parents, dans un contexte dans lequel il n'existe plus de terres qui puissent être léguées à chaque fille ou garçon étant donné que le modèle de la petite exploitation agricole traditionnelle n'est pas doté de l'infrastructure économique et sociale suffisante pour répondre aux besoins. Les fils et les filles restent le bâton de vieillesse de leurs parents, en l'absence de mécanismes de protection sociale s'appliquant de façon efficace aux personnes âgées.

Dans ce contexte, l'investissement dans l'éducation est précaire. Une partie des ménages se trouve au pied du mur. D'une part, le coût du fils ou de la fille est de plus en plus élevé par rapport au modèle de «l'enfant-investissement» et sous le coup de l'inflation. Et par ailleurs, la fécondité parmi les plus pauvres reste relativement élevée selon l'indice de richesse (5,7 enfants par femme en 2012). Ce constat s'applique également aux résidents des zones rurales, étant donné les besoins de main-d'œuvre dans le

assouplis pour ce second groupe. La présente analyse, qui est de caractère plutôt exploratoire, devrait être approfondie dans la mesure du possible sur la base de traitement des données de l'EMMUS-V.

²² Dans une étude sollicitée par le Département du travail des États-Unis, Howell (2012) a signalé que presque un quart de la main-d'œuvre qui a travaillé dans le département du Sud d'Haïti durant la semaine antérieure à l'enquête réalisée en décembre 2011 était composé d'enfants et d'adolescents de 5 à 17 ans (plus de 90.000, selon leurs propres déclarations) dans différentes tâches de production agricole, de soins du bétail et de la volaille. La moyenne d'heures de travail était de 2 heures les jours d'école et de 3 heures les autres jours. La moitié des enfants et adolescents travaille, tout au long de l'année, jusqu'à cinq jours par semaine, trois semaines par mois de travail.

domaine des soins et l'agriculture (Schwartz, 2000), malgré une baisse en 1994-1995 (Cayemittes et coll., 1995, 2001, 2007, 2013).

En deuxième lieu, le régime sociodémographique est dual et stratifié, étant donné que la mobilisation des garçons et filles est plus importante dans les zones rurales et dans les quintiles les plus pauvres²³. Épingler ce caractère dual n'implique pas d'ignorer les déterminants du travail des enfants et des adolescents et adolescents dans les zones urbaines. Dans les établissements économiques informels où l'ajustement entre les besoins fondamentaux et les revenus est effectué moyennant une augmentation du nombre d'heures de travail, la contribution des enfants est une nécessité. Le travail des garçons et, en particulier celui des filles, libère un temps que les femmes adultes investissent dans le travail indépendant informel urbain²⁴.

En troisième lieu, l'éducation reste, pour la majorité et en particulier pour les plus pauvres, un investissement tronqué, du moins pour ceux qui ne quittent pas le pays. En effet, les résultats laissent beaucoup à désirer: les pourcentages d'approbation des étudiants qui se présentent aux examens officiels sont relativement faibles (70% pour l'école fondamentale) ou très faibles (moins de 30% et entre 40 et 50% au bout de deux ans du baccalauréat, respectivement). D'une manière générale, les faibles niveaux atteints ne permettent pas a priori de sortir réellement de la pauvreté dans un contexte peu propice où le secteur informel, essentiellement à vocation commerciale, est le deuxième employeur à l'échelle nationale après le secteur agricole (Roubaud et Zanuso, 2014).

De plus, étant donné que l'investissement en éducation est essentiellement le résultat de l'effort des familles²⁵, le décrochage scolaire est l'une des stratégies appliquées, en particulier parmi les plus pauvres, lorsque les moyens d'existence sont en danger (Lunde, 2010), ce qui donne lieu à des parcours scolaires accidentés ou de courte portée.

Finalement, étant donné la présence majoritaire des fillettes (5 à 11 ans) et d'adolescentes (12 à 14 ans) dans les tâches domestiques (sans mesurer l'emploi du temps), ces régimes sociodémographiques sont structurés selon les schémas traditionnels de genre. Néanmoins, la frontière entre garçons et filles évolue en faveur de ces dernières en termes d'investissement en éducation. Les résultats de ce processus sont mitigés, car les profils ne reflètent pas les mêmes tendances selon l'indicateur de scolarisation étudié ou la moyenne d'années d'études terminées²⁶.

²³ Dans le cadre de cette étude, on entend par mobilisation, la mise en activité des garçons et filles dans le travail total.

²⁴ Il faut signaler que le travail des enfants est une caractéristique structurelle non seulement en raison du type de société et du type de technologie, mais aussi de la faible productivité de l'activité économique qui pose le problème des pires formes de travail.

²⁵ L'investissement dans l'éducation relève de la responsabilité des pères et mères ou de la famille pour la majorité des garçons et filles qui sont scolarisés dans les écoles non publiques (écoles privées à but lucratif, écoles communautaires, écoles confessionnelles ou de groupes protestants) qui prédominent dans l'offre éducationnelle.

²⁶ Cette représentation du régime sociodémographique est évidemment incomplète, car elle n'inclut pas les indices de leur transnationalisation à l'échelle des ménages (avoir des parents à l'étranger, en particulier des fils et des filles et recevoir des fonds, entre autres éléments) en partie parce que cette problématique n'est généralement pas abordée dans les EMMUS.

TABLEAU 1
HAÏTI: INDICATEURS CLÉS DU RÉGIME SOCIODÉMOGRAPHIQUE,
POPULATION DE 5 À 14 ANS, POPULATION DE 6 À 17 ANS, POPULATION DE 10 ANS ET PLUS, 2012

(En pourcentages)

	Zone de résidence			Sexe		Indice de parité entre les sexes	Indice de richesse		Total ^a
	Port-au-Prince	Autres villes	Zones rurales	Hommes	Femmes		Q1 (le plus pauvre)	Q5 (le plus riche)	
Travail des enfants (ressources)									
Proportion d'enfants de 5 à 11 ans qui travaille (au moins 1h dans l'activité économique et 28 heures et plus dans les tâches domestiques) ^b	30,8	56,2	76,8	65,2	65,4		83,9	31,4	65,3
Proportion d'enfants de 5 à 11 ans qui travaille dans la sphère domestique (moins de 28 heures) ^c	47,7	63,3	68,8	53,3	75,5		70,2	49,0	64,2
Proportion d'enfants de 5 à 11 ans qui travaille dans l'activité économique (au moins 1h) ^c	30,8	56,2	76,8	65,2	65,4		83,8	31,4	65,3
Proportion d'enfants de 5 à 11 ans qui travaille (14 heures ou plus dans l'activité économique et 28 heures et plus dans les tâches domestiques) ^b	6,9	9,7	24,7	19,9	16,3		30,7	5,1	18,1
Proportion d'enfants de 12 à 14 ans qui travaille dans la sphère domestique (moins de 28 heures) ^c	73,3	78,4	84,1	71,4	90,9		83,3	73,5	80,9
Proportion d'enfants de 12 à 14 ans qui travaille dans l'activité économique (moins de 14 heures) ^c	59,6	68,8	69,1	65,8	68,8		66,5	57,3	67,3
Éducation des enfants (investissement)									
Taux net de scolarisation dans le cycle primaire (6 à 11 ans)	86,3	86,8	72,7	76,7	77,7	1,01	65,5	92,0	77,2
Taux brut de scolarisation dans le cycle primaire	170,2	166,2	163,9	170,7	158,7	0,93	153,8	172,6	164,8
Taux net de scolarisation dans le cycle secondaire (12 à 17 ans)	43,4	38,3	15,6	21,6	29,1	1,35	6,5	52,9	25,4
Taux brut de scolarisation dans le cycle scolarisation	106,8	102,0	45,3	65,5	70,6	1,08	21,9	124,5	68,1
Insertion à l'emploi (10 ans et plus)									
Taux de chômage	25,6	20,1	7,3	11,5	17,3				14,1
Taux de sous-emploi général ^d	32,4	51,4	76,5	Xe	x				63,1
Taux d'activité	52,1	49,3	63,1	66,0	48,4				56,9
Taux d'informalité	77,1	69,5	26,7 ^f						45,1

Source: Élaboration propre sur la base de Michel Cayemittes et coll., *Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services, Haïti 2012*, Port-au-Prince, Ministère de la santé publique et de la population (MSPP), Institut haïtien de l'enfance (IHE) et ICF International, 2013; François Roubaud et Claire Zanusso, "Marché du travail: dynamique 2007-2012", présentation faite à la conférence "Quatre ans après le tremblement de terre en Haïti", Ministère de l'Économie et des Finances, Paris, 14 janvier [en ligne], http://www.desastres-naturels.fr/sites/default/files/presentation_premiers_resultats_marche_du_travail_14_janvier_2014.pdf, 2014.

^a Comprend les données relatives aux camps figurant dans l'échantillon de l'EMMUS 2012.

^b Définition de l'UNICEF reprise dans Cayemittes et coll. (2013).

^c Critère assoupli par rapport à la définition de l'UNICEF.

^d Comprend les trois formes de sous-emploi: chômage, sous-emploi visible (selon le nombre d'heures), sous-emploi invisible (selon le revenu).

^e L'indicateur calculé n'est pas disponible selon le sexe.

^f 70,9% des emplois dans les zones rurales sont de type agricole en 2012.

II. Institutions et dépenses sociales de l'État dans la protection et la promotion sociale des enfants et des adolescents

Le système de protection sociale haïtien est organisé autour de deux piliers: un pilier contributif sur lequel sont basés les mécanismes de sécurité sociale destinés aux travailleurs du secteur formel privé ainsi qu'aux fonctionnaires de l'administration publique, et un pilier non contributif destiné à l'assistance sociale ainsi qu'à la promotion sociale. La portée du pilier contributif est très restreinte, même pour les travailleurs des entreprises formelles (Lamaute-Brisson, 2013b), et le pilier non contributif est en cours de diversification et d'extension à l'aide de ressources extérieures.

Ci-après, nous allons analyser la fragmentation du système de protection sociale, et notamment la tension qui existe entre la dispersion et les efforts de coordination dans la protection et la promotion sociale orientées vers les enfants.

A. Fragmentation du système de protection sociale et nouveaux dispositifs institutionnels

Le système de protection sociale est fragmenté en raison de la coexistence de différentes institutions et surtout de projets divers, financés essentiellement par la coopération internationale, selon un même axe (sécurité sociale, assistance sociale et de promotion sociale) ou dans un domaine sectoriel (sécurité alimentaire, logement et emploi). Le tableau 2 contient une représentation panoramique de l'organisation institutionnelle du système de protection sociale.

1. Vers la coordination: d'Aba Grangou (À bas la faim!) à Ede Pèp (Aider le Peuple)

La Commission nationale de Lutte contre la Faim et la Malnutrition (COLFAM), pierre angulaire du programme *Aba Grangou* (À bas la faim!), créée en 2012 et dirigée par l'épouse du président de la République, avait pour but de rationaliser le système à l'aide d'une stratégie nationale fondée sur trois axes: i) la protection des populations vulnérables moyennant la création de cantines scolaires et la supervision de la sécurité alimentaire; ii) l'investissement dans l'agriculture, incluant la production locale de sel iodé; et iii) l'accès élargi aux services de base, en particulier les services de nutrition et de santé s'adressant aux plus vulnérables (Lamaute-Brisson, 2013b). Jusqu'à avril 2014, la COLFAM a assumé la coordination de 21 programmes d'institutions publiques (ministères, organismes autonomes et Croix-

Rouge d'Haïti) et la fonction de plaider pour la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition et la facilitation entre les acteurs nationaux et internationaux.

Un autre dispositif visant à promouvoir de nouveaux mécanismes et une nouvelle organisation de la protection et de la promotion sociale relève du bureau du premier ministre et a été la création, en mars 2012, d'un poste de Ministre délégué chargé des droits de l'homme et de la lutte contre l'extrême pauvreté (sous l'autorité du premier ministre) et, plus tard, le lancement du programme intitulé *Ede Pèp* (Aider le peuple).

Ce programme national d'assistance sociale a pour objectif de «protéger la population vulnérable vivant en situation d'extrême pauvreté tout au long de son cycle de vie, à court et à moyen terme, afin de garantir à long terme l'investissement dans son capital humain et lui donner les chances de sortir de la pauvreté» (FAES, 2013).

Ede Pèp a été structuré au départ autour de trois axes: i) l'insertion sociale qui correspond en fait à l'assistance sociale; ii) le développement du capital humain selon une logique de promotion sociale; et iii) l'inclusion économique. Le premier axe prévoit des transferts monétaires ou en nature, conditionnés ou non, pour réduire le niveau de vulnérabilité des ménages. Le deuxième axe consiste à promouvoir et faciliter la fréquentation scolaire et la formation professionnelle. Le troisième porte sur la création d'emplois et le soutien des petites et micro-entreprises, agricoles et non agricoles²⁷. Il faut préciser que l'ancrage institutionnel de soutien des petites exploitations agricoles est le bureau de la ministre déléguée chargée de la promotion de la paysannerie qui sert d'instance transversale, moyennant le soutien ou la mobilisation du Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural (MARNDR) et des autres ministères sectoriels. Ce bureau a également été créé en mars 2012.

Ede Pèp se fonde sur des programmes existants, comme le Programme de scolarisation universelle, gratuite et obligatoire (PSUGO) lancé en 2011, ou qui étaient sur le point d'être mis en œuvre comme *le Ti Manman Cheri*, (TMC) (2012) et *Kredi Wòz pou Fanm Lakay* (2012), sur lesquels viennent se greffer de nouveaux mécanismes orientés vers des groupes de population présentant des profils spécifiques: les personnes handicapées, les étudiants et les paysans, entre autres (voir le tableau 3).

²⁷ Les premier et troisième axes ne sont pas complémentaires, étant donné que les ménages sélectionnés pour les projets d'inclusion économique n'ont pas accès aux mécanismes d'assistance sociale.

TABEAU 2
HAÏTI: UNE REPRÉSENTATION DU SYSTÈME PUBLIC DE PROTECTION
ET PROMOTION SOCIALE DE L'ÉTAT

Premier Ministre	Ministère/ organisme	Pilier de protection et de promotion sociale	Institution/programme	Fonctions principales	Population cible / destinataires
	Ministère des affaires sociales et du travail (MAST)	Sécurité sociale et promotion sociale	Office d' Assurance Accidents du Travail, Maladie et Maternité (OFATMA)	Assurance pour les accidents du travail Assurance maternité et services de maternité Services pour les personnes handicapées	Travailleurs du secteur privé
			Office National d'Assurance Vieillesse (ONA)	Pensions (retraite, handicap, invalidité) Accès au logement (prêts hypothécaires, projets de logement social) Crédits aux petites et micro- entreprises	Travailleurs du secteur privé Micro et petits entrepreneurs
		Assistance sociale	Caisse d'Assistance sociale (CAS)	Transferts publics directs aux personnes, cantines communautaires, œuvres sociales, service médico-social	Personnes âgées, personnes handicapées
			Entreprise Publique de Promotion de Logements Sociaux (EPPLS)	Politique de logement Construction de logements sociaux	Population pauvre
			Office National de la Migration (ONM)	Appui aux migrants rapatriés	Migrants rapatriés
			Projet <i>Kore Lavi</i> (soutien au programme national de sécurité alimentaire et de nutrition)	Transferts monétaires aux familles pour l'alimentation/contre l'insécurité alimentaire (coupons alimentaires) Aide alimentaire articulée avec l'appui aux gardiens d'enfants et les centres de santé des mères et des enfants	18 000 ménages vulnérables Familles (ménages) dans 15 communes du pays Femmes enceintes et mères d'enfants de moins de 2 ans dans 21 communes du pays et 204 000 ménages
		Action sociale	Institut du Bien Être social et de recherches (IBESR)	Protection des mineurs d'âge en danger (centres pour orphelins, gestion des processus d'adoption)	Mineurs d'âge (-18 ans)
			Conseil national pour la réhabilitation des personnes handicapées (CONARHAN)	Appui aux personnes handicapées	Personnes vivant avec un handicap
		Promotion sociale	Office National de l'Artisanat (ONART)	Appui aux petits producteurs (artisans)	Petits producteurs/artisans
			Projet " <i>Chanje metye chanje lavi</i> " (Changer de métier, changer de vie)	Formation professionnelle	Jeunes de la rue (250 laveurs de voitures à former à la conduite de véhicules et autres)

Tableau 2 (suite)

Premier Ministre	Ministère/ organisme	Pilier de protection et de promotion sociale	Institution/programme	Fonctions principales	Population cible / destinataires	
	Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)	Sécurité sociale	Direction de la Pension civile (DPC)	Pension des fonctionnaires publics et des anciens militaires	Personnes âgées	
			Programme d'autoassurance géré par le Groupe Santé Plus (GSP)	Assurance santé pour l'Administration publique	Fonctionnaires publics, employés temporaires de l'État, retraités de la fonction publique, pensionnés du secteur public et leurs enfants reconnus comme ayants-droits,	
		Assistance sociale et promotion sociale	Fonds d'Assistance économique et sociale (FAES)	EDE PÈP y compris les transferts conditionnés à la fréquentation scolaire (<i>Ti Manman Cheri</i> , TMC)	Programme d'amélioration de la santé des mères et des enfants par le biais de soins intégraux à l'échelle communautaire (PASMISSI/ <i>Kore fanmi</i>). Soutien personnalisé en nutrition et sécurité alimentaire, éducation, hygiène, etc. Promotion de l'emploi (soutien à des projets productifs et à la microfinance) Autres programmes sociaux : logement social, eau et assainissement	Populations cible d'Ede Pèp (étudiants, personnes handicapées, personnes âgées et mères ayant des enfants dans des écoles publiques (TMC) de quartiers précaires, classifiées comme pauvres ou vulnérables Populations vulnérables dans les communautés pauvres des départements du centre (pilote) et du nord-est. Soutien de l'UNICEF pour étendre le projet à d'autres départements (sud-est) Populations vulnérables
				Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au Développement (BMPAD)	Promotion en termes d'emploi (haute intensité de main d'œuvre) et assistance pour la sécurité alimentaire	Communautés et quartiers défavorisés sur la base de la demande de financement
Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation professionnelle (MENFP)	Promotion sociale	Programme de Scolarisation Universelle, Gratuite et Obligatoire (PSUGO) —Lekòl Timoun yo	Subvention à la scolarisation dans les écoles publiques et privées	Enfants jamais scolarisés, élèves dans des écoles primaires publiques; dans des écoles non publiques de quartiers urbains défavorisés		
			Assistance sociale	Bureau de gestion de l'éducation préscolaire (BUGEP)	Élaboration et suivi du cadre politique pour la petite enfance Campagne de sensibilisation sur la petite enfance Centres pilote de la petite enfance	Toute la population Garçons et filles de 0 à 5 ans
				Programme National de Cantines scolaires (PNCS)	Distribution de nourriture dans les écoles publiques Régulation de la distribution de nourriture par les donneurs externes partenaires	Élèves des écoles publiques
			Assistance sociale	Projet de Soins obstétriques et pédiatriques Gratuits Manman ak Timoun an sante (Mère et enfant en bonne santé) Programme d'amélioration de la santé des mères et des enfants par le biais de soins intégraux (PASMISSI).	Subvention à l'attention universelle des accouchements et suivi prénatal et postnatal, soins aux enfants Prestation et extension des soins de santé aux mères et aux enfants sur le modèle du financement axé sur les résultats	Femmes enceintes et enfants (dans trois départements du pays au moins)

Tableau 2 (fin)

Premier Ministre	Ministère/ organisme	Pilier de protection et de promotion sociale	Institution/programme	Fonctions principales	Population cible/destinataires
	Ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural (MARNDR)	Promotion sociale	Projet Initiative Agent communautaire polyvalent (IACP)- <i>Kore Fanmi</i>	Prise en charge personnalisée aux ménages en matière de santé et de nutrition	Populations vulnérables dans les communautés pauvres des départements du centre et du sud-est
			Projets de soutien aux petits producteurs pour lutter contre l'insécurité alimentaire	Appui dans la production de denrées alimentaires Promotion en termes d'emploi (haute intensité de main d'œuvre)	Petits agriculteurs et habitants des zones rurales
	Ministère à la Condition féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF)	Promotion sociale (autonomie économique des femmes, y compris des adolescentes)	Projets d'emploi	Promotion des femmes rurales en matière d'emploi (appui aux projets productifs)	10 000 femmes de zones rurales travaillant dans l'agro-industrie
			Programme de microcrédit pour femmes rurales <i>Ti Kredi (Kredi Wòz pou Fanm Lakay)</i>		
	Unité de Construction de Logement et Bâtiments publics (UCLBP)	Assistance sociale	Formation professionnelle des adolescentes Adolescent Girls Initiative	Financement de centres de formation professionnelle et allocations directes aux adolescentes pour qu'elles accèdent à des métiers traditionnels, à des métiers considérés comme masculins et acquièrent des compétences de vie Accès à des stages en entreprises privées	1000 adolescentes, de 17 à 20 ans, habitant dans des quartiers défavorisés de Port-au-Prince
Politique nationale de logement			Coordination des flux de financement destinés aux infrastructures et à la planification conjointe		
Ministre déléguée aux droits de l'homme et à la lutte contre l'extrême pauvreté	Assistance et promotion sociale	Institutionnalisation de l'approche fondée sur les droits de l'homme et de lutte contre la pauvreté	Protection des droits humains, lutte contre l'extrême pauvreté et recherche de solutions innovantes socialement Cohérence de l'action gouvernementale Supervision de l'opération de <i>Ti Manman Cheri</i> (TMC)		

Source: Élaboration propre sur la base Nathalie Lamaute-Brisson, (2013b), *Systèmes de protection sociale en Amérique latine et dans les Caraïbes. Haïti, Documento de proyecto*, N° 113 (LC/W.523), Santiago du Chili, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

TABLEAU 3
CONFIGURATION DU PROGRAMME EDE PÈP: AXES ET PRESTATIONS, 2012-2013

Assistance sociale		Développement du capital humain	Inclusion économique
Interventions structurelles	Interventions d'urgence		
<i>Kore moun andikape</i> : Soutien aux personnes handicapées. Transfert monétaire	<i>Panye solidarite</i> : Panier alimentaire de solidarité	Programme de Scolarisation Universelle, Gratuite et Obligatoire (PSUGO) : Subventions aux écoles publiques et non publiques par élève, fournitures scolaires et uniformes, expansion de l'offre publique	<i>Kredi Fanm</i> : Crédit pour les femmes
<i>Kore ti granmoun</i> : Soutien aux personnes âgées. Transfert monétaire	<i>Kantin Mobil</i> : Cantines mobiles. Distribution gratuite de repas préparés	<i>Ti Manman Cheri</i> (TMC)/Maman chérie: Transfert monétaire destiné aux mères ou aux tuteurs d'enfants scolarisés	<i>Kore peyizan</i> : Crédit aux agriculteurs
<i>Bon solidarite</i> : Bon de solidarité. Transfert monétaire	<i>Kantin Fixes</i> : Cantines fixes Bon d'urgence: Bon d'urgence. Transfert monétaire	<i>Kore etidyan</i> : Soutien aux étudiants Cantines scolaires: Distribution gratuite de repas préparés	<i>Distribisyon kabrit</i> /Distribution de cabris: Accès aux actifs: Distribution de cabris Accès aux actifs: cabris

Source: Fonds d'assistance économique et sociale (FAES), *Programme national d'Assistance sociale (rapport 2012-2013). Un an de mise en œuvre*, Port-au-Prince, 2013.

2. Ede Pèp: de la stratégie générale au plan d'action

Dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'action pour le développement et la durabilité d'*Ede Pèp* sous le nom de Plan d'action pour la réduction de la pauvreté (PARP), la configuration du programme a été modifiée. Les principales modifications sont les suivantes:

i) Le PARP est plus qu'un plan d'action, car il expose de façon explicite les principes directeurs d'*Ede Pèp*: l'intégralité, l'équité, l'efficacité, la cohérence et la faisabilité. L'intégralité concerne l'articulation de toute la gamme de programmes ou d'interventions impliquant les différents niveaux de prise de décision, des institutions gouvernementales ainsi que les divers secteurs de la société, l'État et la société civile, y compris les bénéficiaires. L'équité vise à «donner aux ménages les plus pauvres et vulnérables un accès à des possibilités similaires à ceux détenus par le reste de la population, non seulement pour garantir un niveau de revenu qui va assurer des conditions minimales de subsistance, mais aussi en offrant des possibilités d'augmenter leur capital humain et la qualité des actifs complémentaires» (Gouvernement de la République d'Haïti, 2014). L'efficacité se traduit par une meilleure qualité des services sociaux, en matière de la santé et l'éducation, ainsi que le renforcement institutionnel de programmes sociaux dans les procédures de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

ii) Un quatrième axe a été ajouté sur le développement d'un environnement digne pour les ménages, soit, entre autres, l'accès à des logements décents. Ce nouvel axe inclut des activités de reconstruction dans les «quartiers défavorisés», ainsi que des travaux à forte intensité de main d'œuvre (HIMO).

iii) L'axe de l'insertion sociale est renforcé par l'inclusion explicite de l'objectif de réduction des inégalités.

iv) Le développement du capital humain ne se limite plus à l'éducation; il existe également des projets de santé reproductive et un projet de lutte contre le choléra (déjà mis en œuvre par le Fonds d'assistance économique et sociale, FAES), ainsi que le projet Carte Rose d'assurance santé pour le secteur informel dont la version pilote a été mise au point par l'Office d'Assurance Accidents du Travail, Maladie et Maternité (OFATMA).

v) Le programme TMC —qui assure un transfert monétaire pour les mères ayant des enfants scolarisés— ne relève plus du domaine du développement du capital humain ou de la promotion sociale, mais est transféré au domaine de l'assistance sociale ou de l'insertion sociale, car le but recherché est l'inclusion sociale des mères ayant des enfants scolarisés dans le cycle fondamental (neuf ans d'études, y

compris les six années d'école primaire). Cet objectif vient s'ajouter au but initial de rétention dans le système scolaire (FAES, 2012). L'intention est d'élargir la couverture prévue au départ, et d'appuyer 300.000 mères, 100.000 chaque année les trois années d'application du PARP.

vi) Des modifications sont introduites dans la vision et, de ce fait, dans l'organisation du cadre institutionnel chargé de la mise en œuvre du programme *Ede Pèp*. Bien que le bureau du premier ministre soit l'organisme coordinateur du programme, le pilotage sera assuré par le Comité interministériel des droits de la personne (CIDP)²⁸. Les fonctions principales d'exécution et de mise en œuvre (ministères, organismes autonomes) sont séparées des tâches de suivi et d'évaluation. Le ciblage relève toutefois des mêmes institutions responsables du suivi et de l'évaluation qui sont donc à la fois juges et parties.

C'est pourquoi le programme *Ede Pèp* n'était et n'est pas seulement un programme national d'assistance sociale. Le programme a été conçu au fur et à mesure de son application, conformément à différents cadres de référence et dans le contexte de différentes restrictions économiques, budgétaires et politiques. Il constitue néanmoins un effort d'organisation et de rationalisation des initiatives conçues ou amorcées depuis 2011 en matière de protection (assistance et assurance sociale) et de promotion sociale.

3. Ede Pèp: vers la rationalisation des initiatives

Unifier l'ensemble des programmes ou des projets, organisés selon des axes thématiques, sous la coordination du bureau du premier ministre implique a priori de centraliser la prise de décision, au-delà de la diversité des institutions exécutrices. Ceci peut constituer un atout pour la recherche des fonds nécessaires à la mise en œuvre des projets, dans un contexte de double fragilité des bases financières. D'une part, certains programmes annoncés sous le couvert du programme national d'assistance sociale, *Ede Pèp*, n'ont pas pu être mis en œuvre durant l'exercice budgétaire 2012-2013, ou leur couverture a été réduite par manque de financement (FAES, 2012). D'autre part, un programme notable comme le TMC est financé par le mécanisme de crédit Petrocaribe avec une importante limitation. En effet, l'État haïtien s'endette pour financer des programmes sociaux dont la rentabilité est à très long terme ou qui profiteront à d'autres pays étant donné le flux constant d'émigration, alors que la dynamique économique ne produit pas encore les ressources suffisantes pour rembourser la dette²⁹.

Certaines composantes du programme *Ede Pèp* sont gérées par le Fonds d'assistance économique et sociale (voir le tableau 4). Il s'agit d'un organisme autonome sous la tutelle du Ministère de l'économie et des finances (MEF) qui a été créé au milieu des années 90 pour élargir l'accès de la population aux services sociaux de base (en particulier, l'éducation), moyennant la mise en place d'une infrastructure sociale, et pour répondre aux besoins des populations touchées par les catastrophes naturelles (Lamaute-Brisson et Ibararán, 2009).

²⁸ Ce comité, créé en avril 2013, composé de la ministre déléguée chargée des droits de l'homme et de la lutte contre l'extrême pauvreté, du ministre des affaires étrangères et des cultes, du ministre de la justice et de la sécurité, du ministre des affaires sociales et du travail, de la ministre à la condition féminine et aux droits des femmes, de la ministre de la santé publique et de la population et, finalement, et du ministre de l'éducation et de la formation professionnelle.

²⁹ L'échéance de la dette contractée est de 25 ans pour chaque achat de carburant avec 1% d'intérêt annuel. Il existe une combinaison alarmante entre l'investissement social dont les effets sont à long terme et de mauvaise qualité, faible croissance économique, notamment par rapport à la croissance démographique, la fuite des cerveaux et le financement des importations à l'aide des envois de fonds des travailleurs émigrés..

TABLEAU 4
CONFIGURATION DU PROGRAMME EDE PÈP: AXES ET PRESTATIONS, 2014

Assistance sociale	Insertion sociale	Interventions récurrentes	Programme	<i>Kore moun andikape</i>	<i>Kore ti granmoun</i>	<i>Ti Manman Cheri</i> (TMC)	Restaurant communautaire	
			Fonction	Soutien aux personnes handicapées FAES, MAST/CAS). Transfert monétaire	Soutien aux personnes âgées (MAST: ONA et CAS). Transfert monétaire	Maman Chérie (FAES)	Restaurant communautaire (MAST). Repas préparés subventionnés	
		Interventions d'urgence	Programme	<i>Panye solidarite</i>	<i>Kantin mobil</i>	<i>Bon solidarite</i>	<i>Resto pèp</i>	Bons d'urgence
			Fonction	Panier (alimentaire) de solidarité (FAES). Distribution gratuite	Cantines mobiles (FAES). Distribution gratuite de repas préparés	Bon de solidarité (FAES). Transfert monétaire	Restaurants populaires (FAES)	Bons d'urgence pour catastrophes naturelles
Promotion sociale	Développement du capital humain	Éducation	Programme	Programme de Scolarisation Universelle Gratuite et Obligatoire (PSUGO)	Cantines scolaires	Alphabétisation	Kore etidyan	
			Fonction	Scolarisation universelle moyennant l'octroi de subventions aux écoles (MENFP)	Cantines scolaires (PNCS) Distribution gratuite de repas préparés	Alphabétisation (MENFP/SEA). Formation	Soutien aux étudiants (FAES) Transfert monétaire et accès aux actifs	
		Santé	Programme	Planification familiale	Lutte contre le choléra	Centres de santé communautaire	Carte Rose	
			Fonction	Planification familiale (MSPP). Service de santé sexuelle et reproductive	Lutte contre le choléra (MSPP). Service de santé	Centres de santé communautaire (MSPP) Service de santé	Assurance-santé pour le secteur informel (MAST OFATMA)	
Inclusion économique			Programme	<i>Ti Kredi</i>	<i>Kore peyizan</i>			
			Fonction	Crédit aux ménages dont la cheffe exerce une activité productive ou commerciale (MCFDF/FAES)	Crédit aux ménages dont le chef est agriculteur (accès aux actifs agricoles, bétail et intrants) (FAES/MARNDR)			
Environnement			Programme	<i>Ranje kay katye m</i>	Travaux à haute intensité de main-d'oeuvre (HIMO)			
			Fonction	Réparer des maisons, équiper des quartiers (luminaires structure et rigoles d'assainissement, entre autres)	Développement d'infrastructures rurales (routes et chemins, entre autres)			

Source: Élaboration propre sur la base de : Fonds d'assistance économique et sociale (FAES), *Ti Manman Cheri. Document de programme*, Port-au-Prince, 2012; Gouvernement de la République d'Haïti, *Luttons pour une Haïti sans pauvreté. Plan d'action pour la réduction de la pauvreté extrême*, Port-au-Prince [en ligne], http://www.mpce.gouv.ht/sites/default/files/parpplanaction22avril_0.pdf, 2014.

Certains programmes regroupés sous le couvert du programme *Ede Pèp* sont articulés à l'échelle du ménage bénéficiaire des allocations, prestations ou services. Tel est le cas du Programme de scolarisation universelle, gratuite et obligatoire (PSUGO) et du programme de transferts monétaires pour les mères vulnérables ayant des enfants scolarisés (TMC). Les écoles publiques relèvent du domaine d'action du PSUGO et un pourcentage des mères qui reçoivent le transfert a été déterminé au sein des écoles publiques qui reçoivent déjà un soutien du PSUGO dans les communes classifiées comme vulnérables. C'est pourquoi les ménages dont font partie les enfants scolarisés dans le secteur public reçoivent a priori deux types de subvention: la subvention indirecte qui permet que l'école publique soit complètement gratuite et le transfert monétaire³⁰. À cela s'ajoute, en principe, la contribution des cantines scolaires établies dans les écoles publiques couvertes par le PSUGO et financées par le Programme national de cantines scolaires (PNCS) et, en particulier, par le Programme alimentaire mondial (PAM).

Plusieurs plans spéciaux de développement ont récemment été lancés dans certaines communes du pays pour mettre en œuvre de façon simultanée plusieurs composantes du programme *Ede Pèp* et des projets répondant à leurs besoins spécifiques³¹. Malheureusement, il n'existe pas encore de véritable logique de développement local susceptible d'articuler et de créer des échelonnements en amont et en aval dans l'économie de ces territoires.

La proposition de regroupement du PARP a pour objet en principe d'éviter les superpositions ou les compartiments inutiles, chose évidente dans l'axe de l'inclusion économique. Ainsi, le projet de distribution de cabris qui avait été lancé comme plan de récupération après le séisme est incorporé au programme *Kore Peyizan* (du moins sur le plan formel) qui comprend un éventail d'instruments permettant l'accès aux actifs (équipement et bétail) ainsi qu'aux intrants. Il est également nécessaire d'harmoniser les mécanismes ou les niveaux de prestations. Par exemple, le programme *Kore Andikape* qui soutient les personnes handicapées prévoit un transfert monétaire unique de 500 gourdes, plutôt que de continuer à accorder deux allocations de montants différents (400 et 1.000 gourdes) fournies respectivement par le FAES et le Ministère des affaires sociales et du travail, MAST (Gouvernement de la République d'Haïti, 2014).

Il est prévu de structurer le programme *Ede Pèp* autour d'un registre unique de bénéficiaires (RUB) articulant les différents mécanismes en vigueur afin, d'une part, de systématiser l'information et, d'autre part, de définir et de cibler la population bénéficiaire. Le processus de réflexion pour la mise au point du RUB et son fonctionnement, en particulier en ce qui concerne le support technologique, a déjà été amorcé et ouvre un espace à la coordination de plusieurs acteurs et de projets, comme nous l'expliquerons plus loin.

B. Protection et promotion sociales de l'enfance

Les instruments prévus dans le programme *Ede Pèp* pour la protection et la promotion sociale des garçons, des filles et des adolescents et adolescentes sont les suivants: le Programme de scolarisation universelle, gratuite et obligatoire (PSUGO), le Programme de transferts conditionnés pour la rétention scolaire (TMC) et les cantines scolaires du Programme national de cantines scolaires (PNCS) et ses partenaires.

Dans l'ensemble, la protection et la promotion sociale des garçons, filles et adolescents et adolescentes se répartissent entre les mécanismes traditionnels de protection de l'enfance relevant du MAST, en particulier de l'Institut du bien-être social et de recherches (IBESR) et de la Brigade de protection des mineurs (BPM) (voir les tableaux 2 et 5), les mécanismes prévus dans le programme *Ede Pèp* et d'autres projets importants comme *Kore Fanmi* (Soutenir les familles), proposé par la Banque mondiale, financé par cette dernière et par l'UNICEF, et sous le couvert du FAES pour assurer un soutien

³⁰ On n'a pas cherché à éviter cette intersection mais, au contraire, à permettre aux ménages d'accéder aux deux programmes. Néanmoins, l'on ne dispose pas de l'information nécessaire pour évaluer l'ampleur de cette intersection entre ces deux programmes en général, ni au sein des ménages.

³¹ L'objectif est de couvrir un total de dix communes: Cité Soleil (Port-au-Prince, Ouest), Île de la Tortue (Nord-ouest), Port-de-Paix (Nord-ouest), Île à vache (Sud), Bernagousse (Grande-Anse), Jérémie (Grande-Anse), Gonaïves (Artibonite), La Gonâve (Ouest), Maïssade (Département du Centre) et Terre Neuve (Nord-est).

multisectoriel (santé, nutrition, hygiène et éducation) et *Kore Lavi* (Soutenir la vie)³², financé par l'agence des États-Unis pour le développement international (USAID), administré par l'ONG CARE et sous les auspices du MAST.

Tout comme pour le reste du système de protection sociale (SPS), plusieurs types d'arrangements institutionnels coexistent. Dans certains cas, les programmes sont exécutés par l'État (ministères ou organismes autonomes) avec ou sans le soutien financier de la coopération internationale. Dans d'autres cas, l'exécution relève d'organisations internationales (Banque mondiale et OPS-OMS, entre autres) ou d'un consortium mixte d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'organisations internationales (OI) avec l'obligation de contribuer au renforcement des institutions nationales.

C'est à ce dernier arrangement que correspond le projet *Kore Lavi*, mené sous le couvert du MAST: les ONG CARE et Action contre la faim (ACF) sont chargées du fonctionnement du projet avec le Programme alimentaire mondial (PAM) à la requête du ministère. *Kore Lavi* est le résultat de nouvelles dynamiques qui se sont instaurées dans les relations entre l'État, les bailleurs de fonds et les ONG. Le bailleur de fonds bilatéral, USAID, a financé les ONG à la place de l'État pendant de nombreuses années. L'État ne le finance pas encore directement, mais, dans le cadre du programme *Kore Lavi*, il a été convenu de diriger le financement au consortium d'ONG et d'OI pour qu'il gère le programme et contribue à l'institutionnalisation de l'assistance sociale et à la pérennité des mécanismes adoptés.

En matière de santé des mères et des enfants, il semble y avoir une dispersion qui se manifeste par la présence de programmes ou de projets dont les objectifs sont proches, mais qui abordent les problèmes sous des angles et à l'aide de moyens différents (voir le tableau 5). Tel est le cas, par exemple de *Kore Fanmi* et de *Kore Lavi*. Le premier fournit des services personnalisés aux ménages pour lutter contre la malnutrition depuis la phase pilote amorcée en 2012; le deuxième apporte également des services de soutien à l'enfance en matière de nutrition des nouveau-nés (approche des 1000 jours) et distribue des coupons d'alimentation aux ménages vulnérables afin de réduire l'incidence de l'insécurité alimentaire. Les modèles, c'est-à-dire les arrangements institutionnels, les stratégies, les prestations et les services, de *Kore Fanmi* et de *Kore Lavi* ne sont pas identiques, comme nous le verrons dans la quatrième section portant sur l'approche communautaire dans la lutte contre la malnutrition.

Dans le même temps, des relations d'interdépendance se sont tissées entre *Kore Lavi* (depuis sa conception) et les composantes d'Ede Pèp par rapport au système intégré d'information sociale (SIIS). Dans le cadre de *Kore Lavi*, le SIIS relève de la responsabilité du MAST, ce qui peut être interprété comme une reconnaissance, bien que partielle encore, du rôle central que devrait jouer ce ministère dans le remaniement des mécanismes d'assistance sociale tels qu'ils ont été conçus à la fin des années 60. Plusieurs activités ont été lancées en ce sens pour consolider les réflexions des différents acteurs et des organisations internationales (y compris le Programme des Nations Unies pour le développement, PNUD) à propos du RUB, sur la base de l'expérience du programme *Kore Fanmi* (2011). Le questionnaire utilisé par ce programme a été révisé et limité à un instrument unique transversal pour tous les programmes, avec la possibilité d'ajouter des modules spécifiques selon les besoins de chaque programme. La méthodologie pour définir les ménages les plus vulnérables a également été révisée et, pour ce faire, de nouveaux critères de vulnérabilité ont été établis et validés au sein du comité technique dirigé par le MAST³³. Par exemple, le Ministère de la santé publique et de la population (MSPP) a prévu d'articuler son propre système d'information avec le SIIS (MSPP et FAES, 2013)³⁴.

Il a également été convenu de mettre en place des mécanismes de coordination entre *Kore Lavi* et d'autres parties prenantes ou projets, notamment en ce qui concerne la collecte et l'échange d'informations relatives aux populations vulnérables et, dans certains cas, dans le partage des coûts des projets. *Kore Lavi* peut utiliser l'information déjà recueillie par *Kore Fanmi* pour classifier et sélectionner les ménages vulnérables. Les deux projets peuvent financer les recensements socio-

³² Appui au programme national de sécurité alimentaire et de nutrition.

³³ À cet effet, les données utilisées sont celles de la dernière enquête sur les conditions de vie postséisme (ECVMAS 2012), réalisée par l'IHSI avec l'appui financier et technique de la Banque mondiale et de DIAL.

³⁴ De même, pour faciliter la planification basée sur des faits observés et l'allocation efficace des ressources, il a été convenu que la base de données de *Kore Fanmi*/FAES sur l'offre en matière de santé soit remise par le FAES au MSPP.

économiques des communes visées par l'intervention conformément à la planification conjointe de leur couverture géographique (MAST et coll., 2013). Le fait de partager les ressources dans l'identification et le ciblage des ménages donne la possibilité de fournir davantage de services aux familles vulnérables grâce à une réduction des coûts financiers et des délais de mise en œuvre du programme *Kore Lavi*.

Un autre processus de coordination a été instauré entre *Kore Fanmi* et l'UNICEF (UNICEF, 2014c), qui est un agent de mise en œuvre de la stratégie du programme, en raison des affinités existantes entre les approches de la Banque mondiale (*Kore Fanmi*) et celles de l'UNICEF en ce qui a trait aux droits humains, au rôle central de la famille et à l'équité. La stratégie de *Kore Fanmi* est perçue comme une stratégie transversale permettant, avec certains ajustements, d'atteindre des objectifs spécifiques et d'obtenir des résultats pour la réduction de retard de croissance chez les enfants (UNICEF, 2014c). Dans cette perspective, l'UNICEF finance l'extension du réseau de *Kore Fanmi* moyennant un investissement dans la production d'informations relatives aux ménages vulnérables (recensement socioéconomique et communes) et dans les services disponibles sur le territoire d'intervention.

C. Référentiels et action publique: la place de l'approche fondée sur les droits

La Constitution d'Haïti (1987) a été élaborée pour guider la transition de la dictature vers une citoyenneté jouissant de droits garantis par l'État, tant dans le domaine des droits civils et politiques qu'en matière de droits économiques et sociaux. Elle stipule que la loi doit garantir la protection des garçons et filles qui ont en outre le droit à l'amour et aux soins de leurs parents sur le plan moral et matériel. Le pays a ratifié les différents instruments juridiques internationaux relatifs aux droits des enfants. En 1994, il a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) dans laquelle les garçons et les filles sont considérés comme sujets de droit³⁵. La CDE consacre plusieurs principes comme la non-discrimination, la participation, le développement et la survie qui s'ajoutent aux principes transversaux de l'universalité, de l'indivisibilité de l'interdépendance des droits humains (Pautassi et Royo, 2012)³⁶.

Dans ce contexte, plusieurs projets de soutien à la réforme des dispositions juridiques nationales et à la promotion des droits des garçons, des filles et des jeunes ont été mis en œuvre pendant les 20 dernières années grâce au financement des organismes de coopération bilatérale ou internationale.

Les procédures sont toutefois lentes et peu efficaces³⁷: les lois présentent encore d'importantes lacunes ou omissions, et contiennent des dispositions juridiques qui ignorent l'approche fondée sur les droits. La loi de 2003 sur l'interdiction et l'élimination de toutes les formes d'abus, de violence, de maltraitance ou de traitement inhumain aux garçons et filles n'a pas été amendée et n'inclut pas les sanctions pénales qui doivent être appliquées en cas de transgressions (Département du travail, 2012). La loi sur la paternité responsable et la filiation qui a pour but d'homogénéiser le statut juridique des garçons et filles n'a pas encore été approuvée par le pouvoir exécutif. Le projet de loi a été présenté par le Ministère de la condition féminine et des droits des femmes en 2006, la Chambre des députés a voté la loi en mai 2010 et le Sénat l'a adoptée en 2012. Par ailleurs, une contradiction continue d'exister entre les lois qui définissent l'enfance et celles qui établissent la personnalité juridique. L'âge de la majorité pénale est de 16 ans conformément à la loi de 1961, alors que la Constitution définit les garçons et les filles comme les mineurs de moins de 18 ans.

³⁵ En Haïti, il est admis que les traités ratifiés par le pays sont incorporés dans la législation en vigueur et que toute loi qui leur est contraire doit être abrogée (Morlachetti, 2010).

³⁶ Le Comité Interministériel des droits de la personne (CIDP), créé en 2013 et chargé de la coordination et de l'harmonisation des politiques publiques dans le domaine des droits humains, a organisé en janvier 2014 un atelier de validation du rapport quinquennal sur la mise en œuvre de la CDN en Haïti.

³⁷ Ceci s'applique à plusieurs sphères des droits des personnes et à différents types de titulaires de droits. Par exemple, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) de 1966 a été ratifié très tardivement, en 2012.

TABLEAU 5
PROTECTION ET PROMOTION SOCIALE DE L'ENFANCE, 2014

Composante		Instrument	Dénomination	Domaine	Population cible	Institution exécutive	Financement
Protection sociale	Transferts sociaux pour la prévention et la protection contre les risques et les vulnérabilités sociales et économiques	Protection contre la vulnérabilité générale	<i>Ti Manman Cheri</i> (TMC)	Revenu	PRÉVISIONS: 300.000 mères ayant des enfants de 6 à 12 ans scolarisés à un taux de 100.000 mères par an	FAES, sous la supervision de la Ministre déléguée aux droits de l'homme et à la lutte contre l'extrême pauvreté	Aide internationale (Petrocaribe)
		Protection contre la vulnérabilité de la sécurité alimentaire	Programme d'alimentation scolaire	Alimentation	PRÉVISIONS: Plus d'un million d'enfants scolarisés dans des écoles publiques et non publiques	PNCS avec le soutien de EPT, la Banque mondiale, USAID, Haïti Vision/USDA, programme alimentaire mondial (PAM), Bureau national de nutrition (BND)	Non contributif et aide internationale
			Coupons alimentaires	<i>Kore Lavi</i>	Alimentation	PRÉVISIONS: 18.000 ménages vulnérables dans différents départements	CARE et Action contre la faim (ACF) et le Programme alimentaire mondial (PAM) sous la supervision du ministère des affaires sociales et du travail (MAST)
Promotion sociale	Programmes de promotion sociale (capacité de création de revenus, accès aux services sociaux de base)	Création de revenus	Programmes de formation d'adolescents et adolescentes de la rue	Service de formation	Jeunes de la rue (250 laveurs de voitures à former à la conduite de véhicules et autres)		Trésor public
			Services de formation professionnelle et allocations pour adolescentes	« <i>Adolescent Girls Initiative</i> » (AGI)	Formation professionnelle	PRÉVISIONS: 1000 adolescentes, de 17 à 20 ans, habitant dans des quartiers défavorisés de Port-au-Prince	Banque mondiale sur la base d'un accord avec le Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes (MCFDF) et le Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP)

Tableau 5 (suite)

Composante		Instrument	Dénomination	Domaine	Population cible	Institution exécutive	Financement	
	Services sociaux de base d'identification	Registre de naissance et d'identité	Campagne d'inscription et de remise d'un acte de naissance pour adultes, filles et garçons dans le département du Sud-Est (2012)	Service de l'État civil	10.000 personnes ont été inscrites dans la commune de Marbriole dans le Sud-Est, y compris des garçons, des filles et des adolescents et adolescentes	Service des archives nationales et Bureau national d'identification	Trésor public	
	Services sociaux de base d'éducation	Programme d'accès à l'éducation et de rétention scolaire	PSUGO	Service d'éducation	PRÉVISIONS: 1.500.000 enfants scolarisés dans les écoles publiques et non publiques (classifiés selon différents critères)	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP), FAES	Trésor public et aide internationale (2011-2012); contributif (impôts sur les envois de fonds et les communications téléphoniques) (2012-2013)	
Promotion sociale	Programmes de promotion sociale (capacité de création de revenus, accès aux services sociaux de base)	Services sociaux de base de santé	Programme de santé des mères et des enfants	<i>Manman ak Timoun an Sante</i>	Service de santé des mères et des enfants	Femmes en couches et nouveau-nés	Ministère de la santé publique et de la population (MSPP), OPS-OMS	Aide internationale
			Programme de santé des mères et des enfants pour les soins d'urgence	Maternité équipée pour les soins obstétricaux et néonataux de base.	Service de santé des mères et des enfants	Femmes en couches et nouveau-nés	Ministère de la santé publique et de la population (MSPP)	Aide internationale
			Programme de santé des mères et des enfants	<i>Kore Lavi</i>	Service de santé des mères et des enfants, nutrition	Prévisions: 1) Changement de comportement en matière de nutrition: 204.891 ménages comportant des femmes enceintes ou qui allaitent ou avec des enfants de moins de 23 mois 2) Alimentation et nutrition: 87.190 femmes enceintes ou allaitantes, 109.674 garçons et filles de 6 à 23 mois, 8.027 enfants de moins de 60 mois en situation de malnutrition	CARE et Action contre la faim (ACF) et le Programme alimentaire mondial (PAM) sous la supervision du Ministère des affaires sociales et du travail (MAST)	Aide internationale

Tableau 5 (fin)

Composante			Instrument	Dénomination	Domaine	Population cible	Institution exécutrice	Financement
Protection de l'enfance	Services spécialisés pour l'identification, la prévention et la protection contre des risques spécifiques	Protection des mineurs orphelins	Programmes de vaccination gratuite et élimination de parasites pour garçons et filles	<i>Semaine de la Santé de l'Enfant</i>	Service de santé pour enfants	Garçons et filles de 6 à 59 mois (plus d'un million durant la campagne 2013)	Ministère de la santé publique et de la population (MSPP)	Aide internationale
			Santé, nutrition, hygiène	<i>Kore Fanmi</i>	Service de santé reproductive	15.000 ménages couverts durant la phase pilote	FAES (avec la Banque mondiale)	Aide internationale
		Education spéciale	Hébergement et prise en charge d'enfants et d'adolescents et adolescentes de la rue	MAISON DE TRANSIT	Service de prise en charge et d'éducation liée à la promotion sociale	PRÉVISIONS: 3000 enfants et adolescents et adolescentes	Ministère des affaires sociales et du travail (MAST)/IBERS	TRÉSOR PUBLIC
			Programme d'hébergement et d'éducation des garçons, filles, adolescents et adolescentes de la rue	PSUGO, composante spécifique pour garçons, filles, adolescents et adolescentes qui travaillent dans la rue	Service d'éducation et de réinsertion	PRÉVISIONS: 2000 garçons, filles et des jeunes de la rue 943 pris en charge en 2012-2013 et 1100 pris en charge (avril 2014)	MENFP en coordination avec le MAST	Trésor public et aide international (2011-2012); contributif (impôts sur les envois de fonds et les communications téléphoniques) (2012-2013)

Source: Élaboration propre sur la base de Nathalie Lamaute-Brisson(2013b), *Systèmes de protection sociale en Amérique latine et dans les Caraïbes. Haïti, Documento de proyecto*, N° 113 (LC/W.523), Santiago du Chili, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC); Fonds d'assistance économique et sociale (FAES), *Ti Manman Cheri. Document de programme*, Port-au-Prince, 2012; Gouvernement de la République d'Haïti, *Lutttons pour une Haïti sans pauvreté. Plan d'action pour la réduction de la pauvreté extrême*, Port-au-Prince [en ligne], http://www.mpce.gouv.ht/sites/default/files/parpplanaction22avril_0.pdf, 2014.

Il faut signaler qu'un nouvel élan a récemment été donné à l'élaboration finale du Code de l'enfance après la suspension d'un processus lancé au milieu des années 90, et qu'un projet de code de l'enfance ait été élaboré en 1997. En ce qui concerne le travail des enfants, le Comité national tripartite contre le travail des garçons et filles, composé de représentants de l'état, de syndicats et d'organisations patronales, s'est mobilisé pour dresser la liste officielle des pires formes de travail. Cette démarche s'inscrit dans le cadre des conventions internationales de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et au travail (Convention 138) et sur les pires formes de travail des enfants (Convention 182), qui ont toutes deux été ratifiées par Haïti en 2007. De plus, une loi en matière d'adoption de garçons et de fille a été votée et promulguée (2013).

En 2011, un service de protection de l'enfance a été créé au sein de l'Office de la protection du citoyen (OPC), grâce au soutien de l'UNICEF (OPC, 2012). Celui-ci fait sienne la recommandation du CDN (2002) concernant l'indépendance des institutions considérée comme une condition *sine qua non* pour garantir la promotion et l'application de cette convention.

En effet, l'OPC est une institution autonome créée aux termes de la Constitution dont le fonctionnement est régi par la loi du 3 mai 2012 élaborée dans l'esprit des instituts nationaux de droits de l'homme des Nations Unies (OPC, 2012). L'OPC a pour mandat de protéger les citoyens contre toute atteinte contre leurs droits de la part de l'administration publique.

Si le *corpus juris* en vigueur incorpore l'approche fondée sur les droits, celle-ci n'est pas déterminante au niveau de l'action publique au moment d'appliquer la loi ou de la faire respecter. Étant donné l'inexistence, ou la dégradation, d'institutions chargées de veiller à l'application de la norme juridique et de la sanction pertinente en cas de transgression, la loi est rarement appliquée, même dans le cas de l'inscription et de la fourniture de documents (acte de naissance) des garçons et filles. Malgré les efforts importants consentis pour renforcer les institutions chargées de la protection de l'enfance, en particulier de l'Institut du bien-être social et de recherches (IBESR) et de la Brigade de protection des mineurs (voir encadré 1), les ressources humaines et financières restent insuffisantes pour aborder un large éventail de problèmes (entre autres, l'exclusion, la maltraitance et le trafic de mineurs) dont l'ampleur reste à préciser (UNICEF, 2014c; World Vision, 2013).

ENCADRÉ 1 PROTECTION DES MINEURS L'INSTITUT DU BIEN-ÊTRE SOCIAL ET DE RECHERCHES (IBESR)

L'Institut du bien-être social et de recherches (IBESR) est chargé de garantir la protection des garçons et filles dans différents domaines: suivi de la situation des familles et des garçons et filles, adoption nationale et internationale, réglementation des établissements résidentiels (inscription et accréditation, identification des résidents). Il doit également promouvoir la réunification familiale ou chercher des mécanismes alternatifs de prise en charge, tels que la sélection et le suivi des familles d'accueil ou des familles nourricières.

Depuis 2011, l'IBESR a élargi son offre de services moyennant la création de neuf bureaux départementaux dont le fonctionnement est soutenu par l'UNICEF.

Des progrès ont été accomplis en matière de normes et d'information: l'institut a fait une compilation des lois relatives à l'enfance, des traités et des instruments internationaux ratifiés et a dressé un inventaire des établissements spécialisés dans les soins des filles et des garçons orphelins ou abandonnés. Dans le cadre de cet inventaire, 336 établissements résidentiels accueillant des filles et des garçons orphelins ou abandonnés ont été évalués et plus de 13.400 ont été recensés. Beaucoup reste toutefois à faire au niveau de la réglementation de ces établissements, car 12% seulement est enregistré à l'IBESR.

Fin 2012, l'IBESR a signé des accords avec huit ONG établies dans le pays, dans lesquels sont définies les responsabilités de chacune d'entre elles et leur contribution à l'IBESR.

L'IBESR coordonne plusieurs groupes de travail sur la protection de l'enfance, la garde de garçons et filles dans des familles nourricières et les garçons et filles vulnérables. Ces groupes incluent des organismes internationaux qui ont participé à la révision du cadre juridique existant et à la définition de procédures normalisées pour l'accueil et la prise en charge de garçons et de filles dans les centres résidentiels.

À la lumière des lacunes organisationnelles, un processus de révision de la loi-cadre de l'institut a été amorcé. Les débats actuels portent sur le statut de l'IBESR au sein de l'administration publique, la mise en place de nouveaux services, le renforcement de la production de statistiques et la coordination des bureaux régionaux.

Source: Élaboration propre sur la base de Annalisa Lombardo, *Mapping of Social Protection Programs in Haiti*, Port-au-Prince, OXFAM et UNICEF, 2012; Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), *Situation des enfants et des femmes en Haïti 2013*, Port-au-Prince, 2014.

La non-application de la loi s'explique par la persistance d'une culture qui n'assimile guère le *corpus juris* existant, que ce soit dans le personnel de l'État ou dans la majorité de la population qui ignore les lois en vigueur. Le travail de diffusion est également un problème à surmonter étant donné le manque de traduction des instruments juridiques du français en créole, qui est la langue de toute la population, ainsi que la distance existante entre, d'une part, les cadres de référence de la construction juridique, de la juridicisation et des normes, et, d'autre part, les règles qui dirigent la vie quotidienne de la population. Pour refermer cet écart, il est impérieux d'appliquer une approche sociologique et anthropologique écartant toute possibilité de mesurer les normes, les règles et les pratiques en vigueur d'un point de vue normatif préétabli.

Dans le domaine de la protection et de la promotion sociale de l'enfance, l'un des axes de l'action publique est précisément l'approche fondée sur les droits. D'une part, le poste de Ministre délégué aux droits de l'homme et à la lutte contre l'extrême pauvreté a été créé et maintenu. L'égalité des droits est invoquée dans le nouveau modèle de programme *Ede Pèp* proposé dans le PARP, sans toutefois considérer les droits spécifiques des garçons, des filles, des adolescents et adolescentes³⁸. En revanche, le thème n'est pas présent dans la première version de la stratégie du programme *Ede Pèp*. Le Comité interministériel des droits de la personne (CIDP), créé en avril 2013, joue un rôle déterminant dans l'architecture institutionnelle du programme qui s'avère donc originale et, d'une certaine manière, novatrice par rapport à la configuration du cadre institutionnel du système de protection sociale.

Néanmoins, l'articulation entre, d'une part, le discours sur les inégalités et l'équité et, d'autre part, le discours relatif à l'approche fondée sur les droits n'est pas encore au point. Le PARP juxtapose la notion d'égalité des droits et la notion d'équité, réduite au domaine économique, puisque sont uniquement abordés des thèmes, certes importants, liés à la distribution des revenus et à la construction du capital humain.

Quelle est la place réservée aux droits dans les discours ou les plans? Quel est leur statut? Dans quelle mesure l'accent mis sur l'équité, conçue comme l'égalité des chances pour les plus vulnérables (Gouvernement de la République d'Haïti, 2014) est-il une garantie de l'exercice et de la réalisation des droits? Finalement, comment parler de droits alors que le discours est centré sur le *bénéficiaire*?

Pour analyser les droits et les processus qui doivent mener à leur réalisation, il faut d'abord se pencher sur leur finalité et leur teneur. Par exemple, il est question du droit à la santé et du droit à l'éducation, consacrés par la Constitution, sans toutefois préciser à quoi servent les droits, ni leur teneur.

Au fond, les droits sont les moyens de la liberté substantielle ou capacité (Sen, 1999; Brighouse, 2004). Ils servent de référence pour garantir l'équité des processus et l'absence de violation du droit à invoquer et utiliser les capacités (Sen, 2004) et constituent l'assise à partir de laquelle il est possible d'exiger la réalisation des conditions requises pour exercer la liberté substantielle. L'une de ces conditions est l'accès aux biens et aux services, ainsi qu'aux institutions. Jusqu'à présent, le discours a été centré sur l'accès, sans autre précision, car l'accès n'est pas *ipso facto* un synonyme de liberté substantielle puisque ce sont les institutions, à savoir l'État, la famille, les associations, les écoles et les établissements de santé, entre autres, qui engendrent l'inégalité³⁹. Pour ceux qui avaient déjà accès au système éducatif, les déficiences en termes de qualité constituent de toute évidence un frein au développement de la liberté substantielle, ainsi qu'au développement de l'éducation en tant que ressource pour parvenir à l'insertion dans les systèmes d'emploi.

L'accès aux mécanismes de protection sociale qui viennent d'être mis en place est interprété dans le discours de l'action publique comme la sortie historique du long processus de marginalisation et d'invisibilité des plus pauvres ou vulnérables, et comme le fruit du volontarisme des décideurs

³⁸ Le PARP a pour but d'accélérer la réduction de la pauvreté et de jeter les bases d'une société qui favorise la croissance économique inclusive, et l'égalité de droits et des chances pour tous. Dans une telle société, l'État devrait pouvoir mener une action de type global et encourager la participation des différents acteurs, y compris les bénéficiaires des interventions visant à la réduction de la pauvreté (Gouvernement de la République d'Haïti, 2014).

³⁹ L'éducation peut, par exemple, inculquer des valeurs de subordination plutôt que des valeurs d'émancipation (Unterhalter, 2004).

bienveillants. En d'autres termes, la portée de cette transformation symbolique du rapport entre l'État et la population reste lacunaire, car elle n'est pas basée sur une approche fondée sur les droits définissant les devoirs qui sont associés, notamment, et particulièrement, les obligations de l'État, à savoir: respecter, protéger et réaliser les droits, c'est-à-dire faciliter la titularité des droits, fournir les biens et services nécessaires et promouvoir les droits (Moser et Norton, 2001, p. 13). Dans ce contexte, les citoyens sont titulaires de droits et l'État leur doit de les garantir⁴⁰.

ENCADRÉ 2 LE DROIT À L'ÉDUCATION: UNE RÉFLEXION APPROFONDIE À PARTIR DE L'APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS

La définition du droit à l'éducation n'est pas sans controverse, car il fait l'objet de multiples interprétations:

i) il est utilisé au sens littéral affirmant que nous avons, toutes et tous, le droit à l'éducation et que nous pouvons faire usage de ce droit à travers les différentes modalités et les différents systèmes éducatifs disponibles.

ii) selon une deuxième interprétation, il s'agit des droits existant *dans* l'éducation qui couvrent un ensemble plus vaste de droits qui doivent être respectés durant le processus éducatif. Entre autres, il est notamment essentiel de respecter le droit au libre développement de la personnalité, et faire en sorte que les pratiques éducatives s'adaptent à l'ensemble des droits humains fondamentaux et respectent les mandats constitutionnels.

iii) une troisième interprétation inclut les droits acquis à travers l'éducation. L'exercice du droit à l'éducation agit comme levier pour obtenir d'autres droits, comme ce peut être le cas pour la garantie d'une citoyenneté plus pleine, l'amélioration des compétences d'employabilité qui permettraient à leur tour de jouir de façon plus complète de l'ensemble des droits citoyens et d'améliorer les niveaux de revenus et de bien-être.

Le droit à l'éducation présente également trois dimensions: i) une dimension propre au *droit à l'éducation* qui obéit à la nature et à la portée normative du droit, qui découlent des instruments internationaux des droits humains, des constitutions nationales et de la législation locale; ii) la dimension relative à la *réalisation des droits humains dans l'éducation*, qui obéit à la formation et à la garantie du respect de l'ensemble des droits humains dans le processus éducatif; et iii) la dimension relative *aux droits acquis à travers l'éducation*, qui obéit au rôle de *l'éducation en tant qu'agent multiplicateur de droits*, à savoir l'importance de l'éducation pour faciliter une jouissance plus large de tous les droits et de toutes les libertés.

Source: Laura C. Pautassi, "Educación, cuidado y derechos. Propuestas de políticas públicas", *SER Social*, Brasilia, vol. 13, N° 29, p. 10-34, 2011.

Dans cette perspective, il est impérieux d'aller au-delà de «l'aide au peuple», de la création de «bénéficiaires», ainsi que de la mise en scène de la bienveillance de l'État et de reconnaître les droits de tout un chacun. Conformément au principe de l'universalité, la réalisation des droits doit être garantie indépendamment de l'origine sociale, des caractéristiques personnelles ou de l'opinion politique, aussi bien au moment du ciblage de la sélection des personnes ou des ménages éligibles qu'à celui de la distribution des prestations.

Dans un contexte de pénurie des ressources, l'enjeu est double: la hiérarchisation des droits à garantir et la sélection des populations cibles. Dans le cadre du programme *Ede Pèp*, il a été convenu d'intervenir dans les secteurs les plus vulnérables ou les plus pauvres⁴¹, même si l'objectif premier du PSUGO va au-delà de la pauvreté extrême. Le but est de parvenir à l'égalité des chances, sans prendre en compte la nécessité de progresser vers l'égalité des résultats, du moins en ce qui concerne les seuils minimums: par exemple, la neuvième année d'études en matière d'éducation et l'éradication de la mortalité maternelle et infantile et de la malnutrition.

⁴⁰ D'une part, la dette est symbolique, car elle permet de définir les positions respectives des titulaires de droits et de l'État; et d'autre part, elle est réelle, car aux droits sociaux et économiques et aux droits civils sont associés des coûts budgétaires (Holmes et Susstein, 2011).

⁴¹ On ne sait pas encore précisément quel concept, la vulnérabilité ou la pauvreté, a été choisi comme axe du processus politique de prise de décision. Dans le discours actuel, les deux paraissent interchangeable. En tout cas, la lutte contre la pauvreté et les réflexions sur le ciblage dans la mise en œuvre des programmes sont surtout associées à la vulnérabilité. Or, le ciblage est effectué en fonction de différents critères et mécanismes institutionnels, dans une perspective pragmatique qui, bien qu'utile dans les cas où l'information est manquante, ne repose pas sur des principes de justice clairs et partagés.

D. Dépenses publiques sociales destinées à l'enfance

Il existe peu d'études sur la mesure des dépenses publiques en général, et moins encore sur les dépenses publiques sociales destinées à l'enfance et à l'adolescence en Haïti. Un examen rétrospectif fait apparaître que les dépenses publiques sociales en éducation et en santé dont une partie importante est consacrée à l'enfance ont enregistré une hausse sensible, à prix constants, entre 2002 et 2007. Selon des estimations de la Banque mondiale (2008), cette hausse a été de 30% en éducation et de 100% en santé⁴². Malgré cela, les niveaux observés au cours de cette période étaient très faibles: durant la période 2006-2007, les dépenses publiques sociales ne représentaient que 2,5% du PIB pour l'éducation et moins de 3% en matière de santé. Ces ressources sont insuffisantes pour réaliser l'objectif de l'éducation pour tous et atteindre les objectifs fixés dans le secteur santé⁴³.

La ventilation des dépenses publiques sociales en éducation et santé selon la population cible, en particulier par groupes d'âge, n'est pas assez systématique⁴⁴. Une première analyse des dépenses sociales axées sur l'enfance réalisée entre 2009 et 2010 pour les exercices budgétaires 2006-2007 et 2007-2008 a conduit à une estimation de la valeur des dépenses exécutées en faveur de l'enfance (DAGPyPS et coll., 2010) qui a été, respectivement, de 25,1% et de 16,4% des dépenses publiques totales pour les deux exercices budgétaires mentionnés.

Selon cette même étude, les dépenses publiques destinées à l'enfance constituent la majeure partie des dépenses sociales du pays, malgré une réduction de leur montant absolu de 278,5 millions de dollars à 158,2 millions de dollars et de leur pondération relative qui est passée de 80,4% à 65,3% entre la période 2006-2007 et 2007-2008. Cette évolution a une incidence directe sur le comportement de la valeur par habitant exprimée en dollar américain par parité du pouvoir d'achat (PPA) qui était de 28 dollars PPA durant la période 2007-2008, alors qu'elle était de 55 dollars PPA l'année précédente. Ces montants sont en fait les plus faibles si l'on compare Haïti avec d'autres pays de la région (Curcio, Goldschmit et Robba, 2012).

Bien que deux exercices budgétaires soient une période très courte pour tirer des conclusions probantes, il faut relever que les montants ainsi que leur distribution selon le type de dépenses, c'est-à-dire en fonction du destinataire, ou la catégorie de la dépense, c'est-à-dire le domaine, connaissent une profonde variation au cours de ces deux années. En premier lieu, en fonction du domaine, l'éducation et la santé sont les deux premières rubriques d'affectation des dépenses pour l'enfance bien que la hiérarchisation de ces secteurs se soit radicalement modifiée et que les rangs relatifs se soient inversés. L'éducation devient le poste prioritaire en 2007-2008 (56%), alors que la santé, qui était en tête de la distribution de l'année précédente (42%), reçoit 15% en 2007-2008. En deuxième lieu, la hiérarchisation du type de dépenses est également modifiée, et quatre types sont identifiés (DAGPyPS et coll., 2010)

- Les dépenses spécifiques, directement axées sur les moins de 18 ans, éducation fondamentale ou cantines scolaires.
- Les dépenses indirectes, orientées vers la famille et conditionnées par la présence de garçons et filles.
- Les dépenses élargies, ciblées sur des groupes de populations définies en fonction de critères autres que l'enfance, par exemple les populations vulnérables, mais qui parviennent aux garçons et filles appartenant à ces groupes.

⁴² Pour en savoir plus, voir http://ctrc.sice.oas.org/TRC/Articles/Haiti/Haiti_Public_Expenditure_Management.pdf.

⁴³ A ceci, s'ajoutent deux problèmes importants signalés par la Banque mondiale (2008) dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Les taux d'exécution des budgets sont relativement faibles, ce qui reflète les limites existantes dans la capacité de formuler et de planifier le budget, ainsi que la faible capacité d'absorption. Les défaillances de la gestion des dépenses publiques impliquent une efficacité restreinte de celles-ci.

⁴⁴ Selon la Banque mondiale (2008), ces données incluent toutes les dépenses du Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP), du Ministère de la jeunesse, des sports et de l'action civique, ainsi que celles de l'Université de l'État (UEH).

- Les dépenses en biens publics, au sens donné par Musgrave, qui ne sont pas incluses dans les autres types de dépenses décrites ci-dessus.

Cette classification est particulièrement intéressante, car elle reconnaît que les garçons et les filles peuvent être identifiés comme sujets de droit et partant, comme objets de la politique publique, dans le cadre des dépenses spécifiques, tout en admettant que la situation de l'enfance est liée à celle de la famille, dans le cadre des dépenses élargies. Conformément aux données disponibles, les dépenses spécifiques ont représenté 70,4% des dépenses publiques destinées à l'enfance en 2006-2007, qui sont tombées à 46,9%, l'année suivante, puisque le montant affecté mesuré en prix courants a diminué de 63% alors que les dépenses élargies ont enregistré une hausse. Ce comportement est lié à la chute du montant alloué à la santé (-77%) et, dans une moindre mesure, à la réduction des dépenses en éducation (-11%), ce qui reflète le délaissement des soins de santé naguère orientés vers les personnes démunies.

Bien qu'elle ait été conçue par le groupe de travail chargé de l'analyse des dépenses destinées à l'enfance (DAGPyPS et coll., 2010), la classification basée sur le type de données doit être incorporée au cadre de référence en vigueur pour fournir une information de grande envergure couvrant les différentes perspectives, comme le secteur d'intervention et le type de destinataire, afin que la prise de décision soit faite en fonction des besoins.

TABLEAU 6
HAÏTI: DÉPENSES PUBLIQUES DESTINÉES À L'ENFANCE SELON LA CATÉGORIE
ET LE TYPE DE DÉPENSES
(En millions de dollars et pourcentages)

Catégorie de dépense	2006 - 2007		2007 - 2008	
	(En millions de dollars courants)	(en pourcentages)	(en millions de dollars courants)	(en pourcentages)
Aide directe	0,6	0,2	6,0	3,8
Conditions de vie	8,1	2,9	13,4	8,5
Sport, loisirs et culture	8,5	3,1	8,9	5,6
Développement et intégration	1,3	0,5	2,0	1,3
Éducation	102,5	36,8	89,6	56,6
Nutrition et Alimentation	7,1	2,5	1,0	0,6
Protection des garçons et filles	0,6	0,2	1,4	0,9
Santé	119,3	42,8	22,3	14,1
Science et technologie	1,2	0,4	0,3	0,2
Autres services urbains	5,3	1,9	5,2	3,3
Risques et catastrophes naturelles	21,1	7,6	5,7	3,6
Assurance santé	2,9	1,0	2,4	1,5
Total	278,5	100,0	158,2	100,0
Type de dépense				
Dépense spécifique	195,9	70,4	74,2	46,9
Dépense indirecte	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépense élargie	66,7	24,0	70,9	44,8
Biens publics	15,8	5,7	13,0	8,2
Total	278,4	100,0	158,1	100,0

Source: Direction de l'analyse des dépenses publiques et des programmes sociaux (DAGPyPS) et coll., *Les Dépenses publiques destinées à l'Enfance en Haïti 2006-2007/2007-2008*, Buenos Aires-Port-au-Prince, sous presse, 2010.

Or, les marges d'action sont limitées, car une partie importante des dépenses publiques sociales totales dépendent de la coopération internationale⁴⁵, en particulier les dépenses du Programme d'investissement public (Banque mondiale, 2008) qui sont gérées de façon indépendante des dépenses régulières, en matière de fonctionnement et d'investissement, du gouvernement central. S'ajoute à cela la volatilité du financement public intérieur, dans le contexte d'un contrôle public dont la portée est limitée. La volatilité de l'aide internationale est un obstacle à la construction de processus cumulatifs garantissant une continuité des efforts et de leur impact sur l'économie des ménages qui restent trop exposés aux risques et aux incertitudes. Il faut se souvenir, par exemple, des coupes effectuées dans le financement des cantines scolaires au fil des années (Banque mondiale, 2008; Lamaute-Brisson, 2013a).

La réduction substantielle de l'apport financier d'un des principaux bailleurs de fonds du Programme national de cantines scolaires (PNCS) a obligé à l'utilisation de fonds du programme Petrocaribe pour éviter de réduire la couverture, qui est passée de 1.322.500 élèves en 2011-2012 à 1.105.500 élèves en 2012-2013.

Par ailleurs, les dépenses spécifiques en éducation ont augmenté depuis la mise en marche du Programme de scolarisation universelle, gratuite et obligatoire (PSUGO). Dans le cadre de ce programme, les dépenses ont atteint 53 millions de dollars pour l'exercice budgétaire 2012-2013, soit une augmentation de 32% par rapport au montant de l'année antérieure⁴⁶. Ces dépenses équivalent à pratiquement 90% des dépenses sociales attribuées au Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP) en 2012-2013.

TABLEAU 7
HAÏTI: DÉPENSES DU PROGRAMME DE SCOLARISATION UNIVERSELLE,
GRATUITE ET OBLIGATOIRE (PSUGO)
(En dollars et pourcentages)

	Dépenses	
	2011-2012	2012-2013
Dépenses totales du PSUGO	40 124 580	53 049 908
Subvention à la scolarisation de garçons et de filles dans les écoles non publiques	31 287 891	38 969 009
Subvention pour l'élimination du paiement des familles aux écoles publiques	1 860 209	2 254 951
Subvention totale	33 148 100	41 223 960
Subventions dans les dépenses totales du PSUGO (en pourcentages)	83	78
Subvention aux écoles non publiques dans la subvention totale (en pourcentages)	94	94

Source: Unité de coordination du programme de scolarisation universelle, gratuite et obligatoire (CCP) et le ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP), *Programme de Scolarisation Universelle Gratuite et Obligatoire (PSUGO). Bilan annuel. Exercice 2012-2013*, Port-au-Prince, 2013.

Sur l'ensemble des dépenses du PSUGO, 77,7% correspondent à la subvention accordée aux écoles privées (sur la base d'un montant fixe de 90 dollars par élève) et à la subvention accordée aux écoles publiques (environ 5 dollars par élève), le premier type de subvention étant prédominant (94,5%). En d'autres termes, presque 39 millions de dollars (contre 31,3 millions en 2011-2012) ont été injectés dans l'économie des écoles non publiques durant la période 2012-2013, en dehors des dépenses destinées aux rémunérations de nouveaux professeurs.

⁴⁵ La qualité des données dans ce domaine soulève toutefois des doutes. Les crédits financés par l'aide internationale figurent dans le budget de la République d'Haïti. En 2007-2008, 95% du montant total du soutien international était inscrit au budget. Toutefois, la comptabilité des déboursments laisse beaucoup à désirer, car 67% seulement du montant déboursé a été enregistré dans les comptes publics (DAGPyPS et coll., 2010).

⁴⁶ Les montants en dollars courants ont été obtenus sur la base d'un taux de change moyen de 45 gourdes par dollar.

En principe, ces montants devraient être déduits des dépenses totales des familles ayant des garçons et filles inscrits dans des écoles non privées de même que les montants correspondant à la subvention accordée aux écoles publiques (2,2 millions de dollars en 2012-2013).

La catégorie de dépenses indirectes, qui était nulle dans les années 2006-2008, comme on peut l'observer dans le tableau 6, inclut désormais les transferts monétaires versés dans le cadre du programme TMC aux mères ou aux tuteurs de garçons et de filles scolarisés. Durant l'exercice budgétaire 2012-2013, 3,6 millions de dollars ont été déboursés et distribués dans les 10 départements du pays.

En ce qui concerne les dépenses sociales publiques destinées à l'enfance et les dépenses totales, les défis à surmonter sont de plusieurs types. En premier lieu, il faut disposer d'une information organisée et disponible pour le suivi et l'évaluation. Ceci est indispensable pour pouvoir analyser les changements intervenus dans le domaine de la protection et de la promotion sociale, quant à la classification des dépenses et de l'impact sur la prestation de services sociaux de base et au sein du ménage. En deuxième lieu, il faut minimiser la volatilité du financement international par le biais d'une réforme du système fiscal et la définition de cadres de coopération plus contraignants vis-à-vis des organisations internationales.

III. Éducation

La promotion sociale en matière d'éducation est essentielle à la lumière du profil sociodémographique ébauché plus haut. L'action publique pour le développement de l'éducation préscolaire avance lentement dans un contexte d'inégalités importantes. Le PSUGO fonctionne depuis 2011 et a étendu sa couverture; cependant, les grands défis nous obligent à remettre en question l'architecture institutionnelle et son efficacité concernant la qualité déplorable d'une grande partie du système éducatif. Le programme de transferts monétaires conditionnés par la fréquentation et la rétention scolaire, TMC, a été déployé dans de nombreuses écoles du pays.

A. Éducation préscolaire

Selon l'article 32-5 de la Constitution, l'éducation préscolaire devrait être encouragée. De fait, la population qui fréquente les établissements d'éducation préscolaire atteignait, d'après les statistiques officielles, quasiment 647 000 garçons et filles en 2012⁴⁷, distribués dans 952 établissements spécialisés⁴⁸, majoritairement des établissements non publics accueillant 603 394 garçons et filles (DPCE et MENFP, 2012). Ceux-ci comptaient avec environ 20 000 éducateurs ou professeurs en majorité non qualifiés (seuls 12% en zones urbaines et 0,4% en zones rurales ont reçu une formation adaptée). Il est important de signaler que des garçons et filles plus âgés que l'âge requis fréquentent aussi les établissements de ce niveau. En effet, 28% des garçons et filles dans l'éducation préscolaire ont 6 et 7 ans, et dans certains départements du pays, ils représentent plus de la moitié de l'effectif total.

Le sous-système préscolaire est né et s'est développé en dehors de toute réglementation, car l'État n'est pas encore capable de remplir une fonction de conduite et contrôle. En 2012, le cadre de politique pour la petite enfance a été approuvé, structuré en cinq axes: la survie des garçons et filles; le développement de 0 à 6 ans — l'accent étant mis de la période prénatale à 3 ans; les conditions pour la période de transition entre la famille et l'école (primaire); la protection juridique; et la provision de services de protection de l'enfance, y compris la lutte contre la discrimination.

⁴⁷ La population fréquentant le niveau préscolaire est peut-être supérieure à ce chiffre, car il existe aussi des écoles qui, en plus des classes du cycle primaire, accueillent des garçons et filles en âge préscolaire.

⁴⁸ Entre 2011 et 2012, le nombre d'établissements spécialisés en éducation préscolaire a baissé, passant de 1175 à 952.

TABLEAU 8
HAÏTI: ÉCOLES SPÉCIALISÉES DANS L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE
ET ÉLÈVES, 2010-2011 ET 2012-2013

	2010-2011			2012-2013		
	Secteur public	Secteur non public	Total	Secteur public	Secteur non public	Total
Écoles spécialisées	0 ^a	1175	1175	0 ^a	952	952
Élèves	34 245	505 345	539 590	43 126	603 394	646 520

Source: Direction de la planification et la coopération externe (DPCE) et Ministère de l'éducation nationale et la formation professionnelle (MENFP), *Recensement scolaire 2011-2012. Annuaire statistique*, Port-au-Prince, 2012.

^a Dans le secteur public, les élèves sont accueillis dans une section consacrée à l'éducation préscolaire. Ce tableau présente seulement le nombre d'établissements non publics qui fournissent uniquement un service d'éducation préscolaire.

S'il existe bien une approche fondée sur les droits, l'élaboration de ce cadre s'appuie sur des questions d'ordre économique. Le document considère d'importants rendements de l'investissement dans la petite enfance (de 3 à 17 dollars pour 1 dollar investi), mettant l'accent sur les bénéfices futurs comme une meilleure productivité de la main-d'œuvre, la stabilité économique et sociale liée à un taux de délinquance plus faible, des dépenses de santé moindres grâce à la prévention fondée sur l'aide à la procréation et à l'éducation prénatale, et la rupture de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté.

Il adopte une perspective holistique présupposant que les services consacrés à la petite enfance doivent englober divers secteurs et s'inscrire dans un ensemble intégré, où sont liés l'éducation et les soins de santé, l'éducation parentale, la stimulation psychosociale, la protection juridique des droits de l'enfant et d'autres services de base (eau potable et assainissement, hygiène).

Trois grands objectifs sont fixés dans ce cadre de politique:

- i) Promouvoir le développement intégral des garçons et filles depuis la période prénatale jusqu'à 3 ans et établir des systèmes de prise en charge des mineurs de cet âge dans toutes les dimensions sectorielles (santé, nutrition, environnement sanitaire et protection), en particulier dans les zones rurales.
- ii) Promouvoir le développement intégral des garçons et filles de 3 à 6 ans à travers l'éducation préscolaire pour tous et de qualité, «sous l'égide d'un grand service public à compétence nationale». Étendre la couverture, surtout dans les zones rurales, en incluant les enfants handicapés, à travers une alliance des secteurs public et privé comprenant les ONG et la société civile.
- iii) Garantir la protection des droits des nourrissons, garçons, filles et mères, en particulier dans les zones le plus défavorisées et isolées, à travers la diffusion des droits et le renforcement des services juridiques et sociaux. Trois stratégies transversales sont de plus identifiées: la mise en œuvre dans des zones de convergence de services sectoriels, l'augmentation des investissements dans l'éducation et la santé, et le développement d'alliances entre les acteurs. Ce cadre de politique est disponible, mais il reste néanmoins à l'institutionnaliser dans la structure de l'État au-delà du seul Ministère de l'éducation nationale et la formation professionnelle. Entre autres choses, il est nécessaire de constituer un Comité multisectoriel comprenant le Ministère de la santé publique et de la population (MSPP) et le Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes (MCFDF) qui compte avec une représentation opérationnelle dans les départements du pays.

Les facteurs pour la gouvernance de la politique pour la petite enfance, comme la révision du corpus des lois touchant à la famille et la normalisation du profil des agents de la politique, entre autres, ne sont pas encore disponibles. Bientôt, les acteurs de l'éducation préscolaire devront valider la proposition de programme qui entrera en vigueur dans les établissements publics et non publics.

Ces avancées, bien que louables, mettent en lumière le retard qui existe en matière d'éducation et de prise en charge de la petite enfance. Depuis les années soixante, la priorité a été mise sur l'éducation primaire pour créer une force de travail pouvant être employée dans les industries requérant une main-d'œuvre importante, laissant de côté la question des inégalités. Investir dans la petite enfance est crucial pour éviter la reproduction des inégalités.

Depuis une autre perspective, la promotion sociale de la petite enfance, telle qu'elle est conçue dans ce cadre de politique, ne tient pas compte de l'autonomie des femmes, bien qu'en Haïti, comme dans d'autres pays de la région, la charge du soin des enfants revienne à celles-ci ou à leurs filles qui s'occupent de leurs frères et sœurs plus jeunes (Lamaute-Brisson, 2010). Les femmes haïtiennes en âge de travailler et considérées comme inactives expriment leur préférence pour les emplois à temps partiel pour pouvoir concilier leurs obligations domestiques et leur participation à l'activité économique. Cette problématique s'est développée avec une certaine force ces dernières années en Amérique latine et dans les Caraïbes. Certains proposent une vision globale qui articule la perspective de l'enfance et des personnes âgées avec celle des personnes fournissant les soins, qui sont en majorité des femmes (Sojo, 2011). En d'autres termes, on propose de penser et mettre en œuvre des politiques de prise en charge qui permettent le développement égalitaire des enfants depuis la petite enfance et la conciliation du travail rémunéré et non rémunéré dans l'économie domestique en tant qu'instrument d'autonomie économique pour les femmes (Lamaute-Brisson, 2013a).

Dans un autre domaine de la politique sociale, le MAST a proposé la construction de deux garderies communautaires —dans le cadre du Plan spécial de Cité Soleil— pour que les mères des ménages monoparentaux aient plus de temps pour travailler de manière rémunérée, et de créer des emplois pour les jeunes femmes ayant obtenu le baccalauréat (MAST, 2013)⁴⁹. La politique se rapportant à ces garderies reste jusqu'à présent évasive quant à l'articulation entre l'initiative et la promotion sociale de l'enfance. Par conséquent, plus qu'une question de coordination, c'est ici l'élaboration et l'application d'une vision articulatoire qui sont en jeu.

B. Subvention universelle à la scolarisation

En 2011, le Programme de scolarisation universelle, gratuite et obligatoire (PSUGO) —ou *Lekol Timoun Yo* (l'école des enfants)— a été lancé conformément aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans le secteur de l'éducation, avec la Stratégie nationale d'éducation pour tous (MENFP, 2007) et le Plan opérationnel pour la refondation du système éducatif haïtien (2010-2015)⁵⁰.

Fondé sur le principe de l'universalité de l'accès à l'éducation primaire, ce programme géré par le Ministère de l'éducation nationale et la formation professionnelle répond aux objectifs suivants:

- Faciliter l'accès gratuit au cycle primaire d'1,5 million de garçons et filles de 6 à 12 ans, y compris ceux qui ne sont pas scolarisés.
- Garantir l'accès gratuit à l'éducation primaire à tous les garçons et filles inscrits dans les écoles publiques.
- Étendre l'offre éducative du secteur public à travers la création de 800 écoles.
- Améliorer la qualité de l'éducation⁵¹. Il est prévu pour cela d'améliorer ou réhabiliter les infrastructures scolaires (300 salles de classe) et les conditions d'apprentissage avec la dotation de mobilier scolaire et de matériel didactique. Cela comprend également le recrutement et la

⁴⁹ Pour plus d'information, voir <http://www.slideshare.net/primatureplanspeciaux/plan-special-de-cit-soleil>.

⁵⁰ Il convient de mentionner quelques données historiques. En premier lieu, le Programme de scolarisation universelle (PSU) mis en place dans quatre départements du pays visait l'intégration des enfants et adolescents qui n'avaient pas été scolarisés et le renforcement de l'apprentissage des élèves en retard (Nations Unies, 2003). En second lieu, le programme Éducation pour tous (EPT), dirigé par le MENFP, comprend une composante d'aide directe à la scolarisation des garçons et filles au niveau primaire, à travers une subvention mensuelle exigée aux familles par les écoles privées. En 2009, 100 000 enfants dans 1000 écoles privées accréditées ont été couverts par cette composante. En troisième lieu, l'un des objectifs du plan présenté en 2009 par la Commission présidentielle pour l'éducation était la création d'un système éducatif gratuit, financé par le secteur public et ouvert à tous les enfants (BID, 2010). Pour plus d'information, voir <http://idbdocs.iadb.org/wsdocs/getdocument.aspx?docnum=35345207>.

⁵¹ Cet objectif est déduit de la description du paquet de composantes et mécanismes faisant partie du PSUGO (CCP et MENFP, 2013).

formation de 8500 nouveaux enseignants⁵² (pour accueillir les garçons et filles nouvellement scolarisés et travailler dans les nouvelles écoles) et conseillers scolaires pour l'éducation primaire, ainsi que l'élaboration de contenus et matériel pédagogique pour les écoles.

- Inclure dans le système éducatif les garçons et filles qui vivent dans la rue⁵³.

Trois mécanismes ont été conçus pour remplir le premier objectif: une subvention aux écoles non publiques de 90 dollars par an par enfant scolarisé, la distribution de kits de fournitures scolaires et la distribution d'uniformes. Concernant le second objectif, le paiement de l'inscription (2,5 dollars) préalablement exigé par les écoles publiques est supprimé et le montant correspondant leur est directement versé.

La couverture officielle du programme est passée de 1 021 144 élèves (9865 écoles) la première année à 1 399 173 élèves (10 710 écoles) la seconde année (2012-2013). Il faut remarquer les faits suivants:

- Il semblerait que, depuis la première année de fonctionnement du programme, la quasi-totalité des écoles publiques du pays a été incluse (seules 5 écoles ont été ajoutées en 2012-2013)⁵⁴ ainsi que toute la population scolaire correspondante, c'est-à-dire plus de 500 000 élèves (voir le tableau 9). L'extension la plus importante de la couverture du programme a lieu dans les écoles privées, où le nombre d'élèves a doublé, alors que le nombre d'écoles n'a augmenté que de 11,3%. De plus, les garçons et filles du nouveau groupe entré en première année d'école primaire en 2012-2013 ont été ajoutés.

TABLEAU 9
HAÏTI: ÉVOLUTION DE LA COUVERTURE OFFICIELLE DU PROGRAMME DE SCOLARISATION
UNIVERSELLE, GRATUITE ET OBLIGATOIRE (PSUGO) SELON LE NOMBRE ET TYPE D'ÉCOLE,
ET SELON LE NOMBRE D'ÉLÈVES, 2011-2012 ET 2012-2013

	Écoles						
	Nombre d'écoles		Taux de variation (en pourcentages)	Distribution des écoles par type (en pourcentages)			
	2012	2013	2012-2013	2012	2013		
Publiques	2 413	2 418	0,2	24,5	24,5		
Non publiques	7 452	8 292	11,3	75,5	75,5		
Total	9 865	10 710	8,6	100,0	100,0		
	Élèves						
	Nombre d'élèves		Taux de variation (en pourcentages)	Distribution des élèves par type d'école (en pourcentages)		Nombre moyen d'élèves par école	
	2012	2013	2012-2013	2012	2013	2012	2013
Publiques	651 455	652 852	0,2	63,8	46,7	270,0	270,0
Non publiques	369 689	746 321	101,9	36,2	53,3	49,6	90,0
Total	1 021 144	1 399 173	37,0	100,0	100,0	103,5	130,6

Source: Cellule de coordination du Programme de scolarisation universelle, gratuite et obligatoire (CCP) et Ministère de l'éducation nationale et la formation professionnelle (MENFP), *Programme de Scolarisation Universelle Gratuite et Obligatoire (PSUGO). Bilan annuel. Exercice 2012-2013*, Port-au-Prince, 2013.

⁵² 4123 professeurs ont été engagés en 2012-2013.

⁵³ Cet objectif a été ajouté après presque un an de fonctionnement du PSUGO. Pour la description et l'analyse des activités correspondantes, se reporter à la sixième section de ce document.

⁵⁴ Il faut signaler que, selon le recensement scolaire de 2012-2013, le nombre d'écoles publiques (2413) est supérieur au nombre d'écoles primaires publiques (1779).

- Cette augmentation remarquable s'est principalement produite dans les écoles non publiques des départements de l'Ouest et de l'Artibonite (on ne connaît pas les critères de sélection de ces écoles), qui sont les plus peuplés du pays et présentent la population scolaire la plus nombreuse. Le nombre moyen d'élèves par école privée est passé de 49 à 90 alors que dans les écoles publiques cet indicateur est resté stable (270).
- Ce changement important a eu pour effet la modification de la distribution des élèves selon le type d'école. Les élèves des établissements non publics sont devenus majoritaires (53%), ce qui contraste fortement avec la prédominance de ceux des établissements publics dans les années précédentes (63,8% en 2012). Aujourd'hui, la distribution commence à se rapprocher de la configuration globale «réelle» du système éducatif. Il convient de rappeler que, selon les estimations tirées du recensement scolaire de 2010-2011 mené par le MENFP, 22% des garçons et filles scolarisés au niveau primaire fréquentaient des écoles publiques (DPCE et MENFP, 2012).

TABLEAU 10
HAÏTI: ÉVOLUTION DE LA COUVERTURE OFFICIELLE DU PROGRAMME DE SCOLARISATION
UNIVERSELLE, GRATUITE ET OBLIGATOIRE (PSUGO) SELON LE NOMBRE D'ÉCOLES
ET LE NOMBRE D'ÉLÈVES, ET SELON LE GROUPE CIBLE DU PROGRAMME, 2011-2012 ET 2012-2013

Groupe cible	Écoles					
	Nombre d'écoles		Taux de variation (en pourcentages)	Distribution des écoles par groupe (en pourcentages)		
	2012	2013	2012-2013	2012	2013	
A	1 223	1 234	0,9	12,4		11,5
B	5 560	6 014	8,2	56,4		56,2
C	1 624	1 628	0,2	16,5		15,2
D	578	930	60,9	5,9		8,7
E	666	673	1,1	6,8		6,3
F	214	231	7,9	2,2		2,2
Total	9 865	10 710	8,6	100,0		100,0

Groupe cible	Élèves						
	Nombre d'élèves		Taux de variation (en pourcentages)	Distribution des élèves par groupe (en pourcentages)		Nombre moyen d'élèves par école	
	2012	2013	2012-2013	2012	2013	2012	2013
A	156 784	157 157	0,2	15,4	11,2	128,2	127,4
B	211 143	508 813	141,0	20,7	36,4	38,0	84,6
C	536 706	537 725	0,2	52,6	38,4	330,5	330,3
D	75 389	150 448	99,6	7,4	10,8	130,4	161,8
E	33 196	36 967	11,4	3,3	2,6	49,8	54,9
F	7 926	8 063	1,7	0,8	0,6	37,0	34,9
Total	1 021 144	1 399 173	37,0	100,0	100,0	103,5	130,6

Source: Cellule de coordination du Programme de scolarisation universelle, gratuite et obligatoire (CCP) et Ministère de l'éducation nationale et la formation professionnelle (MENFP), *Programme de Scolarisation Universelle Gratuite et Obligatoire (PSUGO). Bilan annuel. Exercice 2012-2013*, Port-au-Prince, 2013.

Note: A= Garçons et filles de 6 à 12 ans scolarisés dans 8 des 10 départements du pays (à l'exclusion de l'Ouest et de l'Artibonite). B= Garçons et filles scolarisés en première et deuxième années d'école fondamentale dans les établissements scolaires non-publics des départements de l'Ouest et l'Artibonite. C= Garçons et filles scolarisés dans les écoles publiques (l'apport financier de la famille est supprimé). D= Garçons et filles scolarisés dans les écoles situées dans des quartiers défavorisés de la première à la sixième année du cycle primaire. E= Garçons et filles bénéficiaires de la subvention réservée aux députés. F= Garçons et filles bénéficiaires de la subvention réservée aux sénateurs.

- D'autre part, l'examen de la distribution des élèves et des écoles selon les catégories établies par le MENFP montre un effort consacré aux «quartiers défavorisés» —bien que l'on ignore les critères employés pour définir et sélectionner ces quartiers— (voir le tableau 10). Le nombre d'élèves dans ces quartiers a doublé et a atteint un peu plus de 150 000 en 2012-2013, ce qui correspond à 10,8% du total de la couverture, contre 5,9% en 2011-2012. Une large majorité de ces élèves se trouvent dans le département de l'Ouest (85 417 équivalents à 56,8%), suivi, de loin, par le département du Nord (41 315 correspondants à 27,5%).

On ne connaît malheureusement pas la méthodologie utilisée pour situer et identifier les garçons et filles n'ayant jamais été scolarisés —et qui, en général, font partie du groupe A du tableau 10—, ni le profil des élèves couverts —sexe, âge, âge par rapport au niveau scolaire et zone de résidence. De la même manière, il n'existe pas de données sur la réduction des dépenses directes des ménages destinées à l'éducation engendrée par le paiement de la subvention aux écoles, bien que celle-ci soit relativement faible en comparaison aux coûts déclarés en 2009 selon une enquête sur la jeunesse en Haïti réalisée par le Fafo Institute for Applied International Studies (Lunde, 2010).

Ceci est en partie lié à l'architecture institutionnelle du programme. Si les garçons et filles sont considérés comme les bénéficiaires directs du programme, son architecture institutionnelle est fondée sur une relation contractuelle entre le Ministère de l'éducation nationale et la formation professionnelle ou le programme Éducation pour tous et l'école. La valeur totale de la subvention est déterminée sur la base de l'information fournie par les établissements. L'asymétrie d'information est relativement significative, car la majorité des écoles privées (72%) ne sont pas, en vérité, connues du MENFP, du fait qu'elles n'ont pas d'accréditation officielle et qu'il n'existe pas de système d'information solide. On ne dispose pas non plus de données concernant les élèves inscrits dans les écoles du pays.

Le PSUGO constitue de fait l'extension à grande échelle du modèle de subvention déjà établi dans le cadre du programme EPT géré par le MENFP. La différence est que ce modèle s'est appliqué à des écoles accréditées et qu'il existait des mécanismes de contrôle concernant l'usage des ressources et les résultats des garçons et filles. Ainsi, l'information disponible concernant le nombre d'élèves couverts par le PSUGO est dérivée des paiements effectués aux écoles, car ce sont elles qui sélectionnent les élèves sans rendre compte des critères employés pour ce faire. De toute manière, les procédures du programme n'établissent pas de critères de référence pour la sélection des élèves à subventionner⁵⁵.

Dans un contexte où les écoles non publiques, en particulier celles étant des institutions à but lucratif, sont mues par une logique de recherche de rente face à la demande d'éducation et où le manque de ressources des familles est répandu, la subvention est perçue comme une grande opportunité. La demande d'une plus grande transparence, du fait de comportements frauduleux, a déterminé l'audit de plusieurs écoles en 2012 et 2013 (CCP et MENFP, 2013), ainsi que la création d'une unité, appartenant au Bureau du Premier Ministre, chargée de repenser l'architecture institutionnelle du programme afin d'améliorer son efficacité et son efficacité⁵⁶. Des commissions décentralisées ont également été créées avec la coordination du PSUGO et du Ministère de l'éducation nationale et la formation professionnelle (Laroche, 2014).

Il est envisagé de réaliser un registre des écoles —avec des informations concernant leurs comptes bancaires et leurs coordonnées géographiques— et de le lier à la base de données du MENFP. De même, il est prévu de procéder à l'identification des destinataires du programme, ce qui permettra un meilleur suivi pour assurer la rétention scolaire à partir du programme TMC.

Dans le modèle de départ du PSUGO, il n'existe pas de mécanismes de vérification de l'effet de la subvention dans l'économie des ménages. On ne sait pas avec certitude si le paiement de l'inscription a effectivement été réduit, et on ne dispose aucune mesure de l'effet du programme sur la prise de décision des parents concernant la scolarisation de leurs enfants qui n'étaient pas scolarisés ou sur le choix de l'école où inscrire leurs enfants. Pour y apporter une solution, on pense mettre en place un système de

⁵⁵ Pour plus d'information, voir http://www.eduhaiti.gouv.ht/psugo_en_bref.pdf.

⁵⁶ Pour plus d'information voir <http://ambassade-haiti.ca/ambassade/actualites/les-grandes-decisions-du-dix-neuvieme-conseil-de-gouvernement-en-huis-clos>.

bons qui seront distribués aux mères, lesquelles deviendront responsables de la fréquentation et la rétention scolaire de leurs enfants.

Actuellement, le PSUGO est financé⁵⁷, d'une part, par des ressources provenant du trésor public (sans plus de précision) et, d'autre part, par la perception —en dehors du cadre légal— d'un impôt sur les communications téléphoniques internationales par le Conseil national des télécommunications (CONATEL) et d'une taxe sur les transferts d'argent internationaux, en particulier les envois de fonds des travailleurs émigrés, payée par les entreprises de transfert d'argent et les banques à la Banque centrale d'Haïti⁵⁸.

Comme signalé plus haut, l'équité de l'imposition pour le financement du PSUGO revêt une grande importance (Lamaute-Brisson, 2013b). Il convient de rappeler que la taxe fixe sur les revenus des ménages (1,50 dollar par transfert de fonds) est un mécanisme d'imposition indirecte qui est injuste par définition, car ceux qui reçoivent le moins sont ceux qui payent le plus.

Il faut également s'intéresser à l'efficacité du financement, car jusqu'à présent des sommes importantes ont été investies dans un système éducatif de mauvaise qualité et, par conséquent, présentant un rendement très faible. Les ménages ont dépensé plus que le coût associé à un service d'éducation de qualité bonne ou acceptable. Ils ont également dû faire face au manque d'opportunités d'emploi (avec de meilleures rémunérations), ce qui implique que les ressources humaines produites grâce à leur investissement ne compensent pas celui-ci. Le sous-emploi, en particulier le sous-emploi en termes de revenus, est répandu, et l'investissement dans l'éducation ne produit donc pas de retour, ce qui entraîne une perte des opportunités de provision de ressources pour les adultes ou pères et mères qui deviennent âgés. La question de la qualité n'est pas absente du discours de l'État et de ses représentants concernant le PSUGO et le système dans son ensemble. Entre autres choses, on trouve le principe de la justification de l'emploi des fonds face aux contribuables dérivé du recouvrement d'impôts. Cette justification devrait se faire non seulement en termes de quantité (nombre d'élèves) mais aussi de qualité.

Pour améliorer la qualité dans le cadre du PSUGO, il est proposé de se concentrer sur la formation des enseignants du programme à travers l'évaluation anonyme des élèves pour identifier et calibrer les besoins des professeurs, au lieu de former l'ensemble des professeurs. Les ressources humaines constituent le cœur du problème de la qualité du système. Au milieu des années 1990, un peu plus de 60% des professeurs n'avaient pas les qualifications nécessaires pour exercer leur métier (IHSI, 2000). Actuellement, ce pourcentage atteint 59,7% (UNICEF, 2014c). Étant donné l'ampleur du problème, une politique sociale où les programmes et projets traduisent les axes stratégiques et leurs articulations est nécessaire.

La question de la qualité a été soulevée depuis les années quatre-vingt et en 1996, lorsque le Plan national d'éducation et de formation professionnelle (PNEF) a été publié, les défis à relever pour l'État ont été clairement identifiés. Depuis lors de nombreux projets touchant à cette question ont été mis en œuvre grâce au financement de la coopération multilatérale et bilatérale. Leurs effets n'ont pas encore d'impact positif sur les statistiques de scolarisation et de réussite éducative.

Quelles leçons peut-on tirer des expériences précédentes ou en cours pour l'amélioration du système? Quels ont été les obstacles institutionnels, économiques et politiques à ces expériences? On sait déjà que la majorité des enseignants ne possède pas les compétences suffisantes et adéquates pour enseigner aux élèves, en plus de l'effet dissuasif des bas salaires et des mauvaises conditions de travail.

La combinaison d'une vision de politique avec sa traduction en projets peut renforcer la segmentation du système éducatif, car la formation d'un groupe spécifique de professeurs à travers le PSUGO, programme couvrant environ 57% de la population scolaire du cycle primaire (en 2012-2013), qui pourrait avoir un meilleur accès à la qualité, s'oppose au reste des écoles qui se caractérisent également par la mauvaise qualité de l'éducation qu'elles dispensent.

⁵⁷ Le Parlement haïtien n'a pas encore approuvé le projet de loi sur le Fonds national pour l'éducation (FNE) qui inclut des dispositions sur les sources de financement (impôts, dons, prêts et autres) du PSUGO et d'autres activités liées à l'éducation, aux infrastructures scolaires, aux matériels pédagogiques et à la protection des moins de 5 ans.

⁵⁸ La Banque Centrale a établi une taxe sur les opérations liées à l'usage de la plateforme de paiement mise à disposition des agents bancaires et financiers (BRH, 2011).

C. Transferts conditionnés pour la rétention scolaire (*Ti Manman Cheri*)

Le programme TMC, mis en place en mai 2012, avait pour principal objectif la rétention à l'école primaire des élèves des «quartiers défavorisés», à travers un transfert monétaire finançant les dépenses des ménages consacrées à l'éducation. Le transfert s'élève à 10, 15 et 20 dollars par mois, correspondant à un, deux, et trois enfants ou plus, respectivement.

Pendant le déploiement du programme, la stratégie de distribution du transfert a été modifiée et, au lieu de se concentrer sur les «quartiers urbains défavorisés», en particulier ceux de Port-au-Prince (Bel-Air, Cité Soleil, Fort National et Carrefour-Feuilles), elle a ciblé 100 000 mères (ou tuteurs dans le cas où les enfants seraient orphelins) dans les dix départements du pays.

Le TMC sélectionne les communes considérées vulnérables en fonction de la cartographie de la Coordination nationale de la sécurité alimentaire (CNSA), la carte de pauvreté⁵⁹ et la priorité attribuée aux zones d'intervention du FAES. Le programme cible seulement les écoles publiques (écoles nationales) et toutes les mères ayant des enfants inscrits de la première à la sixième année du cycle primaire. Une fois qu'un enfant termine la sixième année, il est exclu du programme. Si le ou la titulaire du transfert a un autre enfant qui remplit les critères, le montant du transfert est ajusté. Le transfert est conditionné par la fréquentation de l'école par les enfants, qui fait l'objet d'un suivi tous les six mois à travers un contrôle de leurs résultats.

Depuis mars 2014, le programme couvre 122 189 titulaires, responsables de 236 527 élèves (1,9 enfant par responsable, correspondant à 45% de l'univers des élèves du cycle primaire des écoles publiques du pays en 2012-2013).

TABLEAU 11
HAÏTI: COUVERTURE OFFICIELLE DU PROGRAMME TI MANMAN CHERI (TMC) SELON LES COMMUNES, ÉCOLES, TITULAIRES DU TRANSFERT ET ÉLÈVES, 2012-2013^A

Département	Nombre de communes	Nombre d'écoles	Nombre de titulaires du transfert	Nombre d'élèves	Nombre de titulaires par école	Nombre d'élèves par école	Nombre d'élèves par titulaire
Artibonite	9	78	13 063	28 370	167	364	2,2
Centre	10	69	8 802	21 910	128	318	2,5
Nippes	9	40	5 421	10 754	136	269	2,0
Nord	11	81	15 671	24 593	193	304	1,6
Nord-Est	9	27	4 126	6 293	153	233	1,5
Nord-Ouest	4	86	15 241	24 980	177	290	1,6
Ouest	10	207	28 454	68 009	137	329	2,4
Sud	14	75	18 845	29 014	251	387	1,5
Sud-Est	16	44	6 738	11 805	153	268	1,8
Grand'Anse	8	32	5 828	10 799	182	337	1,9
Total	100	739	122 189	236 527	165	320	1,9

Source: Sur la base du Fonds d'assistance économique et sociale (FAES), 2014.

^a Ce tableau reprend l'information validée jusqu'à mars 2014. Il n'inclut pas neuf écoles du département de l'Ouest, pour lesquelles l'information requise était en cours de validation.

⁵⁹ Le recours à la carte de l'insécurité alimentaire est intéressant dans une perspective de besoins de base insatisfaits. La carte de la CNSA utilisée présente un classement des communes du pays par niveau de priorité en fonction de l'« impact » des ouragans de l'année 2012 (Sandy et Isaac) et des sécheresses. Quant à la carte de pauvreté, il s'agit d'un instrument déjà ancien (2004) et qui présente des lacunes importantes (Lamaute-Brisson et Ibarrarán, 2009).

C'est dans le département de l'Ouest que se trouve le plus grand nombre de titulaires et d'élèves (respectivement 23,3% et 28,8%). La couverture atteint 207 écoles sur un total de 739, autrement dit 40% des écoles publiques selon les estimations de la Direction de la planification et la coopération externe (DPCE) pour 2011-2012, avec une moyenne de 2,4 élèves par responsable.

Pendant l'année fiscale 2012-2013, un total de 3,5 millions de dollars a été transféré à 97 000 titulaires dûment identifiés⁶⁰, c'est-à-dire qu'une moyenne de 36 dollars par titulaire a été versée. L'examen de la distribution selon le département et la commune pose la question du niveau de priorité assigné aux zones rurales qui, comme on le sait, sont généralement oubliées des politiques publiques. Certaines communes concentrent un pourcentage élevé du montant total de leur département, comme les communes de l'Aire métropolitaine de Port-au-Prince qui reçoivent 88% des ressources du département de l'Ouest, Fort-Liberté avec 81% du Nord-Est, Gonaïves avec 55% du département de l'Artibonite, et Port-de-Paix et Jean-Ravel qui reçoivent respectivement 40% et 36% du département du Nord-Ouest. Le biais urbain peut être dû au fait que la majorité des écoles publiques sont distribuées dans les petites et grandes villes plus que dans les zones rurales. Pour confirmer cette hypothèse, on a besoin d'information détaillée sur la situation géographique des écoles, car les communes englobent aussi bien des zones rurales qu'urbaines.

Le paiement du transfert est à la charge d'une entreprise qui gère le versement des transferts de fonds aux travailleurs et travailleuses étrangers grâce à ses agences distribuées dans tout le pays ou d'une société de téléphonie mobile qui permet un versement à travers le réseau téléphonique selon les possibilités ou préférences des titulaires. Parmi les problèmes pour le recouvrement du transfert, les longues files d'attente à la fin du mois rendent nécessaire l'ajustement d'un calendrier de paiement qui évite l'agglomération de clients. De même, pour les titulaires qui vivent dans des zones éloignées, en particulier dans les zones rurales où il existe peu de services, le coût est double, car le temps de déplacement et le coût du transport jusqu'à un centre de paiement augmentent. Les titulaires recherchent alors des stratégies pour contourner ou minimiser ces coûts (ONPES, 2013).

D'autre part, le principe du caractère conditionnel tiré de l'expérience de différents programmes de transferts conditionnés en Amérique latine est contraire à l'approche fondée sur les droits.

i) La vision matérialiste sous-jacente dans les programmes de transferts monétaires conditionnés en Amérique latine enferme les femmes dans le rôle de mère dans lequel elles s'inscrivent déjà. Cette responsabilité revient à les instrumentaliser pour atteindre l'objectif d'augmentation de l'accès des enfants à l'école ou aux soins de santé (Molyneux, s.d. et 2006; Rodríguez Enríquez, 2011).

ii) On associe au maternalisme la représentation des «bons pauvres» et des «mauvais pauvres». Les bons pauvres seraient les personnes honnêtes, respectueuses, reconnaissantes et résignées, alors que les mauvais pauvres seraient ceux qui demandent une assistance (Lautier et Salama, 1995). Dans le régime des aides conditionnelles, les bons pauvres sont ceux qui respectent les critères et démontrent que l'aide est effectivement utilisée pour répondre à leurs besoins ou aux besoins identifiés par les experts. Cette représentation, dérivée du paternalisme institutionnel, s'éloigne de l'approche fondée sur les droits qui reconnaît le titulaire de ceux-ci comme un sujet autonome. Sepúlveda (2014) ajoute que l'on attende à la dignité des personnes «en supposant qu'elles ne peuvent pas faire des choix rationnels qui améliorent leurs conditions de vie ou celles de leurs fils et filles» (p. 30).

iii) Depuis une approche fondée sur les droits, le véritable titulaire du droit à l'assistance est l'enfant et sa mère fait uniquement office d'intermédiaire entre celui-ci et l'État. Par conséquent, si la responsabilité individuelle de la tutelle maternelle peut bien être invoquée, la sanctionner signifie exercer une coercition pour rendre effectif un droit social et, surtout, pénaliser l'enfant titulaire de droits en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant.

En outre, il n'existe pas, d'après Barrientos (2011), de preuve indiscutable selon laquelle le principe du caractère conditionnel serait inévitable pour obtenir des investissements dans le capital humain.

⁶⁰ Près de 5000 mères sélectionnées n'ont pas reçu de transfert par manque de documents d'identité. Pour en obtenir, il a fallu compter avec les délais de l'Office national d'identification (ONI).

IV. Santé des enfants, nutrition, sécurité alimentaire et assurance maladie

En matière de santé infantile et maternelle, les projets en cours sont classifiés en interventions dans et depuis les établissements de santé et en interventions de caractère communautaire qui prétendent apporter un soutien personnalisé aux familles, en particulier à travers les mères. Avant de décrire les principaux projets en fonctionnement, selon cette catégorisation, voici une présentation du contexte global de la prestation de services de santé destiné aux enfants.

A. Services de santé destinés aux enfants: l'approche intégrale des principes à la réalité

Le Ministère de la santé publique et de la population (MSPP) a défendu une vision stratégique de la santé des enfants, adoptant à la fin des années quatre-vingt-dix le modèle de la prise en charge intégrée des maladies de l'enfance (PCIME). Ce modèle inclut le traitement des principales maladies de l'enfance et se concentre sur la prévention à travers la vaccination et une bonne nutrition.

Dans les faits, le modèle n'existe pas en tant que tel, car l'ensemble des établissements de santé ayant fait l'objet d'une enquête en 2013 ne l'applique que partiellement, à des degrés divers selon qu'il s'agisse d'établissements publics, mixtes ou privés. Selon une enquête de 2013 sur la prestation de service de soins de santé, appliquée à 905 établissements de santé —hôpitaux, dispensaires et centres médicaux—, seul un tiers dispose des directives de la PCIME (MSPP, IHE et ICF International, 2014). De la même manière, seul un tiers des établissements avait au moins un membre du personnel soignant —médecin ou infirmier— ayant reçu une formation sur la PCIME. Le Ministère de la santé a lui-même reconnu en 2013 l'échec de la stratégie de mise en œuvre de ce modèle de prise en charge (MSPP, IHE et ICF International, 2014).

En général, la disponibilité de la triade fondamentale «soins curatifs, suivi de la croissance de l'enfant et vaccination» est loin d'être universelle. Moins de 60% des établissements offrent ces trois services, avec des différences marquées selon le type d'établissement et le département: moins de 40% des établissements à but non lucratif (39%) et à but lucratif (39%) fournissent ces trois services, en comparaison à 70% des établissements publics et mixtes. Les fossés entre les départements sont encore plus profonds: huit établissements sur dix fournissent les trois services dans le département de la

Grand'Anse, moins de six sur dix dans d'autres départements comme celui du Nord-Ouest —considéré comme pauvre—, et 45% dans le département de l'Ouest —incluant Port-au-Prince. Enfin, la disponibilité du service de suivi de la croissance des garçons et filles et des services de vaccination est inférieure à celle des soins curatifs (66% et 71% des établissements, respectivement, contre 94%). Les capacités de diagnostic pour les soins curatifs sont insuffisantes en termes d'équipements et de personnel médical qualifié (MSPP, IHE et ICF International, 2014).

B. Santé maternelle et infantile: des soins gratuits aux soins payants

Afin d'améliorer la santé maternelle et infantile, un projet de soins obstétricaux gratuits a été mis en place en 2008, qui a été suivi d'un projet de soins obstétricaux et d'un autre de santé destiné aux enfants, appelé Soins infantiles gratuits (SIG), mis en œuvre en 2010. Fin 2011, un projet a été lancé qui les a réunis sous le nom de *Manman ak Timoun an Sante* (Mères et enfants en bonne santé), MATS⁶¹.

Les objectifs ont évolué depuis l'année 2008, bien que l'élimination des barrières financières — aussi bien à l'accouchement médicalisé qu'aux soins de base pour les moins de 5 ans— soit restée une constante. Dans le projet MATS, l'accent a été mis sur l'amélioration de la qualité des prestations de santé offertes par les agents publics et non publics. Les dispositions institutionnelles et les mécanismes d'opération et gestion ont aussi été modifiés. En premier lieu, le projet Soins obstétricaux gratuits (SOG) a incorporé un nombre important d'établissements de santé publics et non publics, atteignant un peu plus de 70 établissements dans tout le pays, quelle que soit leur taille. Cette conception implique, en particulier dans les petits établissements, un coût unitaire des accouchements plus élevé. Le Ministère de la santé a sélectionné 18 établissements publics, parmi lesquels 10 hôpitaux départementaux et 4 hôpitaux universitaires, pour le projet MATS.

En second lieu, le remboursement des services produits sur la base d'un montant fixe a été remplacé par la passation de contrats avec les établissements accompagnée d'un financement fondé sur les résultats⁶². Les contrats de performance incluaient comme point de départ la ligne de base dérivée d'une enquête dans les établissements sélectionnés et un ensemble d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs de suivi⁶³. Pour éviter les déficits de trésorerie observés dans le SOG, des versements anticipés des fonds calculés conformément aux objectifs définis par les hôpitaux ont été réalisés⁶⁴.

Les prestations du projet MATS ont débuté en juin 2012, trois mois après la clôture du SOG, et ont pris fin en novembre 2013. Pendant cette période, la provision de services dans les établissements a été renforcée, aussi bien concernant la formation et la diffusion des normes du Ministère de la santé —y compris la prise en charge intégrée de l'enfance, PCIME— que l'équipement. En principe, les soins infantiles devaient s'inscrire dans le paquet de services curatifs et chirurgicaux défini par le Ministère. Finalement, 71 000 accouchements avec l'assistance de personnel qualifié et 200 000 consultations pédiatriques ont été comptabilisés⁶⁵.

Dans la mise en œuvre du projet, il y a eu des difficultés associées aux problèmes antérieurs, parmi lesquels se distinguent la distribution inégale des ressources entre les établissements et la configuration

⁶¹ Ce projet a été financé par la Coopération canadienne, l'OMS, l'UNICEF et le FNUAP.

⁶² La subvention au transport des parturientes et des sages-femmes et le paiement d'une somme pour encourager les sages-femmes ont été maintenus. Cependant, les résultats ont été faibles, car le paiement requiert une structure administrative bien dotée qui dépasse les capacités déjà existantes.

⁶³ En termes quantitatifs, on a essayé de stimuler la bonne performance des établissements en prenant la ligne de base (obstétrique et pédiatrique) comme référence. Une prime équivalente à 2% du montant du contrat de 12 mois a été instaurée, à verser en cas de dépassement de la ligne de base (avec une variation plafonnée à 10%). En termes qualitatifs, trois indicateurs ont été adoptés: le premier concerne la satisfaction exprimée par les patients; le second, l'application de protocoles médicaux (conditions d'hygiène) et administratifs (notification du décès des mères et enfants, conformité et ponctualité des rapports techniques et financiers); et le troisième, les dossiers des patients et les registres.

⁶⁴ On a également utilisé une évaluation des coûts des paquets de services obstétricaux et pédiatriques (USI et Université de Montréal, 2011).

⁶⁵ Au moment de la rédaction du présent document, le rapport de clôture et d'évaluation du projet était en cours d'élaboration, et on ne dispose donc pas des indicateurs concernant les résultats des accouchements, la mortalité (nombre de mortinaissances), la vaccination des garçons et filles, et les pathologies qui affectent les moins de 5 ans, en particulier dans le cas de la morbidité néonatale.

hétérogène des services disponibles et de l'application des normes du MSPP. De la même manière, les limitations initiales dans la gouvernance des établissements ont eu un impact sur l'exécution des contrats de performance. Le projet a entraîné une inflation des coûts, dû en particulier à l'embauche de personnel médical supplémentaire. Enfin, l'appropriation du projet par le Ministère, surtout par les entités déconcentrées au niveau départemental, a été relativement faible, car celles-ci ont été impliquées tardivement dans le processus. Les directions départementales se sont aussi heurtées aux faiblesses institutionnelles et, dans certains cas, à des configurations où la prise de décisions est biaisée par les relations de genre traditionnelles.

Il n'existe pas de mécanisme pour apporter une continuité au MATS. Le financement fondé sur les résultats se trouve, conformément à la politique nationale de santé (MSPP, 2012), au cœur du nouveau Programme d'amélioration de la santé maternelle et infantile à travers les services sociaux intégrés (PASMISSE) —élaboré pendant le déploiement du MATS et financé par la Banque mondiale—, mais ce projet n'a pas repris la nécessité de supprimer les barrières financières ni, par conséquent, le principe de gratuité des soins de santé maternelle et infantile.

Ce changement de cap n'est pas adapté à la distribution inégale des revenus et présente *a priori* des implications importantes quant à l'accès à l'accouchement sous assistance médicale et aux consultations pédiatriques. Le programme entend couvrir les familles les plus vulnérables grâce: i) à l'extension de la couverture de *Kore Fanmi*⁶⁶, y compris dans le cadre des contrats de financement fondés sur les résultats dans la mesure où les réseaux du programme fournissent le paquet de services de base en santé maternelle et infantile (PSB); et ii) au renforcement des ministères sociaux impliqués dans la provision de services auxquels sont renvoyés les ménages vulnérables identifiés par *Kore Fanmi*.

Néanmoins, ce projet ne fait que renvoyer les ménages vers les services de santé existants dans la commune d'intervention et ne garantit pas, du moins dans ses premières phases, l'accès à des soins gratuits et de qualité dans le contexte d'importantes inégalités et disparités dans l'offre de services de santé, et d'une pauvreté monétaire toujours massive.

Pour faciliter l'appropriation institutionnelle du financement fondé sur les résultats, le nouveau projet inclut la provision et le renforcement de la capacité du Ministère de la santé publique et de la population (MSPP) à réglementer, contrôler et gérer la prestation des services de santé. Les défis sont les suivants:

- Créer de nouvelles fonctions dans le MSPP, en particulier à travers une unité de passation de contrats.
- Assurer une supervision pertinente, efficiente et efficace de l'exécution des conventions ou, en d'autres termes, faire valoir l'autorité et le pouvoir de l'État, y compris dans l'application de normes générales qui guident formellement le système de santé. Il est déjà intéressant de remarquer que les projets *Kore Fanmi* et *Kore Lavi* se réfèrent au modèle d'agent de développement établi par le MSPP —au moins sur le sujet de la santé— conformément à la convention passée entre le Ministère et le FAES en 2013. Il est par conséquent attendu qu'il n'y ait pas de réseaux parallèles d'agents avec des modèles de formation et d'action différents.
- Déléguer la fonction de contrôle et d'évaluation à une entité distincte du MSPP.
- Établir des mécanismes de participation sociale pour la réglementation à partir d'une approche fondée sur les droits.
- Déterminer comment et jusqu'à quel point le financement fondé sur les résultats compense les fossés dans la disponibilité de services de bases de qualité et l'accès à ceux-ci.
- Définir le bouquet de mesures et mécanismes qui, en articulation avec le financement fondé sur les résultats, réduiront les disparités et inégalités.

⁶⁶ Les trois départements initialement identifiés et où le projet pilote de *Kore Fanmi* a été déployé sont ceux de l'Ouest, du Nord-Ouest et du Centre.

C. Lutte contre la malnutrition: l'approche communautaire (*Kore Fanmi* et *Kore Lavi*)

Le plan stratégique de nutrition (2013-2017) s'organise autour de six axes: i) la prévention de la malnutrition; ii) la prise en charge nutritionnel; iii) la protection nutritionnelle en cas d'urgence; iv) le renforcement et l'amélioration des systèmes d'information en matière de nutrition; v) la coordination intra et interministérielle et intersectorielle; et vi) la recherche appliquée et la formation en nutrition (MSPP, 2013).

Les projets *Kore Fanmi* —en phase d'extension— et *Kora Lavi* ont des affinités avec les cinq premiers axes, car tous deux diffusent les pratiques contre la malnutrition infantile et ont pour objectif d'améliorer les capacités dans les domaines de la santé et la nutrition des responsables de la prise en charge des garçons et filles de la communauté en général, d'administrer des vaccins et vitamines pour la prévention, d'établir des liens entre la population et l'offre de services de santé et nutrition, de mobiliser les autorités locales et les ministères sectoriels pour la provision et l'amélioration des services. De même, le suivi des ménages aidés ou à aider est fondé sur la collecte de données qui peuvent alimenter les systèmes d'information.

Dans ces deux projets, une approche communautaire a été adoptée. À la différence de *Kore Lavi* qui est une unité en soi, *Kora Fanmi* fait partie du PASMISSE. La structure de ce programme repose sur une vision particulière de la prestation des services de santé, qui s'organise en deux grandes aires: l'une orientée vers la population générale non vulnérable, et l'autre consacrée à celle qui l'est. C'est une combinaison d'une vision traditionnelle de la protection et la promotion sociale —en tant qu'ensemble de services disponibles pour la population— et d'une autre, plus récente, d'une protection et promotion sociale décentralisée qui complète la première sphère ou dépasse ses limitations pour atteindre la population.

À première vue, le projet *Kore Lavi* est plus communautaire, alors que pour *Kore Fanmi*, le FAES délègue aux ONG déjà établies dans les communes la responsabilité de l'exécution du programme, où les agents polyvalents organisent des visites à domicile et des consultations de groupes dans des cercles de mères. Le projet *Kore Lavi* développera, dans les communes où *Kora Fanmi* n'intervient pas, un processus communautaire pour la présélection des ménages vulnérables, à travers les Conseils d'appui au développement participatif (CADEP), constitués par des représentants de la société civile et de la Direction de la protection civile (DPC), des commerçants et des autorités locales élues. Ces entités seront chargées, dans toutes les communes couvertes, de diffuser le projet et, en particulier, les activités pour un changement de comportement. Elles seront également responsables de la gestion des réclamations autour du ciblage, des bons alimentaires et du soutien à l'organisation des audits sociaux annuels au niveau communal. De plus, pour diffuser auprès de la communauté —y compris les membres des CADEP— les connaissances nécessaires en matière de santé maternelle et infantile pour le changement de comportement⁶⁷, l'accent sera mis sur la mobilisation de volontaires⁶⁸ pour impulser, soutenir et apporter une continuité à l'action du projet⁶⁹.

Il faudra analyser avec soin la performance de chaque projet dans la chaîne institutionnelle, depuis leur ancrage dans l'État jusqu'aux territoires. Actuellement, des questions se font jour concernant l'approche communautaire et l'ambition de ces projets. Par exemple, comment éviter les biais ou la reproduction d'inégalités ou de discriminations sur le terrain au vu des comportements de recherche de rente chez les organisations existantes ou celles qui seront créées? Si les deux projets cherchent à mettre en contact la population avec les services disponibles et à améliorer ces derniers, on peut s'interroger quant à la faisabilité du changement dans les services déjà établis et la durabilité à moyen et long terme de ce changement, en l'absence de mécanismes de réglementation, d'un environnement institutionnel qui

⁶⁷ Il est intéressant de remarquer que le sujet du changement de comportement est plus marqué dans le projet *Kore Lavi*, car parmi les indicateurs de résultats certains mesurent la transmission de nouvelles connaissances. À l'opposé, les indicateurs publiés de *Kore Fanmi*/PASMISSE, intermédiaires comme finaux, expriment bien le changement de comportement, mais ils sont quantitatifs et se réfèrent à l'incidence de la malnutrition.

⁶⁸ Pour plus d'information, voir www.coregroup.org/storage/documents/Resources/Tools/Care_Group_Manual_Final__Oct_2010.pdf.

⁶⁹ Les différences entre ces approches renvoient, paradoxalement, à l'adoption de modèles distincts par le FAES (ONG prestataire de services) et le Bureau de monétisation des programmes d'aide au développement (BMPAD) qui a mis en place un projet communautaire proposé et financé par la Banque Mondiale, le PRODEP.

permette d'appliquer les normes centrales au niveau local. En particulier, comment créer les conditions pour que l'État, en particulier au niveau local, s'approprie l'approche communautaire et organise dans un délai opportun la transition depuis cette approche vers une autre plus globale et efficace?

D. Lutte contre l'insécurité alimentaire: cantines scolaires et subventions à la consommation

Au niveau national, 35,26% des écoles primaires avaient des cantines en 2010-2011 (CPCE et MENFP, 2012), dont 64,32% étaient publiques et 31,37% non-publiques. Cet indicateur ne permet pas de distinguer les cantines qui s'inscrivent dans la politique publique de prise en charge de l'insécurité alimentaire et de rétention scolaire des cantines financées par des organismes privés.

Dans tous les cas, on connaît la couverture officielle du programme de cantines scolaires, qui inclut le Programme national de cantines scolaires (PNCS) et ses organismes partenaires (le Programme alimentaire mondial et la Banque mondiale, entre autres). La couverture du programme —exprimée en nombre d'élèves— a diminué de 16% entre les périodes 2011-2012 et 2012-2013 (passant de 1 322 500 à 1 105 500 personnes) du fait de la réduction de l'apport financier du Programme alimentaire mondial (PAM) qui n'a pas pu être intégralement compensée par les fonds de Petrocaribe (*Aba Grangou*, 2013).

La volatilité du financement des cantines scolaires a déjà été signalée depuis les années 1990 (Lamaute-Brisson, 2013b), mais on méconnaît le détail de l'impact de la variation de la couverture sur l'économie des ménages, la scolarisation et la rétention scolaire. Il conviendrait d'établir un profil systématique de la provision d'alimentation scolaire en termes de contenu, fonctionnement et distribution géographique —départementale, communale ou à l'échelle des sections communales—, ainsi qu'en fonction de la classification des communes sur l'échelle de l'insécurité/la sécurité alimentaire, de sa durée par rapport à l'année scolaire (dix mois) et sa continuité d'une année scolaire à l'autre. Sur quels critères décide-t-on de cesser de soutenir telle ou telle école au moment de réduire la couverture? Dans quelle mesure ces décisions sont-elles justes? Il conviendrait aussi de mesurer l'impact sur la situation nutritionnelle des garçons, filles, adolescents et adolescentes.

On trouve également un autre mécanisme, celui des transferts alimentaires sous la forme de bons que propose *Kore Lavi* pour quatre ans, afin de soutenir le gouvernement haïtien dans la conception et le développement d'un système de réseau de sécurité qui s'étende à tout le pays et soit capable de faire face aux situations d'urgence⁷⁰. Il est prévu d'atteindre 18 150 ménages en situation de vulnérabilité extrême dans 15 communes pilotes du pays. À la différence des cantines scolaires, les bons alimentaires correspondent à la catégorie des dépenses élargies qui peuvent atteindre les garçons et filles qui vivent dans les foyers cibles.

Le modèle conçu est une réplique partielle de celui développé par les ONG CARE et CRS en 2012 sous la houlette d'*Aba Grangou* pour prendre en charge la population touchée par les catastrophes naturelles dans le département de la Grand'Anse (Lamaute-Brisson, 2013a). Le projet consiste à remettre des bons alimentaires à des ménages classifiés en situation d'extrême vulnérabilité. L'achat d'aliments doit se faire dans un réseau de vendeurs sélectionnés pour le projet selon des critères définis *ex ante*. Le projet *Kore Lavi* se différencie de celui du CRS (Lamaute-Brisson, 2013b) car il incorpore, en plus de la prise en charge de l'urgence, deux mécanismes qui devraient faciliter la sortie de la situation initiale de vulnérabilité, en mettant en relation les ménages extrêmement vulnérables ayant des enfants non scolarisés avec le programme TMC et ceux ayant des enfants en situation de décrochage scolaire avec le PSUGO. De même, on entend faciliter l'accès des ménages vulnérables aux associations (villageoises) d'épargne et de crédit. D'autre part, le panier de produits comprend des aliments frais —fruits et légumes— et de nouveaux critères de sélection des vendeurs sont adoptés tenant compte des expériences

⁷⁰ Ce système envisage également le renforcement des capacités des institutions gouvernementales, des femmes et des organisations de la société civile pour la coordination et le suivi des programmes de sécurité alimentaire, ainsi que pour la gestion des catastrophes naturelles et la planification de l'assistance sociale en Haïti.

de CARE et d'Action contre la faim (ACF)⁷¹. De plus, il est proposé d'incorporer une perspective de genre dans toutes les dimensions du projet (voir l'encadré 3).

ENCADRÉ 3 LA PERSPECTIVE DE GENRE DANS LE PROJET KORE LAVI UNE CONCEPTION COMPLEXE ET AMBITIEUSE

Le développement des capacités des femmes est le quatrième objectif du programme *Kore Lavi*, en plus de l'élaboration d'un système de ciblage, de mise en œuvre et du test d'un modèle de transferts destinés à l'alimentation et la réduction de la malnutrition infantile.

Kore Lavi se propose d'incorporer la perspective de genre dans la définition et la distribution des services en matière de santé maternelle et infantile et de nutrition, et de sécurité alimentaire chez les populations cibles, dans les structures et les organisations communautaires prévues par le programme et dans les processus de suivi et d'évaluation des services et de leur impact en matière d'équité de genre. Le modèle conceptuel pour la conception et la concrétisation des services est structuré autour de trois domaines des relations de genre: i) la capacité d'agir (*agence*) des femmes, producteurs de services et fournisseurs; ii) les relations de pouvoir à l'intérieur et l'extérieur du ménage; et iii) l'environnement institutionnel (normes, politiques et pratiques institutionnelles). On cherche à sensibiliser sur la question du genre —y compris la détection de cas de violence de genre— le personnel du programme, des centres de santé et des agents de soutien et développement de *Kore Fanmi*.

Dans l'optique de l'institutionnalisation des mécanismes de protection (assistance) et promotion sociale du programme, il est aussi prévu de soutenir le Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes (MCFDF) afin qu'il renforce les capacités de son personnel et étende son autorité et influence, pour l'appropriation durable des principes d'action et du savoir-faire (*know how*), en plus d'élaborer des lois et politiques de sécurité alimentaire et réseaux d'assurance sociale qui tiennent compte de la problématique du genre.

La figure de la mère —mère en chef (*mom in chief*)— est centrale, en particulier pour la santé et la nutrition, selon l'argument maternaliste de l'efficacité des femmes émancipées et aussi celui de la capitalisation de la force féminine dans l'implication dans la prise de décisions du ménage, dans le contrôle des aliments et de la nutrition infantile et dans les ressources du ménage, en plus de leur participation dans les activités génératrices de revenus.

De même, il est prévu d'étudier les caractéristiques de la masculinité en Haïti —dans les aires rurales de quatre communes de quatre départements du pays— pour concevoir des stratégies qui permettent aux hommes de devenir des agents du changement des normes sociales en matière de nutrition, de prise de décisions au sein du ménage, de moyens de subsistance et de violence. Ce dernier point sera abordé, d'une part, en lien avec la grossesse et la nutrition, et d'autre part avec les programmes de distribution d'aliments ou de soutien à l'autonomisation des femmes, car on a observé que ces programmes occasionnent — involontairement — une augmentation du risque de violence faite aux femmes (MAST et autres, 2013).

Pour promouvoir l'autonomie économique des femmes, on entend les soutenir, au cas où elles seraient sélectionnées comme vendeuses de produits alimentaires, avec une formation sur le développement des entreprises, la planification et la gestion d'activités génératrices de revenus. De même, le mécanisme de sortie de la population destinataire des bons ciblera spécialement les femmes. Quant à l'autonomie dans la prise de décisions, il existe plusieurs domaines d'action. Dans le domaine public, il est envisagé de favoriser la participation et le leadership des femmes dans les comités communautaires de présélection pour le ciblage ou dans les Conseils d'appui au développement participatif (CADEP), et il est prévu d'instaurer des solutions communautaires pour la délégation des activités de prise en charge, ce qui devrait libérer du temps pour la participation aux activités de formation et aux réunions.

Dans le domaine du ménage, on entend analyser les mécanismes de prise de décisions et la composition sociodémographique en fonction du type de direction, afin de comprendre comment ces facteurs contribuent à la vulnérabilité et l'insécurité alimentaire. Évidemment, l'analyse anthropologique est centrale, car elle permet d'aller au-delà de ce que révèlent les données quantitatives sur la prise de décisions publiées dans les EMMUS, par exemple (Lamaute-Brisson, 2012), ce qui comblerait des lacunes importantes dans la connaissance du fonctionnement des ménages pour définir les stratégies d'intervention pertinentes.

Source: Ministère des affaires sociales et du travail (MAST) et autres, *Kore Lavi. Appui au programme national de sécurité alimentaire et de nutrition*, Annexe 10 Intégration et analyse du genre, 2013; Nathalie Lamaute-Brisson, «Enquêtes auprès des ménages en Haïti et perspective de genre (1999-2005)», *série Mujer y desarrollo*, N° 113 (LC/L.3442), Santiago du Chili, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), 2012.

⁷¹ Dans la première grille de critères de sélection de CARE, on remarque les éléments suivants: i) au moins un an d'expérience dans la vente de produits alimentaires; ii) grande capacité d'organisation; iii) capacité de stockage suffisante pour approvisionner 50 bénéficiaires; et iv) conditions sanitaires adéquates pour le stockage. Dans le projet *Kore Lavi*, les critères suivants sont utilisés: i) être enregistré auprès de la Direction générale des impôts ou démontrer la capacité à effectuer son enregistrement; ii) vouloir signer une convention avec CARE; iii) donner son accord pour se former et accepter les lignes directrices du projet; iv) démontrer la capacité à maintenir des stocks de produits alimentaires de qualité en temps opportun; et v) avoir au moins un an d'expérience dans la vente de produits alimentaires. Dans le cas des produits frais, les critères sont: i) capacité de fournir divers produits frais et s'engager à fixer des prix justes et stables; ii) s'engager à vendre uniquement les produits approuvés (fruits et légumes); iii) s'engager à vendre uniquement des produits locaux; et iv) s'engager à accepter les principes qui régissent la participation au projet.

E. La construction d'une assurance maladie pour le secteur privé et les enfants en tant qu'ayants droit

On considère comme ayants droit de l'assurance maladie les fils et filles —de 14 jours à 19 ans ou jusqu'à 23 ans s'ils vont à l'école ou l'université— des fonctionnaires publics couverts par le programme d'auto-assurance géré par le Groupe Santé Plus (GSP), qu'il s'agisse d'enfants biologiques ou adoptés⁷². Les filles dépendantes sont exclues de l'assurance maternité à laquelle ont droit les femmes fonctionnaires et les conjoints des hommes fonctionnaires couverts⁷³.

Quant aux travailleurs (salariés ou à leur compte) du secteur privé, l'Office d'assurance accidents du travail, maladie et maternité (OFATMA)⁷⁴ ne fournit pas jusqu'à présent d'assurance maladie, bien qu'il soit prévu d'en inclure une conformément à la loi, pour ensuite établir une couverture maladie universelle. En 2012, le projet pilote Carte Rose a été lancé afin de mesurer les coûts et définir les mécanismes d'assurance maladie pour les travailleurs informels à leur compte et les salariés⁷⁵. L'évaluation du projet⁷⁶ a amené à la conception d'un programme plus large qui sera mis en place dans le département du Nord-Est, où se trouvent les travailleurs des entreprises formelles de la zone de Caracol (Nord-Est), chargés des établissements informels, et les étudiants du campus universitaire de Limonade.

Conformément à la loi sur l'OFATMA, l'affiliation des travailleurs formels à l'assurance maladie est en principe un avantage automatiquement associé à l'emploi. La cotisation de chaque travailleur correspond à la somme de la cotisation de l'employé et celle de l'employeur, chacune équivalant à 3% du salaire, comme le stipule la loi sur l'OFATMA⁷⁷. Pour être intégrés au système, les travailleurs informels doivent s'affilier de manière volontaire⁷⁸. Idéalement, l'objectif de long terme est d'étendre l'assurance maladie à toute la population qui travaille, y compris les agriculteurs.

Dans le plan d'action pour la mise en marche de la protection sociale de santé dans le département du Nord-Est (MAST et autres, 2013)⁷⁹, l'assurance maladie devrait couvrir, dans le cas de l'emploi formel, le travailleur, son conjoint et trois fils ou filles. S'il a plus de trois fils ou filles, son affiliation à l'assurance maladie doit être volontaire. Pour l'emploi informel, on considère que le chef de famille peut s'affilier seul (pour 2,17 dollars mensuels) ou inclure sa famille, ce qui implique de l'époux ou épouse et les fils ou filles ne sont pas considérés comme des ayants droit naturels de l'affilié. L'accès à l'assurance maladie n'est pas garanti, à moins que l'affilié ne paye une cotisation supplémentaire équivalente à la sienne pour son époux ou épouse (2,17 dollars par mois) et une cotisation moindre pour chaque fils ou fille (1,08 dollar). Dans ce contexte, l'amplitude de la portée de la couverture des fils et filles des travailleurs informels et affiliés volontaires de l'OFATMA n'est pas la même que celle des travailleurs formels, qui constituent de plus une minorité parmi la population qui travaille dans les zones urbaines et rurales. Plus les revenus sont faibles, plus grand est le risque de non affiliation ou désaffiliation, ce qui signifie que le droit à la protection sociale de santé des garçons, filles, adolescents et adolescentes est conditionné par les ressources de leurs géniteurs. Cette disposition retient l'attention, car le nombre de

⁷² Les enfants des fonctionnaires en situation de concubinage sont également inclus dans la couverture.

⁷³ Pour estimer la taille de la population des garçons, filles, adolescents et adolescentes ayants droit du GSP, il faut accéder aux données fournies par les fonctionnaires sur leurs enfants à charge.

⁷⁴ En août 2013, est créé le Conseil d'administration des organismes de la sécurité sociale (CAOSS) établi par la loi en 1983. Cet organisme réunit des représentants de l'État, des employeurs et des syndicats de travailleurs, et il est chargé de la supervision de l'OFATMA ainsi que de l'Office national d'assurance vieillesse (ONA).

⁷⁵ 400 familles du secteur informel de Port-au-Prince ont participé à ce projet, sur la base de conventions entre l'OFATMA et cinq hôpitaux (publics et privés) avec un financement de l'État (1,95 dollar par mois et par personne). La carte de santé donnait accès à des soins ambulatoires et hospitaliers gratuits.

⁷⁶ L'évaluation met en lumière le problème de la gouvernance du modèle institutionnel. Selon certains organismes internationaux, l'OFATMA, qui remplit les fonctions d'assureur et de fournisseur de soins dans les hôpitaux déterminés, devrait abandonner l'un de ces fonctions. Le budget de départ ayant été dépassé, la question du financement basé sur les résultats doit être discutée.

⁷⁷ Le plafond salarial pour l'accès à cette assurance maladie est l'équivalent de dix salaires minimum mensuels.

⁷⁸ Il convient de rappeler que, dans le cas de l'assurance vieillesse, sont exclus de l'affiliation obligatoire comme de l'affiliation volontaire les moins de 18 ans qui travaillent pour leurs parents, ainsi que les aides familiaux des deux sexes qui travaillent pour leur conjoint (Lamaute-Brisson, 2013b).

⁷⁹ Cette commission inclut le Ministère des affaires sociales et du travail, le Ministère de la santé publique et de la population, le Ministère de l'économie et des finances, et le Ministère de la planification et la coopération externe.

filles de travailleurs informels pauvres est probablement plus élevé que dans les ménages moins pauvres ou non pauvres.

Il est important de concevoir un mécanisme qui garantisse l'accès de tous les garçons et filles et, en particulier, des fils et filles des travailleurs et travailleuses informels, non seulement du fait du principe de l'universalité du droit à la protection sociale de santé, mais aussi pour la construction de la légitimité de l'État en tant qu'autorité fiscale. Les revendications des travailleurs et travailleuses à leur compte non enregistrés portent sur l'absence de l'État dans le domaine de la reproduction du système actuel et en termes intergénérationnels. Ils demandent en effet une protection du pouvoir d'achat du revenu des ménages et un investissement dans l'éducation et la santé pour leurs enfants (Lamaute-Brisson, 2014), soulignant ainsi l'absence, parmi eux, de légitimation de la fiscalité.

V. Promotion sociale de l'adolescence

L'adolescence est une étape particulière dans le cycle de vie d'une personne et correspond à la période de transition entre l'univers de l'enfance et celui des adultes. Les adolescents et adolescentes doivent relever des défis spécifiques concernant leur insertion dans les systèmes d'emploi. D'un côté, ces défis relèvent de la construction de leur employabilité et, d'un autre côté, des barrières d'entrée qu'impose le marché du travail salarié ou qui délimitent l'univers du travail indépendant ou à son compte. Après avoir présenté les grandes lignes des défis qui existent pour la formation professionnelle, on analysera un projet de promotion sociale des adolescentes vulnérables de Port-au-Prince.

A. Défis de la formation professionnelle pour les adolescents, et les jeunes

Le secteur privé a recours, pour ses besoins de personnel semi-qualifié ou qualifié, à la main-d'œuvre étrangère (GTEF, 2011), en particulier pour les postes de supervision intermédiaire. De même, il a participé à la création de centres privés de formation —avec ou sans soutien externe— (GTEF, 2011) et à l'organisation de programmes de formation propres. Ceci souligne le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail dans l'économie formelle, ce qui oblige à aborder le sujet de l'employabilité des adolescents, adolescentes et jeunes.

Le Plan opérationnel pour la refondation du système éducatif haïtien (GTEF, 2011)⁸⁰ établit la nécessité de renforcer la formation professionnelle dans le pays comme l'un de ses axes clés face à l'échec d'initiatives antérieures de modernisation. L'offre de formation professionnelle fait face à divers problèmes. Parmi ceux-ci, on remarque la fragmentation institutionnelle de la gouvernance publique et l'absence de cadre légal en la matière, l'hétérogénéité et la dispersion des initiatives et des acteurs, la qualité de l'offre de formation, la dégradation de l'offre publique et la méfiance du secteur privé face à ce processus, et le manque de ressources financières (GTEF, 2011).

⁸⁰ Ce document est le produit du travail de la commission convoquée en 2007 pour l'élaboration de recommandations devant donner lieu à un Pacte national sur l'éducation et la formation (PANEF).

Dans ce contexte, comme cela fut le cas dans les années quatre-vingt-dix avec le Plan national d'éducation et de formation professionnelle (PNEF), apparaît la nécessité d'organiser l'offre éducative en établissant des ponts entre les études secondaires et la formation professionnelle, ainsi que d'accueillir les adolescents et adolescentes qui se trouvent en dehors du système éducatif. Ce plan opérationnel définit trois objectifs principaux: i) améliorer la gestion de la formation professionnelle à travers des mécanismes de gouvernance et un cadre administratif intégré, avec la participation d'acteurs sociaux et politiques; ii) augmenter rationnellement et équitablement l'offre de formation professionnelle; et iii) augmenter le financement du sous-secteur de la formation professionnelle.

En 2011, un Secrétariat d'État à la formation professionnelle a été créé, et un nouveau cadre légal et une stratégie de développement de la formation professionnelle sont en cours d'élaboration. Concernant l'offre, l'accès aux établissements de formation professionnelle a été ouvert à des jeunes déscolarisés et scolarisés (un total de 8900 en janvier 2014, comprenant 3000 élèves). De plus, un programme de formation professionnelle ciblant les jeunes de la rue a été établi sous le nom *Chanje metye, chanje lavi* (changer de métier, changer de vie), dont les caractéristiques principales seront présentées plus loin.

B. L'initiative pour les adolescentes

En 2011, est créée l'Initiative pour les Adolescentes (Adolescent Girls Initiative) de la Banque mondiale, qui soutient le Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes (MCFDF). L'objectif de ce projet est de faciliter l'entrée des adolescentes et des jeunes femmes vulnérables de 17 à 21 ans⁸¹ sur le marché du travail et d'augmenter l'emploi des femmes sur le marché formel sur la base de la demande de main-d'œuvre féminine qualifiée. En particulier, il s'agit d'élargir l'éventail d'opportunités socioéconomiques à long terme, en tirant profit de la fenêtre qui s'est ouverte après le tremblement de terre dans les branches d'activités traditionnellement occupées par les hommes et ayant un fort potentiel de croissance.

La mise en œuvre du projet s'est organisée à partir d'un montage institutionnel complexe entre des ONG communautaires —qui aident à sélectionner les candidates dans un processus de ciblage— et les centres de formation professionnelle publics (Institut national de formation professionnelle, INFP)⁸² et non publics (Haïti Tec, Apex, Transversal, INFOP), qui forment durant quatre à six mois les adolescentes à diverses branches d'activité ou professions⁸³ qui sont recherchées sur le marché du travail salarié. La formation que reçoivent les adolescentes recouvre également des valeurs et une éthique du travail, des comportements propres aux environnements professionnels, ainsi que des techniques de développement personnel pour renforcer la capacité d'agir⁸⁴, en plus d'un soutien psychosocial. L'insertion sur le marché du travail est facilitée à travers des stages d'un mois convenus avec des entreprises formelles.

1000 adolescentes et jeunes femmes de quartiers populaires⁸⁵ ont été sélectionnées, parmi lesquelles presque 60% ne fréquentaient pas l'école et 8 sur 10 n'avaient aucune activité économique

⁸¹ On considère comme vulnérables les adolescentes et jeunes femmes «sans abri» ou qui vivent dans des camps de personnes déplacées suite au tremblement de terre, celles exposées aux addictions à l'alcool et aux drogues notamment, les victimes de violence physique ou sexuelle et celles qui ne fréquentent pas l'école ou «qui ne font rien».

⁸² L'INFP a pour mandat, entre autres, i) d'établir et de coordonner un système national de formation professionnelle qui englobe des institutions publiques et privées; ii) de concevoir et de proposer des politiques et programmes de formation professionnelle conformes aux priorités des plans de développement concernant la valorisation des ressources humaines; iii) de contribuer à l'offre de formation professionnelle; et iv) de réguler la provision privée de formation professionnelle à travers le contrôle de l'application des normes dans les établissements privés.

⁸³ La liste des nouveaux champs de formation professionnelle est relativement longue et recouvre des branches d'activités ou professions considérées comme masculines, mise à part l'hôtellerie. Les branches ou professions incluses sont la construction, les télécommunications, les technologies de l'information, la mécanique, la manœuvre de machinerie lourde, la plomberie, la menuiserie, la maçonnerie, l'électricité, l'air conditionné et la réfrigération et l'hôtellerie.

⁸⁴ De fait, l'éventail des sujets traités est relativement large. Il inclut la confiance, l'engagement civique et le leadership, le développement professionnel et l'éthique au travail, l'alphabétisation financière, la santé sexuelle et reproductive, la violence de genre, la situation de personnes vivant avec un handicap et la préparation aux catastrophes naturelles.

⁸⁵ Entre autres, Delmas 30 et Delmas 32, Carrefour-Feuilles et des quartiers de Piéton-Ville.

avant le lancement du projet. Deux groupes de 500 personnes ont été constitués et le premier a terminé sa formation avec un taux d'abandon très faible (5,5%). Ce groupe a reçu une subvention mensuelle de 40 dollars pour payer le transport et la nourriture.

L'évaluation intermédiaire à travers des entretiens de groupe réalisés en 2013 a confirmé la demande de force de travail dans les branches sélectionnées, surtout pour des emplois temporaires. L'impact sur les adolescentes et les jeunes femmes du premier groupe a été double: en recevant des revenus plus élevés, leur bien-être monétaire a également augmenté. Il convient de remarquer que les adolescentes et jeunes femmes formées déclarent bénéficier d'un plus grand respect de leur famille et communauté, en plus de la confiance et l'estime de soi acquises durant le processus.

L'un des éléments qui expliquent le succès de la première phase de ce projet pilote tient, selon l'évaluation, à la gestion minutieuse et opportune des mécanismes institutionnels, à commencer par la sélection des acteurs impliqués (des ONG communautaires ayant une légitimité pour les adolescentes et des centres de formation professionnelle). Cependant, il n'apparaît pas clairement s'il est possible de maintenir ce type de gestion au moment d'étendre le projet à une plus grande échelle, car sa conception est faite pour les zones urbaines en croissance. Qu'envisage-t-on pour les adolescentes et les jeunes femmes qui vivent dans des zones rurales, où se trouve la majorité de la population et des jeunes et où la pauvreté est plus importante (Lunde, 2010)?

L'évaluation du projet reconnaît la nécessité d'ajouter une formation en gestion entrepreneuriale et d'ouvrir l'accès aux équipements de base. Face à la prévalence des emplois de courte durée dans les entreprises formelles, les adolescentes et jeunes femmes doivent avoir la possibilité d'opter pour l'emploi indépendant, que ce soit pour le combiner avec l'emploi salarié ou pour choisir l'une des deux voies. Il faudrait aussi inclure dans la formation complémentaire les différentes formes de réseaux économiques (horizontaux et verticaux) et leurs niveaux de flexibilité, pour remettre aux adolescentes des outils qui les placent à une meilleure position dans les chaînes de valeur.

Au moment de l'évaluation, il serait intéressant que soit reconnue la nécessité d'incorporer au projet le thème de la prise en charge des enfants, car le profil des adolescentes et jeunes femmes sélectionnées montre que 44% étaient déjà mères. Il est important de débattre des mécanismes qui doivent être mis en œuvre: augmenter la subvention mensuelle pour couvrir les frais qu'implique la délégation de la responsabilité de la prise en charge des enfants, ce qui permet de choisir la modalité de celle-ci, ou proposer des services de prise en charge dans les centres de formation professionnelle.

Enfin, il faudrait faire un suivi des trajectoires professionnelles et de la réception des nouvelles travailleuses dans les univers perçus comme masculins.

VI. Protection de l'enfance en danger

Cette dernière section évalue la protection de l'enfance en danger, autrement dit des garçons, filles, adolescents et adolescentes aux droits desquels il est porté atteinte de par leur exposition à des risques spécifiques. World Vision (2013) établit des catégories de la situation de l'enfance et l'adolescence en Haïti en fonction des risques: l'abandon et l'adoption illégale; la vie dans la rue; le travail des enfants, et particulièrement dans ses pires formes, la violence physique; l'exploitation sexuelle et les abus; les affrontements armés; la traite des garçons et des filles; les déplacements dus au tremblement de terre de l'année 2010; la condition d'orphelin; la consommation de drogues; les délits et autres transgressions de la loi; et la maternité chez les adolescentes.

Cette liste de risques est longue, et il est donc nécessaire de borner la présente analyse à la prise en charge et la promotion sociale visant les garçons et filles impliqués dans le travail domestique et ceux qui vivent dans la rue. Le travail domestique des enfants continue à être un sujet extrêmement sensible et l'OIT le classifie comme l'une des pires formes de travail auxquelles sont soumis les garçons et les filles. D'autre part, les visions ethnocentrées n'ont pas permis d'établir une analyse factuelle adaptée de la circulation des garçons et filles dans différents ménages ou de ceux qui vivent dans la rue, ce qui constitue un phénomène anthropologique et économique ayant diverses implications, et elles n'ont pas non plus amenées à l'élaboration de recommandations pertinentes concernant cette réalité.

A. Le travail domestique des enfants: progrès et défis à relever

Outre le travail réalisé dans des entreprises agricoles et non agricoles, les garçons et filles travaillent dans les ménages auxquels ils appartiennent et on les appelle *restavèk*⁸⁶. En majorité il s'agit de garçons et filles provenant de familles pauvres ou qui se sont appauvries, et qui sont remis à des ménages ayant des ressources plus importantes pour ajuster la taille du ménage aux ressources disponibles et offrir aux enfants un avenir meilleur. Dans le contrat informel établi entre la famille qui remet et celle qui reçoit, il est stipulé que cette dernière doit loger, alimenter le garçon ou la fille et l'envoyer à l'école en échange de sa participation aux tâches domestiques (FAFO, 2002). La technologie des tâches domestiques étant

⁸⁶ Dans une première approche, se terme signifie «rester avec (quelqu'un)», ce qui implique une relation de subordination.

encore très rudimentaire et peu de ménages ayant accès aux services de base, il existe une demande de force de travail pour les travaux domestiques, et pour la prise en charge directe —interpersonnelle— des garçons et filles (Sommerfelt, 2002; Lamaute-Brisson, 2010).

Cette pratique est relativement ancienne et en 1985 une section spéciale concernant les garçons et filles travailleurs domestiques (*enfants de service*) a été introduite dans le Code du travail pour réguler ce type d'emploi, mais son impact a été quasi nul. À travers la loi du 29 avril 2003 sur l'interdiction et l'élimination de toutes les formes d'abus, violence, maltraitance ou traitements inhumains à l'encontre des garçons et filles, cet article a été abrogé. Cependant, cette même loi reconnaît la possibilité qu'un garçon ou une fille soit remis à une famille d'accueil «dans une relation d'aide et de solidarité» et stipule que tout garçon ou fille dans cette situation doit bénéficier des mêmes privilèges, et être soumis aux mêmes prérogatives que les enfants de la famille d'accueil. Si l'on compare ces lois, le paragraphe sur les garçons et filles travailleurs domestiques fournissait une protection plus solide contre les situations de maltraitance et d'abus⁸⁷.

ENCADRÉ 4 **GARÇONS ET FILLES RESTAVÈK. ÉVOLUTION DES PRATIQUES ET MESURE**

Au cours des 30 dernières années, de nombreux changements dans cette pratique ont été constatés. Premièrement, elle s'est transnationalisée, car on remet des garçons et filles haïtiens à des ménages de la classe moyenne dominicaine, ce que l'on appelle dans le système dominicain des enfants en placement (*hijos / hijas de crianza*) (Smucker et Murray, 2004). Deuxièmement, les placements à Haïti se font aujourd'hui entre des familles pauvres et des familles moins pauvres, alors qu'avant les garçons et filles étaient accueillis dans des familles relativement aisées. Troisièmement, on constate également la circulation de garçons et filles dans l'environnement urbain, alors que le flux, en général, avait autrefois lieu entre des familles des zones rurales et des familles réceptrices des zones urbaines. Enfin, s'il existe bien des relations de parenté entre la famille qui remet et celle qui reçoit, est apparue la figure d'un intermédiaire qui met en relation des familles qui ne se connaissent pas, et il y a ainsi une plus grande probabilité que les géniteurs perdent leur capacité à veiller sur leurs fils et filles et une plus grande probabilité de maltraitance (Smucker, Pierre et Tardieu, 2009).

Il n'existe pas de relevés de l'ampleur du phénomène, bien que certaines études aient avancé des chiffres fondés sur des critères très distincts et la majorité des estimations sont anciennes. La dernière estimation fiable a été proposée par Sommerfelt (2002) sur la base de l'Enquête sur les conditions de vie en Haïti (ECVH) ayant une couverture nationale et réalisée par l'Institut haïtien de statistiques et d'informatique en 2001 auprès de plus de 7000 ménages. À partir de la définition du *restavèk* en tant que garçon ou fille séparé de ses parents, avec une charge de travail élevée et un faible niveau d'éducation, Sommerfelt (2002) a estimé que le nombre de garçons et filles *restavèk* de 5 à 17 ans atteignait 173 000, correspondant à 6,3% de la population dans cette tranche d'âge, avec une forte concentration dans la tranche de 5 à 15 ans (134 000). On a estimé, sur la base d'une étude plus récente (Smucker, Pierre et Tardieu, 2009) qu'il y avait 225 000 enfants *restavèk* dans les villes, dont les deux tiers étaient des filles. Ces chiffres ne sont pas comparables, non seulement du fait de la différence entre les critères utilisés, mais aussi du fait de la taille et la distribution spatiale de l'échantillon de ménages (1486 ménages urbaines répartis dans 5 villes^a). Le plus probable est que la population des *restavèk* ait augmenté car de nombreux garçons et filles sont devenus orphelins du fait du tremblement de terre.

Le lancement en 2014 d'une nouvelle étude sur le travail domestique des enfants par le Ministère des affaires sociales et du travail (MAST), en association avec plus de 20 organisations internationales et ONG, a pour objectif d'identifier les garçons et filles en tant qu'objet de la politique qui fait face à la réalité du travail des enfants.

Source: Élaboration propre sur la base de Tone Sommerfelt (ed.), «Wallyow Child domestic labour in Haiti characteristics, contexts and organisation of children's residence, relocation and work», Port-au-Prince, Institute for Applied International Studies (Fafo), 2002; Glenn R. Smucker, Yves-François Pierre et Jean-François Tardieu, *Lost Childhoods in Haiti. Quantifying Child Trafficking, Restavèks and Victims of Violence*, Port-au-Prince, Fondation panaméricaine de développement (FUPAD) et United States Agency for International Development (USAID), Mission d'Haïti, 2009; et Jean Elie Paul, «Haïti-Droits humains: Lancement d'une étude sur la problématique des enfants en domesticité» [en ligne], http://www.alterpresse.org/spip.php?article16521_2014.

^a Il s'agit des villes de Port-au-Prince, Cap-Haïtien, Gonaïves, Saint-Marc et Petit-Goâve.

⁸⁷ Le chapitre 9 du Code du travail (1985) exigeait que i) la famille d'accueil demande à l'IBESR l'autorisation pour embaucher un garçon ou une fille comme travailleur domestique; et ii) l'employeur agisse comme un parent envers le garçon ou la fille travailleur domestique, en lui fournissant logement, vêtements, alimentation saine, temps de loisir et inscription dans une école conventionnelle ou une école professionnelle. Ce chapitre interdisait le travail des garçons et filles pendant les heures d'école, tout type de travail qui puisse mettre en danger leur santé et leur développement normal ou leur assiduité à l'école. Il interdisait également l'usage de toute torture psychologique ou corporelle en tant que punition. Cependant, la sanction des violations des termes de la loi consistait uniquement en une amende à payer aux géniteurs du garçon ou de la fille.

Certains auteurs considèrent qu'avoir un garçon ou une fille travaillant en tant que *restavèk* dans un ménage correspond à une forme d'esclavage moderne (Cadet, 1998; McCalla, 2002; MINUSTAH, 2009⁸⁸; FAFO, 2002; Schwartz, 2011). Sommerfelt (2002) a établi un portrait beaucoup plus nuancé, démontrant, entre autres choses, que la majorité des garçons et filles *restavèk* fréquentaient l'école et qu'une bonne partie d'entre eux n'étaient pas exposés à des abus. L'UNICEF a reconnu récemment le travail de Sommerfelt (2002) et le fait que le phénomène est très complexe (UNICEF, 2014c)⁸⁹, au-delà de l'équivalence *a priori* entre la situation des *restavèk* et l'esclavage moderne. Évidemment, il existe des cas d'abus qui doivent être documentés. Il faut créer une solution d'accueil pour les garçons et filles que leurs familles ne peuvent pas prendre en charge, surtout en tenant compte du fait que les orphelinats n'accueillent pas souvent de garçons et filles qui ne sont pas orphelins (Schwartz, 2011).

La prise en charge des garçons et filles *restavèk* par l'État sera conçue après l'achèvement de l'étude lancée en avril 2014.

B. Garçons et filles de la rue et dans la rue: divers mécanismes de promotion sociale

D'après l'UNICEF et Aide médicale internationale (AMI) (2011), on trouve au moins 3380 garçons et filles, dont des moins de 14 ans (33%), des adolescents de 14 à 17 ans (43%) et des jeunes de 18 ans et plus (24%) pour qui la rue est leur «espace habituel», leur «espace vital et de socialisation», dans les communes de Port-au-Prince et de Carrefour. Presque un quart d'entre eux sont arrivés dans la rue après le tremblement de terre. Cependant, ils ne constituent pas un groupe homogène quant au type de relation qu'ils entretiennent avec la rue ou avec leur cellule de référence, appelée base ou quartier général, car 54% de ces garçons, filles, adolescents, adolescentes et jeunes ont déclaré être dans la rue uniquement durant la journée. Smucker, Pierre et Tardieu (2009) distinguent deux grandes catégories: les garçons et filles *de* la rue et ceux *dans* la rue. Les premiers n'ont pas de famille ni de lieu où dormir, et vivent donc dans les rues jour et nuit, alors que les seconds passent la journée dans la rue et peut-être la nuit, mais ils ont des liens familiaux actifs et un endroit où dormir.

Ces dernières années; la prise en charge des garçons et filles *de* la rue ou *dans* la rue reposait sur les ONG, qui les accueillait pour parvenir à réunifier les familles et promouvoir la fréquentation des écoles ou des centres de formation professionnelle, pour ainsi leur faciliter l'accès à l'emploi salarié ou indépendant.

Aux initiatives privées —à but non lucratif— sont venus s'ajouter deux mécanismes de prise en charge des garçons et filles *de* la rue ou *dans* la rue. En premier lieu, le PSUGO inclut une composante les ciblant établie sur la base de la collaboration entre le MENFP, le MAST et la Brigade de protection des mineurs de la Police nationale, à travers l'accueil dans des Centres d'insertion sociale et scolaire (CISS), où on leur fournit éducation et fournitures scolaires, nourriture et soutien psychosocial. Les départements du Nord et du Centre comptent chacun avec un CISS, alors que le département de l'Ouest en compte trois (Port-au-Prince, Delmas, Croix-des-Bouquets), où 110 garçons et filles ont déjà été accueillis.

En second lieu, le MAST a créé les maisons de transit pour accueillir les garçons et filles *de* la rue et *dans* la rue. Une nouvelle maison a été construite dans la commune de Delmas et un bouquet de services pour «réhabiliter» les enfants a été établi, à travers l'éducation conventionnelle, un soutien psychosocial et des soins médicaux. Cette approche diverge beaucoup de la vision punitive qui a prévalu pendant des années dans le Centre d'accueil situé dans la commune de Carrefour. Il est prévu de revoir la conception de ce centre pour augmenter sa capacité de 300 à 800 garçons et filles, et de construire d'autres maisons de transit avec une capacité de 400 enfants chacune dans les départements du Sud (Les Cayes), du Sud-Est (Jacmel) et du Nord (Cap-Haïtien).

⁸⁸ Pour plus d'information, voir http://minustah.org/pdfs/docs/quinzaine_enfant.pdf.

⁸⁹ L'étude éditée par Sommerfelt (2002) a été commandée au Fafo Institute for Applied International Studies norvégien par l'UNICEF et un ensemble d'ONG, mais elle n'a pas été utilisée pour le plaidoyer en faveur de la protection des enfants travailleurs domestiques jusqu'à récemment (Schwartz, 2011).

Les raisons de la cohabitation de ces deux mécanismes qui ont en commun la provision d'un service d'éducation ne sont pas claires. En principe, avec l'inclusion progressive d'une catégorie marginale et marginalisée dans le PSUGO, on entend avancer dans la direction de l'universalisation du droit à l'éducation. Le PSUGO n'a pas pour politique d'insérer au système éducatif conventionnel les garçons et filles *de* la rue ou *dans* la rue, du fait de l'impact psychosocial de la vie dans la rue et de la stigmatisation dont ils pourraient souffrir de la part des autres garçons, filles, adolescents et adolescentes.

Le choix d'une voie parallèle au système éducatif central devrait faire l'objet d'un large débat avec différents acteurs du système d'éducation concernant les principes de justice dans l'éducation, l'égalité des chances —en termes d'accès—, l'égalité de traitement —en termes de conditions et actions liées à la discrimination et la segmentation de groupes—, et l'égalité de résultats —en termes de niveaux et compétences éducatives. À première vue, il s'agit d'une ouverture vers l'égalité d'accès, et on admet une inégalité de traitement —à travers des voies parallèles—, sans que l'on sache clairement si l'on recherche à la fois l'égalité de résultats. D'un point de vue éducatif, cette approche est discutable, à moins que l'on ne garantisse que la différence entre ces voies soit compensée par l'accès à un service d'éducation de qualité. Concernant l'inclusion sociale, les voies parallèles vont à l'encontre de l'ouverture des horizons des garçons et filles *de* la rue et *dans* la rue.

Un troisième projet se concentre sur la promotion de l'employabilité des adolescents, adolescentes et jeunes *de* la rue et *dans* la rue. Le programme du MAST «*Chanje metye, chanje lavi*» offre aux adolescents, adolescentes et jeunes laveurs de voitures l'opportunité d'avoir un autre métier et d'accéder à une dotation de capital productif. Le Centre de formation à l'emploi (CFE) a été créé, sous l'égide du MAST, et propose des cycles de formation de six mois dans différentes branches: mécanique, plomberie, électricité, conduite de véhicules et boulangerie, entre autres. Les programmes de formation ont été validés par l'Institut national de formation professionnelle (INFP). Concernant les cours de conduite de véhicules, il est prévu que le projet permette aux jeunes qui le souhaitent d'obtenir un crédit pour l'achat d'un autobus.

VII. Conclusion

Ayant passé en revue des principaux programmes et projets de protection et promotion sociale ciblant directement ou indirectement l'enfance, on constate que les garçons, filles, adolescents et adolescentes occupent, au-delà des discours et des plans, un espace relativement restreint. Bien qu'il existe des programmes et projets visant les différentes étapes du cycle de vie, l'action publique est loin d'être holiste s'agissant des moins de 5 ans, malgré la nécessité avérée de promouvoir leur développement intégral. Les efforts en matière de santé et de nutrition sont louables, mais il existe un décalage par rapport aux retards pris dans la gestion de l'éducation préscolaire et, surtout, d'une politique de la petite enfance. De même, l'adolescence est peu présente dans les mécanismes existants, principalement avec des petits projets de formation professionnelle.

S'il convient d'approfondir l'analyse de la portée réelle des programmes et projets parmi les populations pauvres ou vulnérables, la couverture générale est faible à l'exception du cas du PSUGO et des cantines scolaires, bien qu'il reste à déterminer avec précision la population de garçons et filles effectivement couverte par ces programmes.

Au manque de protection lié à l'absence de mécanismes qui protègent ou appuient la majorité de la population, s'ajoute la protection tronquée due à la mauvaise qualité des services d'éducation et de santé. Comme cela a déjà été signalé (Lamaute-Brisson, 2013b), la protection tronquée implique une limitation des opportunités de promotion sociale, en particulier pour les élèves pauvres ou qui résident dans des zones rurales et qui n'ont pas accès à des écoles de bonne qualité avec des enseignants qualifiés. D'autre part, le manque de protection ou la protection tronquée des filles et adolescentes dans les écoles n'a pas été abordé de manière analytique ni systématique dans le cas haïtien, mais il est de notoriété publique que la socialisation dans les écoles continue à reproduire les modèles traditionnels de genre, aussi bien en termes d'enseignement que de transmission de valeurs. On sait également qu'un nombre indéterminé d'élèves de sexe féminin se trouvent exposées à des situations d'exploitation à l'intérieur et à l'extérieur de l'école (d'Adesky, 2012).

Il faut reconnaître qu'au niveau global, sur la base d'informations nouvelles ou actualisées, les initiatives récentes se trouvent dans un processus d'évolution depuis l'étude qui apporte une vision d'ensemble du système de protection et promotion sociale en Haïti (Lamaute-Brisson, 2013b). Des avancées sont constatées concernant les objectifs de départ et les processus d'adaptation et d'ajustement face aux problèmes et revendications explicites ou implicites.

De même, on observe des efforts, encore naissants, mais notables, vers une meilleure coordination et systématisation de la vision de la protection et la promotion sociale, dans laquelle prédomine le champ lexical de l'assistance sociale. De plus, l'objectif de renforcement du pilier contributif a été confirmé pour ce qui est des pensions de vieillesse et de l'élargissement du projet pilote d'assurance maladie pour le secteur informel, sur la base d'une contribution minimum des travailleurs à compte propre.

On perçoit le processus d'évolution dans certains programmes ciblant l'enfance, en particulier en matière d'éducation. Par exemple, le Programme de scolarisation universelle, gratuite et obligatoire (PSUGO) se trouve dans une phase de reconfiguration de son modèle institutionnel qui vise à dépasser la barrière des écoles destinataires de la subvention, afin de toucher directement les élèves et d'aborder la question de la qualité de l'éducation, autrement dit, celle des compétences et des qualifications des enseignants.

Dans le même temps, certains changements font apparaître la nécessité de clarifier et d'établir les lignes directrices de l'action publique. Le passage de l'approche de la gratuité des soins obstétriques et infantiles à une approche de paiements des soins est l'un des exemples les plus évidents dans ce sens. C'est la définition du socle minimum et universel de protection et promotion sociale qui est en jeu. On a proposé auparavant que le socle contienne les soins obstétriques et infantiles gratuits et les emplois publics (temporaires) garantis (Lamaute-Brisson, 2013a). Avec ce changement d'approche, on rétablira —dans le domaine du fonctionnement du projet *Manman ak Timoun an Sante* et sans aucune transition— les barrières financières à l'accès aux soins médicaux pour les femmes enceintes, leurs fils et leurs filles, ce qui n'est pas nécessairement compensé par les projets communautaires dont la responsabilité est de mettre en relation les familles classées comme vulnérables avec les services disponibles dans leur environnement proche.

De plus, l'action publique semble sous-estimer le caractère structurel des problèmes du système éducatif et les contraintes qui contribuent à la pauvreté ou la vulnérabilité des ménages. Il est de la plus haute importance de caractériser les obstacles et de mesurer les efforts qu'il faudra entreprendre pour optimiser l'investissement financier dans le secteur de l'éducation, ou plutôt dans la promotion sociale à travers l'éducation.

Car, en fin de compte, il s'agit de modifier le profil des régimes sociodémographiques qui changent lentement du fait, en grande partie, des stratégies mêmes des ménages qui ont recours, entre autres choses, aux transferts de fonds des émigrés. Il s'agit d'ouvrir la voie à un investissement dans une éducation accessible et rentable, et de réduire les besoins en main d'œuvre infantile dans la prise en charge (tâches domestiques) et l'activité économique.

Dans cette étude on établit donc que, au-delà de la transformation lente et ciblée de l'État vers l'incorporation de programmes et projets de protection et promotion sociale —visant le combat contre la pauvreté—, il est nécessaire de définir de manière politique et stratégique le rôle de l'État dans la mutation du régime sociodémographique à partir d'une approche fondée sur les droits et allant vers l'égalité.

La discussion sur ce rôle est fondamentale et impossible à ajourner pour les nouvelles générations et pour les jeunes qui cherchent aujourd'hui à s'insérer sur le marché du travail. Cette discussion doit porter sur deux types d'action de l'État: d'une part, la protection et la promotion sociale, et, d'autre part, la politique économique et industrielle. Pour cela, une analyse en profondeur du contexte est nécessaire et, en particulier, de l'appareil institutionnel —financement des institutions, ressources et mécanismes, distribution territoriale en fonction des zones rurales et des zones urbaines—, en tenant compte de la forte présence des institutions privées et de la migration des plus qualifiés. Ces deux dernières caractéristiques peuvent être interprétées comme une contrainte, ou comme une opportunité à construire⁹⁰.

⁹⁰ La XIIe Conférence ibéro-américaine de ministres et hauts responsables de l'enfance et de l'adolescence (2010) a affirmé que «les systèmes de protection intégrée de l'enfance et l'adolescence nécessitent une institutionnalité fortement articulée par des entités suffisamment habilitées, et des budgets publics qui envisagent un investissement dans l'enfance qui garantisse effectivement et pleinement ses droits».

Dans les grandes lignes, le rôle de l'État en matière de protection et de promotion sociale est triple: i) le rôle de protection sociale et de promotion sociale proprement dites; ii) le rôle de régulateur; et iii) le rôle de promoteur du développement en articulation avec la protection sociale.

Concernant le premier rôle, l'attribution de la priorité à l'enfance —garçons, filles, adolescents et adolescentes— est incontournable, particulièrement à travers i) les dépenses ciblant directement l'enfance; et ii) les dépenses indirectes conditionnées par la présence de garçons et de filles, comme les transferts monétaires, où la multiplicité des populations cibles (selon le cycle de vie) importe moins que les articulations entre les prestations et leurs impacts sur l'économie des ménages et sur les résultats des garçons, des filles, des adolescents et des adolescentes dans les différentes dimensions de leurs vies. Afin de se rapprocher des principes de l'approche fondée sur les droits, il convient de revenir sur la gestion des conditionnalités. On suggère de remettre des transferts monétaires aux ménages avec des garçons et filles qui n'ont jamais été scolarisés et incorporer au PSUGO.

Donner la priorité à la petite enfance est indispensable, car les lacunes du système de santé en matière de prise en charge de l'enfance restent importantes et les avancées en matière d'éducation préscolaire sont modestes. On recommande ainsi d'élargir la couverture du PSUGO à l'éducation préscolaire dès lors que, ses mécanismes d'opération et de contrôle seront renforcés dans un délai de deux ans. Ceci nécessite, indiscutablement, de mettre en place des mécanismes de régulation des centres d'éducation préscolaire existants, de faire des progrès dans la formation des éducateurs et dans le paquet de matériels pour l'apprentissage des garçons et filles en âge préscolaire.

Fournir des mécanismes de promotion sociale devrait idéalement se concentrer sur i) l'éducation; ii) la santé maternelle et infantile; iii) le renforcement des capacités de génération de revenus chez les jeunes de 12 à 24 ans; et iv) la création récurrente d'emplois publics garantis pour cette classe d'âge, pour faciliter la transition entre l'école ou les centres de formation professionnelle vers les systèmes d'emploi.

L'emploi public temporaire est l'une des composantes du socle minimum de protection sociale (Lamaute-Brisson, 2013b), aussi bien pour les jeunes que pour les adultes. Cela peut être développé dans le cadre de l'investissement dans les services sociaux de base, visant à libérer le temps des femmes, filles et adolescentes, comme dans le cadre des grands travaux requis pour la croissance et le développement économique⁹¹.

Concernant le second rôle de l'État, la régulation renvoie à la notion plus globale de gouvernance qui s'appuie sur trois piliers lorsque l'on délègue la provision de services à des institutions qui ne sont pas publiques: i) le contrat qui lie l'État à une autre institution, que ce soit une entreprise ou un groupe de titulaires de droits, et qui détermine les objectifs et les incitations et sanctions; ii) la participation des titulaires des droits; et iii) le suivi et la régulation qui permettent l'application des clauses du contrat et établissent les modalités de résolutions des conflits (Breuil, 2004).

La régulation est indispensable face aux écarts et aux inégalités abyssaux. Jusqu'à présent, on a opté pour une offre de services sociaux de base différenciée en fonction de la segmentation de la demande qui est due, entre autres causes, aux inégalités dans la distribution des revenus. Et, puisque les institutions continuent à produire et reproduire ces inégalités, une régulation favorisant l'intégration est nécessaire, qui réduit les écarts et limite les discriminations, afin de concrétiser, le cas échéant, l'égalité de résultats minimums et déterminants ou l'égalité des chances. Des financements croisés devraient être organisés selon le principe de la solidarité entre territoires et groupes. Dans cette optique, une attention prioritaire et particulière doit être portée aux zones rurales, ce qui constitue un défi à moyen et long terme, étant donné la fragmentation institutionnelle actuelle et les efforts encore timides de coordination. Le système renforcé du PSUGO —avec des mécanismes qui incorporent les garçons et filles et leurs ménages d'appartenance— pourrait bien être l'espace permettant d'impulser ce type de

⁹¹ Il reste à concevoir de manière précise les mécanismes de création et gestion de ces emplois publics garantis. Cependant, ils ne doivent pas être calqués sur les projets à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) qui, en général, sont de courte durée, sont créés selon les besoins —au lieu de faire partie d'une planification stratégique— et sont déployés sans tenir compte du caractère saisonnier des activités.

régulation, en tenant compte *mutatis mutandis* des leçons tirées de la mise en place du financement fondé sur les résultats dans le secteur de la santé.

Ce choix en faveur de la gouvernance étatique de la fourniture publique et non publique de services pose, évidemment, des questions auxquelles il est difficile de répondre ; ce qui rend nécessaire un débat national —rigoureux et transparent— conforme aux principes de justice partagés et qui encourage le volontarisme réel et réaliste de l'État. Le problème central réside dans la séparation entre la fonction de la fourniture et la fonction de financement, dont l'efficacité dépend de la structure des incitations et sanctions, ainsi que de la participation et du suivi et de la gestion des conflits. Ce problème se pose clairement dans l'univers des écoles non publiques. Il convient de rappeler que ce sous-secteur —prédominant dans la production du service éducatif— s'est développé en tant que réponse des entreprises de tailles et de natures diverses —avec ou sans liens avec les différents réseaux religieux, se consacrant ou non à fournir des services de qualité— à la demande d'éducation qui s'est affirmée et a augmenté depuis les années 70 avec le soutien croissant des transferts de fonds des émigrés. Cette réponse a comblé un vide laissé par l'État et a permis d'élargir la couverture de l'éducation. Cependant, elle a entraîné d'importantes inégalités en termes d'inclusion et de cohésion sociale.

Il est nécessaire d'élargir l'offre éducative publique pour proposer des alternatives aux familles. Mais le défi central et immédiat consiste à améliorer la qualité de l'éducation pour tous. Il est urgent et indispensable d'améliorer les compétences et les performances des enseignants à travers l'investissement de l'État dans la formation massive et de qualité de professeurs, au lieu d'augmenter lentement le nombre d'écoles publiques, sauf dans les zones rurales les plus reculées dans le cadre d'une politique éducative de proximité⁹². La politique de formation devrait être étroitement liée à une politique de gestion rigoureuse et juste des ressources humaines du secteur de l'éducation dans tous les types d'écoles — publiques, mixtes et non publiques⁹³. De plus, il faudrait conditionner le financement public des écoles non publiques en fonction de critères comme la qualité de l'éducation, en particulier selon les niveaux et les résultats des enseignants. Dans ce processus, il est nécessaire de concevoir et mettre en place des mécanismes spécifiques pour améliorer la qualité des écoles pauvres, qui ont peu d'équipement ou en mauvais état, et qui reçoivent des élèves en situation de pauvreté, en particulier dans les zones rurales. Si l'on n'agit pas de la sorte, on laissera de côté la population que l'on prétend théoriquement atteindre.

Le troisième rôle de l'État concerne l'articulation entre le développement social —fondé sur la protection et la promotion sociale— et le développement économique. Dans ce sens, il est nécessaire de stimuler, soutenir et promouvoir les programmes qui i) ouvrent des opportunités pour les jeunes formés et qualifiés; ii) développent des activités économiques conformes aux besoins de la protection sociale (compléments alimentaires et fortification des aliments, entre autres); et iii) établissent des relations entre la demande de protection et promotion sociale et l'offre locale, comme, par exemple, c'est le cas des cantines scolaires qui achètent du riz aux coopératives de production de riz dans le département de l'Artibonite (Masciarelli, 2012). De la même manière, et afin d'étendre les opportunités pour la production locale dans la perspective du développement des chaînes de valeur, il est nécessaire d'analyser les limitations de l'offre locale et les dilemmes entre le choix de la production locale et des biens importés, comme le sel iodé, par exemple⁹⁴. Toujours dans cette optique, il convient de développer

⁹² La Déclaration de Pucón, adoptée par la X^{ème} Conférence ibéro-américaine de ministres et hauts responsables de l'enfance et l'adolescence (2007) insiste sur la nécessité d'organiser la protection et la promotion sociales conformément à une perspective de développement territorial, car il s'agit de «faciliter l'accès des garçons, des filles, des adolescents et des adolescentes aux divers services offerts pour leur développement dans leur milieu territorial le plus proche en assurant l'adéquation de ces services aux particularités de chaque territoire».

⁹³ Dans le cadre du programme Éducation pour tous (EPT), 4000 enseignants ont été formés qui n'ont pas été recrutés par le secteur public, du fait des contraintes au remplacement de fonctionnaires, ni par les écoles non publiques par manque de régulation, car elles n'étaient pas certifiées par le MENFP. De fait, ces obstacles sont connus et il semble qu'une stratégie visant à les éliminer ou les dépasser fait défaut.

⁹⁴ Face aux difficultés de la mise en marche de processus fiables et durables de production nationale de sel iodé, on tend à privilégier l'importation de ce produit. En tout cas, le plan stratégique de nutrition du MSPP inclut, pour la promotion d'une alimentation adéquate, un axe concernant le développement d'une agriculture pour la santé publique, fondée sur la promotion de cultures à haute valeur nutritionnelle, l'augmentation de la valeur nutritionnelle des produits agricoles locaux et la valorisation de l'usage des produits locaux (MSPP, 2013). À cela s'ajoute l'élevage de petits animaux —petit bétail—. Reste à préciser les objectifs et concrétiser les activités nécessaires.

des politiques visant à alléger la charge de travail des femmes à travers la provision de services sociaux de base et de services de soins aux proches pour élargir les opportunités des filles et adolescentes, et des garçons et filles impliqués dans ce travail de soins.

Le développement et la mise en place systématique d'une perspective orientée vers l'égalité de genre sont transversaux dans ces trois rôles que devrait assumer l'État. Les orientations incluses dans la conception du programme *Kore Lavi* pourraient servir de référence si elles sont concrétisées, à moins que l'on évite la reproduction du maternalisme. Dans ce sens, la déconstruction des rôles traditionnels des hommes et des femmes et la promotion des voies d'émancipation des filles et adolescentes sont d'une importance capitale, y compris à l'école, qui constitue aujourd'hui après la famille le second espace de socialisation des garçons, filles, adolescents et adolescentes.

La pleine intégration de l'approche fondée sur les droits constitue un autre défi transversal pour les trois fonctions attendues de l'État. Même si l'on travaille à combler progressivement certains vides juridiques en matière de protection de l'enfance, se juxtaposent une rhétorique des droits et un discours actif et fort sur la bienveillance de l'État, en tant qu'entité qui apporte son aide au peuple. Simultanément, l'application des lois est retardée par manque de volonté politique et de ressources humaines, financières et institutionnelles. De plus, des fossés importants persistent entre les normes étatiques et celles qui régissent la vie quotidienne de la majorité de la population, en particulier celle qui se trouve en situation de précarité élevée ou extrême.

Dans ce contexte, il faut chercher des mécanismes concrets qui stimulent et étendent la réalisation des droits et qui mesurent les avancées ou retards dans le respect des obligations existantes. Pautassi et Royo (2012) proposent à ce sujet un cadre de référence fondé sur la triade suivante: « normes, indicateurs et signes de progression ». Les normes définissent le résultat attendu selon des critères que l'on peut vérifier. Les indicateurs quantitatifs sont des constructions qui permettent la vérification empirique des résultats en fonction du contenu normatif sur lequel s'appuient ces normes. Les signes de progression dérivent de la vérification et l'évaluation qualitatives des processus et avancées. Cette triade doit s'appliquer à différentes dimensions de la réalisation des droits: la politique nationale, la participation de la population dans la formulation des politiques et programmes, l'accès à l'information, l'assistance et la coopération internationale et la disponibilité de mécanismes de reddition des comptes accessibles et efficaces.

Il faut s'approprier ce cadre dans l'analyse des systèmes de protection sociale aussi bien au niveau global que local, concernant le fonctionnement réel des institutions, la prise en charge des personnes vulnérables, l'insécurité alimentaire, l'enfance en danger et l'installation de la perspective de genre. Les institutions chargées des prestations de protection et promotion sociales sont aussi, comme toute autre institution, productrices de discriminations et d'inégalités (Sen, 1999), au-delà des principes de l'égalité formelle.

D'autres réflexions sont nécessaires pour penser et construire une véritable politique de protection et promotion sociale pour l'enfance en Haïti basée sur un financement national stable et durable, et des processus d'institutionnalisation qui étendent le leadership de l'État et unifient un système fragmenté et dispersé.

Bibliographie

- AMI (Aide médicale internationale), Haiti Protection Cluster et UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) (2011), *Recensement enfants et jeunes des rues de Port-au-Prince*, Port-au-Prince.
- BAI (Bureau d'avocats internationaux) et coll. (2011), "Restavèk: the persistence of child labor and slavery", *Restavèk Freedom* remis à l'examen périodique universel des Nations Unies, XXIIe session, du 3 au 14 octobre.
- Banque mondiale (2008), *Haiti. Public Expenditure Management and Financial Accountability Review*, [en ligne], http://ctrc.sice.oas.org/TRC/Articles/Haiti/Haiti_Public_Expenditure_Management.pdf.
- Barrientos, Armando (2011), "Conditions in antipoverty programmes", *Journal of Poverty and Social Justice*, vol. 19, N° 1.
- BID (Banque interaméricaine de développement) (2010), *Support for Educational Reform in Haiti I (SERIH). Project Profile* [en ligne], <http://idbdocs.iadb.org/wsdocs/getdocument.aspx?docnum=35345207>.
- Bidegain, Gabriel (2014), "Hacia una demografía de los desastres" [en ligne] <http://www.alapop.org/Docs/Publicaciones/Investigaciones/Si15/si15cap19.pdf>.
- BIT (Bureau international du travail) (2007), *Children's Non-Market Activities and Child Labour Measurement: A discussion Based on Household Survey Data*, Geneva [en ligne], <http://www.ilo.org/ipeinfo/product/viewProduct.do?productId=5164>.
- Breuil, Lise (2004), "Renouveler le partenariat public-privé pour les services d'eau dans les pays en développement", thèse de doctorat, Paris, École nationale du génie rural, des eaux et des forêts.
- BRH (Banque de la République d'Haïti) (2011), Circulaire N° 98 [en ligne], Port-au-Prince, http://www.brh.net/circ_mt_98.pdf.
- Brighouse, Harry (2004), *Justice*, Cambridge, Polity Press.
- Cadet, Charles L. (1996), *Crise, paupérisation et marginalisation dans l'Haïti contemporaine*, Port-au-Prince, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).
- _____ (1991), "La crise multi-dimensionnelle", *Chemins Critiques*, vol. 2, N° 2.
- Cadet, Jean-Robert (1998), *Restavec: From Haitian Slave Child to Middle-Class American*, Austin, University of Texas Press.
- Caldwell, John C. (1978), "A theory of fertility: from high plateau to destabilization", *Population and Development Review*, vol. 4, N° 4.
- Cayemittes, Michel y otros (2013), *Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services, Haïti 2012*, Port-au-Prince, Ministère de la santé publique et de la population (MSPP), Institut haïtien de l'enfance (IHE) et ICF International.

- _____ (2007), *Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services, Haïti 2005-2006*, Port-au-Prince, Calverton, Ministère de la santé publique et de la population (MSPP), Institut haïtien de l'enfance (IHE) et Macro International.
- _____ (2001), *Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services, Haïti 2000*, Port-au-Prince, Calverton, Ministère de la santé publique et de la population (MSPP), Institut haïtien de l'enfance (IHE) et ORC Macro.
- _____ (1995), *Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services, Haïti 1994-1995*, Port-au-Prince, Calverton, Institut haïtien de l'enfance (IHE) et Macro International Inc.
- CCI (Cadre de Coopération intérimaire) (2004), *Rapport du sous-groupe thématique: Protection sociale* [en ligne], Port-au-Prince, <http://haiticci.undg.org/index.cfm?Module=doc&Page=Document&Type=default&CategoryID=332>.
- CCP (Unité de coordination du programme de scolarisation universelle, gratuite et obligatoire) et Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP) (2013), *Programme de Scolarisation Universelle Gratuite et Obligatoire (PSUGO). Bilan annuel. Exercice 2012-2013*, Port-au-Prince.
- Cecchini, Simone et Rodrigo Martínez (2011), *Protección social inclusiva en América Latina. Una mirada integral, un enfoque de derechos* (LC/G.2488-P), *Libros de la CEPALC*, Santiago du Chili. Publication des Nations Unies, N° de vente: S.11.II.G.23.
- CEPALC (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes) (2010), *Quel genre d'État pour quel genre d'égalité ?*, XIe Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, Brasilia, 13 - 16 juillet (LC/G.2450/Rev.1) [en ligne], Santiago du Chili, http://www.eclac.cl/publicaciones/xml/6/40116/Que_Estado_para_que_igualdad.pdf.
- Chefs de Programmes HSS-Haïti et FCH-Haïti (2008), *Vers un schéma de protection sociale en santé (PSS) en Haïti. Proposition pour le développement de lignes d'action pour la coopération de l'OPS/OMS à court et moyen terme* [en ligne], <http://www.socialsecurityextension.org/gimi/gess/RessShowRessource.do?ressourceId=17745>.
- CISA (Conseil interministériel pour la sécurité alimentaire) et CNSA (Coordination nationale de la sécurité alimentaire) (2010), *Actualisation du plan national de sécurité alimentaire et nutritionnelle*, Port-au-Prince.
- CIT (Conférence internationale du travail) (2012), *Pisos de protección social para la justicia social y una globalización equitativa*, Rapport IV (ILC.101/IV/1), 101e réunion, Genève, Organisation internationale du travail (OIT).
- Cohen, Marc J. et coll. (2007), *Implementing a Conditional Cash Transfer Program in Haiti: Opportunities and Challenges*, Draft Report for Discussion, Washington D. C., Banque interaméricaine de développement (BID).
- CONARHAN (Conseil national pour la réhabilitation des personnes handicapées) (2005), *Vers l'élaboration d'une stratégie nationale de l'intégration des personnes à besoins spéciaux*, Ministère des affaires sociales et du travail (MAST) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
- Cooper, Allen, Pablo Diego Rossell et Christelle Gogue (2012), *Child Labor in Domestic Service (Restavèks) in Port-au-Prince, Haiti*, Port-au-Prince, Washington D. C., Calverton, United States Department of Labor Office of Child Labor, Forced Labor, and Human Trafficking, ICF International.
- CRS (Catholic Relief Services) (2011), *Rapid Assessment Report on Food Insecurity in Grand' Anse, Haïti*, Port-au-Prince.
- _____ (2012a), *Grand-Anse Relief and Recovery Program (GRRP)*, Port-au-Prince.
- _____ (2012b), *Grand' Anse Relief and Recovery Program (GRRP). Second Quarterly Narrative Report January 1-March 31, 2012*, Port-au-Prince.
- _____ (2012c), *Grand'Anse Relief and Recovery Program (GRRP). First Quarterly Narrative Report September 26 - December 31, 2011*, Port-au-Prince.
- Curcio, Javier, Ariela Goldschmit et Manuela Robba (2012), "Gasto público dirigido a la niñez en América Latina y el Caribe: principales experiencias de medición y análisis distributivo", *Documentos de proyectos* (LC/W.482), Santiago du Chili, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).
- DAGPyPS (Direction de l'analyse des dépenses publiques et des programmes sociaux) et coll. (2010), *Les Dépenses Publiques destinées à l'Enfance en Haïti 2006-2007/2007-2008*, Buenos Aires-Port-au-Prince, sous presse.
- D'Adesky, Anne-Christine (2012), *Beyond Shock, Charting the Landscape of Sexual Violence in Post-quake Haiti: Progress, Challenges & Emerging Trends 2010-2012* [en ligne], <http://potofi.files.wordpress.com/2012/12/beyond-shock-abridged-version-haiti-gbv-progress-report-nov-2012.pdf>.

- Département du travail (Bureau des affaires du travail internationales du Département du travail des États-Unis) (2012), Haïti. 2012 findings on the worst forms of child labor [en ligne], <http://www.dol.gov/ilab/reports/child-labor/findings/2012TDA/haiti.pdf>.
- DPCE (Direction de la planification et de la coopération extérieure) et MENFP (Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle) (2012), *Recensement scolaire 2011-2012. Annuaire statistique*, Port-au-Prince.
- _____ (2011), *Recensement scolaire 2010-2011. Annuaire statistique*, Port-au-Prince.
- De Ville de Goyet, Claude, Juan Pablo Sarmiento y François Grünewald (2011), *Health Response to the Earthquake in Haiti, January 2010. Lessons to be Learned for the Next Massive Sudden-onset Disaster*, Washington D. C., Organisation panaméricaine de la santé (OPS).
- Delcourt, Laurent (2009), "Retour de l'Etat. Pour quelles politiques sociales?", *Alternatives Sud*, vol. 16, N° 2.
- Devin, R. B. y P. I. Erickson (1996), "The influence of male care givers on child health in rural Haiti", *Social Science and Medicine*, vol. 43, N° 4.
- Dixon, Sam y Julius Holt (2009), *Port-au-Prince Urban Baseline. An Assessment of Food and Livelihood Security in Port-au-Prince*, Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) [en ligne], Port-au-Prince, http://www.fews.net/docs/Publications/ht_baseline_urban_Port%20au%20Prince_en.pdf.
- Evans, Peter (1992), "The state as problem and solution: predation, embedded autonomy, and structural change", *The Politics of Economic Adjustment*, Stephan Haggard et Robert Kaufman (eds.), Oxford, Princeton University Press.
- FAES (Fonds d'assistance économique et sociale) (2013), Programme National d'Assistance Sociale (rapport 2012-2013). Un an de mise en oeuvre, Port-au-Prince.
- _____ (2012), *Ti Manman Cheri. Document de programme*, Port-au-Prince.
- _____ (2010), *Rapport annuel 2009-2010*, Port-au-Prince.
- FAFO (Institut d'études internationales appliquées) (2002), *Les fondements de la pratique de la domesticité des enfants en Haïti*, Port-au-Prince, Ministerio de Asuntos Sociales y del Trabajo (MAST), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Programme international pour l'éradication du travail des enfants de l'Organisation internationale du travail (OIT), Save the Children Canada et Save the Children UK.
- Fass, Simon M. (1988), *Political Economy in Haiti. The Drama of Survival*, Nuevo Brunswick, Transaction Books.
- Filmer, Deon, Amer Hasan et Lant Pritchett (2006), *A Millennium Learning Goal: Measuring Real Progress in Education*, Document de travail, N° 97, Centre pour le développement mondiale et Banque mondiale (BM) [en ligne], Washington D. C., http://www.cgdev.org/files/9815_file_WP97.pdf.
- Fraser, Nancy (1997), *Justice Interruptus: Critical Reflections on the "Postsocialist" Condition*, New York-Londres, Routledge.
- Gouvernement de la République d'Haïti (2014), *Luttons pour une Haïti sans pauvreté. Plan d'action pour la réduction de la pauvreté extrême*, Port-au-Prince [en ligne], http://www.mpce.gouv.ht/sites/default/files/parplanaction22avril_0.pdf.
- _____ (2012), *Projet de loi portant création, organisation et fonctionnement du Fonds National pour l'Éducation (FNE)*, Port-au-Prince.
- _____ (2010), *Plan de acción para la recuperación y el desarrollo de Haití. Grandes tareas inmediatas para el futuro* [en ligne], Port-au-Prince, <http://whc.unesco.org/uploads/events/documents/event-725-4.pdf>.
- _____ (2004), *Cadre de Coopération Intérimaire 2004-2006. Rapport de Synthèse*, Port-au-Prince, Nations Unies (NU), Banque mondiale (BM), Commission européenne (CE) et Banque interaméricaine de développement (BID).
- Gordon, David et Shailen Nandy (2007), "Absolute child poverty in Haiti in the 21st century", rapport pour l'UNICEF Haïti, Université de Bristol [en ligne], <http://www.bristol.ac.uk/sps/research/projects/completed/2009/rx9144/rx9144finalreportenglish.pdf>.
- GSP (Groupe Santé Plus) (2010), *Présentation du programme d'auto-assurance de la fonction publique* [en ligne], Port-au-Prince, http://gsphaiti.net/programmes_2.html [date de consultation: 4 juin 2012].
- GTEF (Groupe de travail sur l'éducation et la formation) (2011), *Vers la Refondation du Système Éducatif Haïtien. Plan Opérationnel 2010-2015. Draft Des Recommandations du Groupe de Travail sur l'Éducation et la Formation*, Port-au-Prince, Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP).
- Holmes, Stephen et Cass Susstein (2011), *El costo de los derechos. Por qué la libertad depende de los impuestos*, Buenos Aires, Siglo XXI Editores.

- Howell, Holly (2012), *Working Children in Agriculture in Haiti*. Sud Department, Calverton, ICF Macro.
- IACP (Initiative Agent communautaire polyvalent) (2011), *Manuel de mise en œuvre. Phase Pilote*, Port-au-Prince.
- ICIESA (2011), *Enquête de satisfaction des femmes bénéficiaires des Soins Obstétricaux Gratuits, Rapport du troisième trimestre*, mai-juillet 2001, Port-au-Prince, Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et Organisation mondiale de la santé (OMS).
- IHSI (Institut haïtien de statistiques et d'informatique) (2010), *Enquête sur l'emploi et l'Économie Informelle (EEEE). Premiers résultats de l'enquête emploi (phase 1)*, Port-au-Prince.
- _____ (2009), *Grandes Leçons socio-démographiques du 4e RGPH*, Port-au-Prince.
- _____ (2005a), *Enquête sur les Conditions de Vie en Haïti. Volume II*, Port-au-Prince, Ministère de l'économie et des finances (MEF), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Institut d'études internationales appliquées (FAFO).
- _____ (2005b), *Quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-2003), Résultats définitifs, Ensemble du pays*, Port-au-Prince.
- _____ (2003), *Enquête sur les Conditions de Vie en Haïti. Volume I*, Port-au-Prince, Ministère de l'économie et des finances (MEF), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Institut d'études internationales appliquées (FAFO).
- _____ (2002), *Enquête Budget-Consommation des ménages (EBCM 1999-2000), Volume II: Revenus, dépenses et consommation des ménages*, Port-au-Prince.
- _____ (2001), *Enquête Budget-Consommation des ménages (EBCM 1999-2000), Volume I: Population, Ménages*, Port-au-Prince.
- _____ (2000), *Recueil de statistiques sociales. Volume II*, Port-au-Prince, Ministère de l'économie et des finances (MEF) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
- Journal officiel de la République d'Haïti (2012), "Arrêté créant une Commission Nationale de Lutte contre la Faim et la Malnutrition dont le sigle est COLFAM", *Le Moniteur*, año 167, Supplémento du N° 10, janvier.
- Joseph, Jean-Robert, Marie France Laleau y Fatima Léonne C. Prophète (2006), *Inégalités et Pauvreté en Haïti*, Port-au-Prince, Institut haïtien de recherche appliquée et de développement (IHRAD), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Ministère de la planification et de la coopération extérieure (MPCE).
- Kauffmann, Domitille (2012), *Review of Cash-Transfer Coordination in Haiti following the Earthquake of January 2010*, Plaisians, Groupe Urgence Réhabilitation Développement (URD).
- Lamaute-Brisson (2014), "Globalización desde abajo, orden económico y espacio público en Haïti. Acerca de las y los 'Madan Sara Internacionales'", Port-au-Prince, sous presse.
- _____ (2013a), "Redistribuir el cuidado: para un nexo de políticas públicas", *Redistribuir el cuidado. El desafío de las políticas*, Coral Calderón Magaña (coord.), *Cuadernos de la CEPALC*, N° 101 (LC/G.2568-P), Santiago du Chili, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). Publication des Nations Unies, N° de vente: S.13.II.G.9.
- _____ (2013b), *Systèmes de protection sociale en Amérique latine et dans les Caraïbes. Haïti, Documento de proyecto*, N° 113 (LC/W.523), Santiago du Chili, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).
- _____ (2012), "Enquêtes auprès des ménages en Haïti et perspective de genre (1999-2005)", *serie Mujer y desarrollo*, N° 113 (LC/L.3442), Santiago du Chili, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).
- _____ (2010), "Economía del cuidado de la niñez en Haïti: proveedores, hogares y parentesco", *serie Mujer y desarrollo*, N° 95 (LC/L.3130-P), Santiago du Chili, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). Publication des Nations Unies, N° de vente: S.09.II.G.105.
- _____ (coord.) (2008), *Analyse compréhensive de la Sécurité Alimentaire et de la Vulnérabilité (CFSVA) en Milieu Rural Haïtien*, Programme alimentaire mondial (PAM) et Coordination nationale de la sécurité alimentaire (CNSA), Port-au-Prince [en ligne], <http://home.wfp.org/stellent/groups/public/documents/ena/wfp197127.pdf>.
- _____ (2007), *Des services sociaux de base pour tous. Projet pour le Rapport National sur le Développement Humain 2007*, Port-au-Prince, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
- Lamaute-Brisson, Nathalie et Pablo Ibararán (2009), *Evaluación del Fondo de Asistencia Económica y Social*, Document à soumettre à discussion, Bureau de l'évaluation et de la supervision (OVE/TDP-04/10) et Banque interaméricaine de développement (BID) [en ligne], Washington D. C., <http://idbdocs.iadb.org/wsdocs/getdocument.aspx?docnum=35572739>.

- Lamaute-Brisson, Nathalie, Janin Jadotte et Irdèle Lubin (2005), *Education et Pauvreté en Haïti*, Port-au-Prince (Groupe de recherche et d'intervention en éducation alternative (GRIEAL) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
- Laroche, Alix (2014) "Haïti-Éducation: Des commissions pour une meilleure gestion du PSUGO", Haiti Press Network [en ligne], http://www.hpnhaiti.com/site/index.php?option=com_content&view=article&id=11843:haiti-education-des-commissions-pour-mieux-gerer-le-psugo&catid=8:societe&Itemid=14.
- Lautier, Bruno (1999), "Les politiques sociales en Amérique Latine. Propositions de méthode pour analyser un éclatement en cours", *Cahiers des Amériques Latines*, N° 30.
- _____ (1990), "La girafe et la licorne. Secteur informel et système d'emploi en Amérique latine (Brésil, Colombie)", *Informalité, formation et emploi: une comparaison entre la Colombie et le Nordeste brésilien*, Bruno Lautier (coord.), Amiens, Informe Greitd-Creppra, Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP).
- Lautier, Bruno et Pierre Salama (1995), "De l'histoire de la pauvreté en Europe à la pauvreté dans le Tiers-Monde", *Tiers-Monde*, vol. 35, N° 142.
- Locher, Uli (2001), "Education. Contributions to the JSI (John Snow, Inc Research and Training Institute) Haiti EFS-II (Enhanced Food Security Program) Evaluation", Port-au-Prince.
- Lombardo, Annalisa (2012), *Mapping of Social Protection Programs in Haiti*, Port-au-Prince, OXFAM y UNICEF.
- Lundahl, Mats (1992a), *Politics or Markets? Essays on Haitian Underdevelopment*, Londres-Nueva York, Routledge.
- _____ (1992b), "Social security in Haïti: informal initiative in a welfare-less state", *Politics or Markets? Essays on Haitian Underdevelopment*, Londres-New York, Routledge.
- _____ (1979), *Peasants and Poverty: a Study of Haïti*, New York, Palgrave Macmillan.
- Lundahl Mats y Rubén Silié (1998), "Economic reform in Haiti: past failures and future success?", *Comparative Economic Studies*, vol. 40, N° 1.
- Lunde, Henriette (ed.) (2010), *Haiti Youth Survey 2009*, Institut d'études internationales appliquées (FAFO) [en ligne], <http://www.fafono/pub/rapp/20188/20188.pdf>.
- Manigat, Sabine, Nathalie Lamaute-Brisson et Harold Coulombe (2005), *La parole des haïtiens. Enquête sur les perceptions de la pauvreté en Haïti*, Port-au-Prince, Ministère de la planification et de la coopération extérieure (MPCE) y Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
- Martínez Franzoni, Juliana (2008), *¿Arañando bienestar? Trabajo remunerado, protección social y familias en América Central*, Buenos Aires, Conseil latino-américaine de sciences sociales (CLACSO).
- Masciarelli, Alexis (2012), *Haiti: School Kids Eat Haitian Rice For Lunch* [en ligne], <https://www.wfp.org/stories/haiti-school-kids-eat-haitian-rice-lunch>.
- MAST (Ministère des affaires sociales et du travail) (2013), *Plan Spécial Cité Soleil* [en ligne], <http://www.slideshare.net/primatureplanspeciaux/plan-spcial-de-cit-soleil>.
- MAST (Ministère des affaires sociales et du travail) et coll. (2013), *Kore Lavi. Appui au Programme National de Sécurité Alimentaire et de Nutrition*.
- _____ (2002), *Les fondements de la pratique de la domesticité des enfants en Haïti*, Port-au-Prince.
- McCalla, Jocelyn (2002), "Restavèk no more. Eliminating child slavery in Haiti", National Coalition for Haitian Rights [en ligne], <http://jmcstrategies.com/wp-content/uploads/2008/08/rmm20021.pdf>.
- MENFP (Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle) (2012), "PSUGO/Mise en œuvre. Une promesse qui dépasse les espérances", *MENFP Info*, Bulletin d'information du MENFP, vol. 9, N° 80.
- _____ (2007), "La stratégie nationale d'action pour l'Éducation pour tous" [en ligne], http://planipolis.iiep.unesco.org/upload/Haiti/Haiti_EFA.pdf.
- Mérat, Pierre Jorès (2011), "Protection sociale en Haïti", inédit.
- MINUSTAH (La Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti, Unité de protection de l'enfance) (2009), "12 juin. Journée mondiale contre le travail des enfants. La domesticité, une des "pires formes de travail des enfants", bulletin *Quinzaine de l'enfant*, juin, Port-au-Prince [en ligne], http://minustah.org/pdfs/docs/quinzaine_enfant.pdf.
- Molyneux, Maxine (2006), "Mothers at the service of the new poverty agenda: Progres/Oportunidades, Mexico's conditional transfer programme", *Social Policy & Administration*, vol. 40, N° 4.
- _____ (s/f), "Conditional cash transfers: A 'pathway to women's empowerment'?" [en ligne], http://www.rlc.fao.org/es/prioridades/seguridad/ingreso6_en/documentos/8.%20Maxine%20Molineux_Conditional%20Cash%20Transfers.%20A%20Pathway%20to%20Womens%20Empowerment.pdf.

- Montaño Virreira, Sonia et Coral Calderón Magaña (2010), “El cuidado en acción: entre el derecho y el trabajo”, *Cuadernos de la CEPALC*, N° 94 (LC/G.2454-P), Santiago du Chili, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). Publication des Nations Unies, N° de vente: S.10.II.G.35.
- Montas, Rémy (2012), “L'économie haïtienne 1986-2011: ouverture par la migration et stagnation”, *Rencontre*, Port-au-Prince, N° 26-27, septembre.
- _____ (2007), *Emigration et Transferts courants en Haïti 1991-2006*, Port-au-Prince.
- Morlachetti, Alejandro (2010), “Legislaciones nacionales y derechos sociales en América Latina. Análisis comparado hacia la superación de la pobreza infantil”, *serie Políticas sociales*, N° 164 (LC/L.3243-P), Santiago du Chili, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).
- Moser, Caroline et Andy Norton (2001), *To Claim our Rights: Livelihood Security, Human Rights and Sustainable Development*, Overseas Development Institute [en ligne], <http://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/1816.pdf>.
- MPCE (Ministère de la planification et de la coopération extérieure) (2004), *Carte de pauvreté d'Haïti. Version 2004*, Port-au-Prince.
- MSF (Médecins sans frontières) (2005), *Accès aux Soins dans l'Unité Communale de Santé de Petite Rivière de l'Artibonite-Verrettes-La Chapelle (PRVL), Haïti. Résultats de deux enquêtes épidémiologiques concernant la mortalité et l'accès aux soins*, Port-au-Prince.
- MSPP (Ministère de la santé publique et de la population) (2013), *Plan stratégique de nutrition 2013-2018*, Port-au-Prince [en ligne], http://scalingupnutrition.org/wp-content/uploads/2013/06/Haiti_Plan-Strategique-Nutrition-2013-2018.pdf.
- _____ (2012), *Politique Nationale de Santé*, Port-au-Prince [en ligne], <http://mspp.gouv.ht/site/downloads/livret%20pns%20for%20web.pdf>.
- _____ (2010a), *Goudougoudou: timoun boum? Enquête sur les services et besoins en santé de la reproduction dans les sites d'hébergements-Haïti* [en ligne], Port-au-Prince, http://unfpahaiti.org/pdf/Goudougoudou_Enquete_Sante_Reproduction_2010.pdf.
- _____ (2010b), “*Plan intérimaire du secteur santé*”, avril 2010-septembre 2011, Port-au-Prince.
- _____ (2009), *Amélioration de l'état de la santé de la reproduction en Haïti. Projet conjoint MSPP/UNICEF/OPS-OMS/UNFPA. Plan de mise en œuvre 2009-2013*, Port-au-Prince.
- MSPP (Ministère de la santé publique et de la population) et FAES (Fonds d'assistance économique et sociale) (2013), *Protocole d'accord dans le cadre du projet d' "amélioration de la santé maternelle et infantile à travers la livraison intégrée des services"*, Port-au-Prince.
- MSPP (Ministère de la santé publique et de la population), IHE (Institut haïtien de l'enfance) et ICF International (2014), *Evaluation de la prestation des services de soins de santé 2013*, Maryland, Institut haïtien de l'enfance (IHE) et ICF International.
- Nations Unies en Haïti (2012), “School Meals”, *Fast Facts* [en ligne], Port-au-Prince, <http://www.onu-haiti.org/wp-content/uploads/2011/12/UN-in-Haiti-School-Feeding-Factsheet-May-2012.pdf>.
- _____ (2003), “La vision commune d'un centenaire de bien-être pour le peuple haïtien”, *Rapport National (2003) sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement*, Port-au-Prince.
- OMS (Organisation mondiale de la santé) (2010), *Sources and Methodologies Used in Estimates for the Country: Haiti National Expenditure on Health* [en ligne], <http://www.who.int/nha/country/hti.pdf>.
- _____ (2006), *Child Growth Standards. Methods and Development* [en ligne], http://www.who.int/childgrowth/standards/Technical_report.pdf.
- ONPES (Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale) (2013), *Programme "Ede Pèp". Etude d'impact*, Port-au-Prince, Ministère de la planification et de la coopération extérieure det Union européenne.
- OPC (Office de la protection des citoyens) (2012), *Rapport annuel combiné 2009-2012*, Port-au-Prince [en ligne], www.protectioncitoyenhaiti.org/index.php?option=com_content&view=article&id=70&Itemid=102.
- OPS (Organisation panaméricaine de la santé) (2011a), *Earthquake in Haiti. One Year Later. PAHO/WHO Report on the Health Situation*, Washington D. C.
- _____ (2011b), *Free Obstetric Care Project/Free Child Care Project*, Organisation panaméricaine de la santé (OPS), Organisation mondiale de la santé (OMS) et Haiti Technical Cooperation 2010-2011.
- Palier, Bruno e Yves Surel (2005), “Les ‘Trois I’ et l'analyse de l'État en action”, *Revue Française de Sciences Politiques*, vol. 55, N° 1.
- PAM (Programme alimentaire mondial) (2010), *School feeding presentation (Education Cluster)* [en ligne], Port-au-Prince, [http://onerresponse.info/Disasters/Haiti/Education/publicdocuments/Presentation_PAM_SAG_170810_\(official_figures_only\).pdf](http://onerresponse.info/Disasters/Haiti/Education/publicdocuments/Presentation_PAM_SAG_170810_(official_figures_only).pdf).

- Paul, Jean Elie (2014), "Haïti-Droits humains: Lancement d'une étude sur la problématique des enfants en domesticité" [en ligne], <http://www.alterpresse.org/spip.php?article16521>.
- Pautassi, Laura et Laura Royo (2012), "Enfoque de derechos en las políticas de infancia, indicadores para su medición", *Documentos de Proyecto* (LC/W.513), Santiago du Chili, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).
- Pedersen, Jon et Kathryn Lockwood (2001), *Determination of a Poverty Line for Haiti*, e Instituto de Estudios Internacionales Aplicados, FAFO [en ligne], Port-au-Prince, <http://www.faf.no/ais/other/haiti/poverty/PovertyLineForHaiti.pdf>.
- Perry, Henry B. et coll. (2007), "Long-term reductions in mortality among children under age 5 in rural Haiti: effects of a comprehensive health system in an impoverished setting", *American Journal of Public Health*, vol. 97, N° 2.
- _____ (2007), "Health equities issues at the local level: socio-geography, access and health outcomes in the service area of the Hôpital Albert Schweitzer-Haïti", *International Journal for Equity in Health*, vol. 6, N° 7.
- Rico, María Nieves (2013) "Derechos de la infancia, Enfoque, indicadores y perspectivas", *Indicadores de derechos económicos, sociales y culturales (DESC) y seguimiento de las políticas sociales para la superación de la pobreza y el logro de la igualdad*, Santiago du Chili, Instituto Nacional de Derechos Humanos de Chile,
- Rodríguez Enríquez, Corina (2011), "Programas de transferencias condicionadas de ingreso e igualdad de género. ¿Por dónde anda América Latina?", *serie Asuntos de género*, N° 109 (LC/L.3416), Santiago du Chili, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).
- Rossel, Cecilia (2013), "Desbalance etario del bienestar. El lugar de la infancia en la protección social en América Latina", *serie Políticas sociales*, N° 176 (LC/L.3574), Santiago du Chili, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).
- Roubaud, François et Claire Zanuso (2014), "Marché du travail: dynamique 2007-2012", présentation à la conférence "Quatre ans après le tremblement de terre en Haïti", Ministère de l'économie et des finances, Paris, 14 de enero [en ligne], http://www.desastres-naturels.fr/sites/default/files/presentation_premiers_resultats_marche_du_travail_14_janvier_2014.pdf.
- Schlemmer, Bernard (2005), "Le BIT, la mesure du 'travail des enfants' et la question de la scolarisation", *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, Hors-série N° 1, Pouvoirs et mesure en education. La carte, le terrain, le code.
- Schwartz, Timothy (2011), "The haitian restavèk and child slavery" [en ligne], http://open.salon.com/blog/timotuck/2011/03/20/the_haitian_restavek_and_child_slavery.
- _____ (2000), "Children are the wealth of the poor: high fertility and the organization of labor in the rural economy of Jean-Rabel", Haïti, tesis de doctorado, Universidad de Florida.
- SEIPH (Secretariat d'état à la réhabilitation des personnes handicapées) (2009), *Politique nationale du handicap. Les grandes orientations*, Port-au-Prince, Ministère des affaires sociales et du travail (MAST).
- Sen, Amartya (2005), "Human Rights and Capabilities", *Journal of Human Development*, vol. 6, N° 2, juillet [en ligne], http://www2.UNICEF.org/socialpolicy/files/Human_Rights_and_Capabilities.pdf.
- _____ (1999), *Development as Freedom*, Oxford, Oxford University Press.
- Sepúlveda, Magdalena (2014), "De la retórica a la práctica: el enfoque de derechos en la protección social en América Latina", *serie Políticas sociales*, N° 189 (LC/L.3788), Santiago du Chili, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).
- Sletten Pål et Egset Willy (2004), *Poverty in Haiti*, Instituto de Estudios Internacionales Aplicados, FAFO [en ligne], <http://www.faf.no/pub/rapp/755/755.pdf>.
- Smucker, Glenn R. y Gerald Murray (2004), "La niñez en peligro. Un estudio sobre la trata de niños haitianos", Port-au-Prince, Agence des États-Unis pour le développement international, Mission en Haïti.
- Smucker, Glenn R. et Gerald Murray (2004), "La niñez en peligro. Un estudio sobre la trata de niños haitianos", Port-au-Prince, Agence des États-Unis pour le développement international, Mission en Haïti.
- Smucker, Glenn R., Yves-François Pierre et Jean-François Tardieu (2009), *Lost Childhoods in Haiti. Quantifying Child Trafficking. Restavèks ad Victims of Violence*, Port-au-Prince, Fondation panaméricaine pour le développement (FUPAD) Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), Mission en Haïti.
- Sojo, Ana (2011), "De la evanescencia a la mira: El cuidado como eje de políticas y de actores en América Latina", *serie Seminarios y conferencias*, N° 67 (LC/L.3393), Santiago du Chili, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

- Sommerfelt, Tone (ed.) (2002), "Wallyow Child domestic labour in Haiti characteristics, contexts and organisation of children's residence, relocation and work", Port-au-Prince, Institut d'études internationales appliquées (FAFO).
- Staab, Silke (2012), "Protección social para la infancia y la adolescencia en Chile", *serie Políticas sociales*, N° 180 (LC/L.3661), Santiago du Chili, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).
- Thelen, Kathleen (2003), "Comment les institutions évoluent: perspectives de l'analyse comparative historique", *L'Année de la Régulation*, vol. 7.
- Théret, Bruno (1997), "Méthodologie des comparaisons internationales, approches de l'effet sociétal et de la régulation: fondements pour une lecture structuraliste des systèmes nationaux de protection sociale", *L'Année de la régulation*, vol. 1.
- Trouillot, Michel-Rolph (1986), *Les racines historiques de l'Etat duvaliérien*, Port-au-Prince, Editions Deschamps.
- UNAG (Unité nationale d'Aba Grangou) (2012), *Plan d'action Aba Grangou 2012* [en ligne], Port-au-Prince, http://www.abagrangou.ht/medias/Plan%20d'Action%20ABA%20GRANGOU%02012_Draft%20V.1.pdf.
- UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) (2014a), "*Household Development Agents*" Initiative. *Providing basic social services to Haiti's most vulnerable families: a community development model using Household Development Agents (Agents Communautaires Polyvalents)*, Port-au-Prince.
- _____ (2014b), "La situation des enfants dans le monde 2014 en chiffres. Chaque enfant compte. Dévoiler les disparités, promouvoir les droits de l'enfant" [en ligne], <http://www.UNICEF.org/french/sowc2014/numbers/>.
- _____ (2014c), *Situation des enfants et des femmes en Haïti 2013*, Port-au-Prince.
- Unterhalter, Elaine (2004). "Gender, schooling and global social justice" [en ligne], <http://cfs.unipv.it/ca2004/papers/unterhalter.pdf>.
- USI (Unité de santé internationale) et Université de Montreal (2011), *Coûts de la prise en charge de la santé maternelle, périnatale et reproductive en Haïti*.
- Wamai, Richard G. et Colleen Larkin (2011), "Health development experiences in Haiti: what can be learned from the past to find a way forward?", *Japan Medical Association Journal*, vol. 54, N° 1.
- World Vision (2013), *Le système de protection de l'enfant en Haïti. Une étude réalisée par World Vision Haïti entre février et juin 2012*, Port-au-Prince.



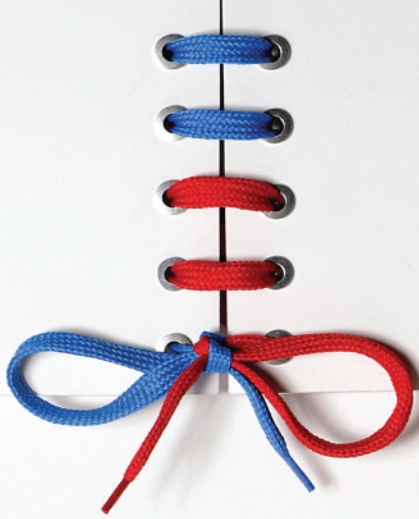
NATIONS UNIES

Série

CEPALC

Politiques Sociales**Numéros publiés****Veillez trouver la liste complète et les fichiers pdf sur le site****www.eclac.org/publicaciones**

212. Promotion et protection sociale de l'enfance et de l'adolescence en Haïti, Nathalie Lamaute-Brisson, (LC/L.3919), 2015.
212. Promoción y protección social de la infancia y adolescencia en Haití, Nathalie Lamaute-Brisson, (LC/L.3919), 2014.
211. El sistema de pensiones contributivo chileno como locus de rivalidad y de un nuevo pacto social, Ana Sojo, (LC/L.3901), 2014.
210. Derechos de la infancia en la era de internet: América Latina y las nuevas tecnologías, María Isabel Pavéz, (LC/L.3894), 2014.
209. La construcción de pactos y consensos en materia de política social: el caso de *Bolsa Familia* en Brasil, Luis Hernán Vargas Faulbaum, (LC/L.3884), 2014.
208. La evasión contributiva en la protección social de salud y pensiones: Un análisis para la Argentina, Colombia y el Perú, Juan Carlos Gómez Sabaíni, Oscar Cetrángolo, Dalmiro Morán, (LC/L.3882), 2014.
207. Calidad de los servicios de largo plazo para personas adultas mayores con dependencia, Silvia Gascón, Nélide Redondo, (LC/L.3875), 2014.
206. Hacia un sistema de protección social universal en El Salvador. Seguimiento de un proceso de construcción de consensos, Danilo Miranda Baires, (LC/L.3867), 2014.
205. Hacia un sistema de protección social más inclusivo en el Ecuador. Seguimiento y desenlace de un proceso de construcción de consensos en la búsqueda del Buen Vivir, César Carranza Barona, María Victoria Cisneros, (LC/L.3866), 2014.
204. Calidad del cuidado y la educación para la primera infancia en América Latina: igualdad para hoy y mañana, Flavia Marco Navarro, (LC/L.3859), 2014.
203. Red nacional de cuidado y desarrollo infantil en Costa Rica. El proceso de construcción. 2010-2014, Juany Guzmán León, (LC/L.3858), 2014.
202. Sistemas de protección social en América Latina y el Caribe: una perspectiva comparada, Simone Cecchini, Claudia Robles, Fernando Filgueira, (LC/L. 3856), 2014.
201. Procesos de priorización en salud y prestaciones no priorizadas ni explícitas La evolución de algunas prestaciones trazadoras en Chile, David Debrott, Ricardo Bitrán y Cristián Rebolledo (LC/L.3853), 2014.
200. Educación y desigualdad en América Latina, Daniela Trucco, (LC/L. 3846), 2014.



Haïti affiche une forte incidence de la pauvreté en termes de besoins fondamentaux non satisfaits des enfants. Au-delà de toute comparaison avec la situation des adultes, les données confirment la nécessité d'aborder au plus tôt la protection et la promotion sociale de l'enfance et de l'adolescence à partir d'une approche fondée sur le cycle de vie. Ceci est d'autant plus important que presque la moitié de la population haïtienne est âgée de moins de 20 ans.

Comment l'État haïtien organise-t-il aujourd'hui la protection et la promotion sociale de l'enfance et de l'adolescence en Haïti ? C'est précisément à cette question que tente de répondre ce rapport qui expose le profil sociodémographique de ces groupes d'âge en Haïti, ainsi que les principaux défis auxquels ils sont confrontés. Différents secteurs sont analysés : l'éducation, la sécurité alimentaire et la nutrition, la santé maternelle et infantile, la protection de l'enfance, l'insertion au monde du travail et l'employabilité des adolescents et adolescentes, les problèmes spécifiques et les mécanismes de protection et de promotion sociale en vigueur. La révision des principaux programmes et projets qui s'adressent de façon directe ou indirecte à l'enfance fait ressortir les progrès accomplis et les efforts déployés pour assurer une meilleure coordination et systématisation à partir d'une approche fondée sur les droits et visant à l'égalité..

Cette étude vient s'ajouter à d'autres travaux réalisés dans le cadre de l'accord entre la CEPALC et l'UNICEF et constitue, à ce titre, une contribution à l'analyse des droits de l'enfance et des systèmes de protection sociale en Amérique latine et dans les Caraïbes.

